

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DU SUIVI DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2025 DE LA DGTCF

Septembre 2026



Structure centrale du Ministère de l'Economie et des Finances, la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) s'est fixée pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance et de garantir la transparence dans la gestion des finances publiques. À ce titre, la DGTCP produit plusieurs statistiques permettant de suivre l'exécution et l'évolution des politiques publiques dans les domaines suivants : la dette publique, les recettes et les dépenses du budget de l'Etat et des Collectivités territoriales (CT), les assurances, les Institutions de Microfinance (IMF), les statistiques de finances publiques (tableaux des opérations financières de l'Administration centrale budgétaire et des CT), les Etablissements publics de l'Etat (EPE), etc.

Pour booster ses productions statistiques, elle a entrepris des réformes visant à moderniser et à digitaliser son système d'information financière et économique.

Ainsi, conformément à l'axe 4 de son plan stratégique 2021-2025 ajusté, intitulé « tenue efficace de la comptabilité et reddition des comptes », la DGTCP s'est engagée à communiquer régulièrement sur

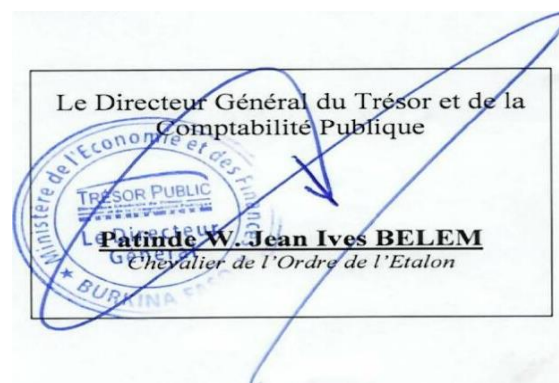
ses différentes activités à travers la production et la diffusion de statistiques fiables et accessibles.

Au regard de la qualité et de la diversité de productions statistiques et en réponse aux nombreuses sollicitations, elle a, sept années durant, su se montrer à la hauteur de la consolidation de l'information financière en produisant annuellement un tableau de bord accompagnant son annuaire statistique, pour apporter clarté et justification aux données publiées.

Le tableau de bord, à l'image de l'annuaire statistique, est le fruit d'un processus participatif impliquant plusieurs structures du ministère en charge des Finances. Je saisis cette opportunité pour remercier et féliciter l'ensemble des acteurs ayant contribué à sa réalisation, et les encourager à poursuivre dans cette dynamique constructive.

Je suis convaincu que ce document répondra efficacement aux besoins des utilisateurs et contribuera à renforcer la transparence et la redevabilité dans la gestion des finances publiques.

Toutefois, conscient que toute œuvre humaine est perfectible, la DGTCP dans sa quête permanente de l'excellence, reste disponible à accueillir favorablement les éventuelles observations et suggestions.



SIGLES ET ABBREVIATIONS

BCMS	: Bureau comptable matières secondaire
BDT	: Banque des dépôts du trésor
CIMA	: Conférence interafricaine des marchés des assurances
CT	: Collectivité territoriale
DA	: Direction des assurances
DAMOF	: Direction des affaires monétaires et financières
DC/BR	: Dépositaire central/Banque de règlement
DDP	: Direction de la dette publique
DELF	: Direction des études et de la législation financière
DG	: Direction générale
DGA	: Directeur général adjoint
DGI	: Direction générale des impôts
DGTCP	: Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DIT	: Direction de l'informatisation du trésor
DPE	: Direction du portefeuille de l'Etat
DPQIR	: Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes
DSC-SFD	: Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés
DSOF	: Direction du suivi des opérations financières de l'Etat
DSR	: Direction de la sécurisation des ressources
EPE	: Etablissement public de l'Etat
EPPS	: Etablissement public de prévoyance sociale
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
FEC	: Facilité élargie de crédit
FMI	: Fonds monétaire international
FN	: Fonds national
FSP	: Fonds de soutien patriotique
IADM	: Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IARD	: Incendies, accidents et risques divers
ITT	: Inspection technique du trésor
LFR	: Loi de finances rectificative
MSFP	: Manuel de statistiques de finances publiques
PIB	: Produit intérieur brut
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RG	: Recette générale
SAD	: Service des archives et de la documentation
SCI	: Service de contrôle interne
SCR	: Service de communication et des relations publiques
SF	: Service financier
SGRH	: Système de gestion des ressources humaines
SIGCM	: Système intégré de gestion de la comptabilité matières
SRH	: Service des ressources humaines
TD	: Trésorerie départementale
TOF-ACB	: Tableau des opérations financières de l'administration centrale budgétaire
TOF-CT	: Tableau des opérations financières des collectivités territoriales

TOFE	: Tableau des opérations financières de l'Etat
TP	: Trésorerie provinciale
TR	: Trésorerie régionale
UCBA	: Uni Credit Bank Austria
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine

AVANT PROPOS	I
SIGLES ET ABREVIATIONS	II
LISTE DES GRAPHIQUES	II
RESUME EXECUTIF	IV
I. Ressources humaines	1
II. Gestion optimale des deniers publics	4
II.1. Mobilisation des ressources	5
II.2. Gestion de la dépense publique.....	17
II.3. Gestion de la Dette publique.....	21
II.4. Soldes caractéristiques du TOFE et indicateurs de la dette	25
III. INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE L'UEMOA ET REPERE DE SUIVI DES PROGRAMMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS APPUYE PAR LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT	27
III. Indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA et repère de suivi des programmes économiques et financiers appuyé par la Facilité Elargie de Crédit	27
III.1. Indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA.....	28
III.2. Suivi des critères du programme FEC	30
IV. TENUE EFFICACE DE LA COMPTABILITE ET GESTION DE LA TUTELLE ET RENFORCEMENT DES RELATIONS ECONOMIQUE, FINANCIERE ET MONETAIRE	34
IV. Tenue efficace de la comptabilité et gestion de la tutelle et renforcement des relations économique, financière et monétaire	34
IV.1. Assurances.....	35
IV.2. Institutions de Microfinance (IMF).....	39
IV.3. Fonds nationaux	41
IV.4. Etablissements Publics de l'Etat.....	43
IV.5. Tableau des opérations financières des Collectivités Territoriales	45
ANNEXES	f
ANNEXE 1 : Organisation administrative de la DGTCP	g
1. La direction générale	g
2. Les services d'appui	i
3. Les directions de services	i
4. Les structures comptables centrales	l
4.1. L'Agence comptable centrale de l'Etat	l
4.2. La banque des dépôts du Trésor.....	l
4.3. La Recette générale.....	l
4.4. La Trésorerie générale de l'Etat.....	m
4.5. La Trésorerie générale des établissements publics	m
4.6. Les Trésoreries ministérielles et les Trésoreries institutionnelles	m
5. Les structures comptables déconcentrées	m
5.1. Les Trésoreries régionales	n
5.2. Les Trésoreries provinciales.....	n
5.3. Les Trésoreries départementales	n

5.4. Les Trésoreries auprès des ambassades et missions permanentes du Burkina Faso à l'étranger	o
5.5. Les Trésoreries auprès des consulats généraux du Burkina Faso à l'étranger. o	
5.6. Les Trésoreries des établissements publics.....	o
5.7. Les Trésoreries spéciales.....	o
ANNEXE 2 : EQUIPE D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2025 DE LA DGTCP.....	q
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD 2025 DE LA DGTCP	r

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la structure du personnel par catégorie de 2021 à 2025 (%)	3
Tableau 2 : Evolution de la structure du personnel par sexe de 2021 à 2025 (%)	3
Tableau 3 : Evolution de la structure du personnel par tranche d'âge de 2021 à 2025 (%)	3
Tableau 4 : Evolution de la structure du personnel par groupe d'ancienneté de 2021 à 2025 (%)	3
Tableau 5 : Situation des recettes budgétaires en 2025	6
Tableau 6 : Situation des recettes en 2025 suivant la nomenclature TOFE base MSFP 2014	8
Tableau 7 : Répartition des émissions en fonction de la résidence des investisseurs	12
Tableau 8 : Financements extérieurs	14
Tableau 9 : Nombre de comptes de dépôts au Trésor	16
Tableau 10 : Variation des dépenses	18
Tableau 11 : Couverture des dépenses par les recettes	20
Tableau 12 : Soldes caractéristiques du TOFE en milliards de francs CFA	26
Tableau 13 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (UEMOA) en %	29
Tableau 14 : Nombre d'IMF	40
Tableau 15 : Situation des créances en souffrance	40
Tableau 16 : Part des différentes catégories de recettes en %	42

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Proportion des agents en activité à la DGTCP et hors DGTCP (%)	3
Graphique 2 : Evolution de la proportion (%) des agents de 40 ans et et plus de la DGTCP	3
Graphique 3: Répartition de l'effectif de la DGTCP par catégorie et par sexe en 2025.....	3
Graphique 4: Recettes totales des régions hors FSP dont DGTCP en milliards de francs CFA	6
Graphique 5 : Recettes totales hors recettes exceptionnelles dont DGTCP en milliards de francs CFA .	6
Graphique 6: Evolution des recettes de la DGTCP en milliards de francs CFA	6
Graphique 7: Proportion moyenne des natures de recettes de la DGTCP en %.....	6
Graphique 8: Taux d'accroissement annuel des recettes en %	6
Graphique 9: Taux de réalisation des régions dont DGTCP en %	6
Graphique 10: Evolution des recettes en milliards de francs CFA	8
Graphique 11: Taux d'accroissement des natures de recettes en %	8
Graphique 12: Evolution des recettes par nature en milliards de francs CFA	8
Graphique 13: Evolution des dons en milliards de francs CFA	8
Graphique 14 : Taux de recouvrement par acteurs en 2025 en %.....	10
Graphique 15 : Taux de recouvrement des recettes par région en 2025 en %	10
Graphique 16 : Recettes des collectivités territoriales en milliards de francs CFA.....	10
Graphique 17 : Evolution de la part contributive des acteurs dans la mobilisation des recettes en % ...	10
Graphique 18: Evolution du taux de recouvrement par type d'acteurs en %.....	10
Graphique 19: Evolution du nombre des émissions de titres publics	12
Graphique 20 : Situation d'exécution des émissions des titres publics	12
Graphique 21 : Mobilisation des titres publics par type d'instruments en milliards de FCFA.....	12
Graphique 22 : Rendement moyen pondéré en % en 2025.....	12
Graphique 23 : Evolution des financements extérieurs en milliards de francs CFA	14
Graphique 24 : Structure des financements extérieurs par type d'appui en %.....	14
Graphique 25 : Evolution des emprunts et dons par type de bailleur en milliards de francs CFA	14
Graphique 26 : Structure des financements extérieurs par type de bailleur en %	14
Graphique 27 : Evolution des dons et emprunts par nature en milliards de francs CFA	14
Graphique 28 : Structure des financements extérieurs par nature	14
Graphique 29 : Evolution du nombre de comptes de correspondants.....	16
Graphique 30 : Proportion des comptes selon le statut du correspondant en 2025 en %	16
Graphique 31: Evolution des dépenses en milliards de francs CFA.....	18
Graphique 32 : Evolution des dépenses et de ses composantes en milliards de francs CFA	18
Graphique 33 : Evolution de la structure des dépenses en %.....	18
Graphique 34 : Evolution de la structure des charges en %	18
Graphique 35 : Evolution de la structure des ANANF en %	18
Graphique 36 : Structure des ANANF en 2025 en %	18
Graphique 37 : Evolution des recettes hors dons, des charges et acquisitions nettes d'actifs non financiers en milliards de francs CFA	20
Graphique 38 : Taux de couverture des dépenses par les recettes en %.....	20
Graphique 39 : Taux de couverture des charges par les recettes hors dons (%).....	20
Graphique 40: Taux de couverture des charges par les recettes fiscales (%)	20
Graphique 41 : Evolution de l'encours de la dette publique en milliards de francs CFA	22
Graphique 42 : Structure de l'encours de la dette publique en 2025 en %	22
Graphique 43 : Evolution comparée de l'encours de la dette intérieure et des titres publics en milliards de francs CFA	22
Graphique 44 : Structure de la dette extérieure selon la monnaie en 2025 en %	22
Graphique 45 : Evolution du service de la dette en milliards de francs CFA.....	24
Graphique 46 : Structure du service de la dette extérieure par composante en 2025 en %.....	24
Graphique 47 : Structure du service de la dette extérieure par type de créanciers en 2025 en %	24
Graphique 48 : Structure du service de la dette intérieure en 2025 en %	24

Graphique 49 : Evolution du solde net de gestion et la capacité/besoin de financement en milliards de francs CFA	26
Graphique 50 : Ratio Service de la dette extérieure/Exportation ($\leq 15\%$).....	26
Graphique 51 : Ratio Service de la dette extérieure/Recettes Totales hors dons ($\leq 18\%$)	26
Graphique 52 : Plafond de financement net intérieur du gouvernement central.....	31
Graphique 53 : Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement	31
Graphique 54 : Accumulation des arriérés de paiements extérieurs	31
Graphique 55 : Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons.....	31
Graphique 56 : Ecart entre les normes et les réalisations	31
Graphique 57 : Plafond du déficit global dons compris	33
Graphique 58 : Plancher des recettes totales	33
Graphique 59 : Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté... 33	
Graphique 60 : Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs.....	33
Graphique 61 : Ecart des réalisations par rapport aux normes	33
Graphique 62 : Taux de croissance des primes par année en %.....	36
Graphique 63 : Taux de sinistres sur prime par année en %	36
Graphique 64 : Taux de commissions par année en %.....	36
Graphique 65 : Evolution des commissions en milliards de francs CFA	36
Graphique 66 : Evolution des primes d'assurances en milliards de francs CFA	36
Graphique 67 : Evolution des indemnisations des sociétés d'assurances en milliards de francs CFA... 36	
Graphique 68 : Les engagements réglementés en milliards de francs CFA.....	38
Graphique 69 : Le taux de couverture des engagements réglementés en %.....	38
Graphique 70 : Les placements des sociétés d'assurances en milliards de francs CFA.....	38
Graphique 71 : La marge de solvabilité en milliards de francs CFA.....	38
Graphique 72: Evolution des arriérés des primes en milliards de francs CFA.....	38
Graphique 73 : Taux de frais généraux par année en %.....	38
Graphique 74 : Evolution du nombre de membres/clients des IMF	40
Graphique 75 : Evolution de l'épargne crédits et l'encours de crédit IMF en milliards de francs CFA.... 40	
Graphique 76 : Evolution du nombre de missions réalisées par la DSC-IMF.....	40
Graphique 77 : Répartition par membres en 2025 en %	40
Graphique 78: Evolution des recettes des Fonds Nationaux en milliards de francs CFA.....	42
Graphique 79: Evolution des dépenses des Fonds Nationaux en milliards de francs CFA.....	42
Graphique 80: Taux d'autofinancement des Fonds Nationaux en %.....	42
Graphique 81: Evolution de la situation des impayés des FNF en milliards de francs CFA	42
Graphique 82 : Evolution du nombre des EPE du secteur Education, enseignement et formation professionnelle sur l'évolution d'ensemble du nombre des EPE	44
Graphique 83 : Part de la subvention de l'Etat dans les recettes des EPE en %	44
Graphique 84 : Situation des recettes des EPE en milliards de francs CFA	44
Graphique 85 : Evolution de la proportion des EPE ne respectant pas la norme du taux d'autofinancement en%	44
Graphique 86 : Structure des recettes des CT sur la période en %	46
Graphique 87 : Structure des recettes par type de Collectivité Territoriale en %	46
Graphique 88 : Structure des charges des CT en %.....	46
Graphique 89 : Structure des dépenses par type de Collectivité Territoriale en %	46
Graphique 90 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et l'accumulation nette des passifs en millions de francs CFA	46
Graphique 91 : Evolution du solde net de gestion et du solde capacité ou besoin de financement des CT en millions de francs CFA	46

Le présent tableau de bord statistique de la DGTCP analyse (i) la situation des ressources humaines, (ii) la gestion optimale des deniers publics, (iii) les indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA et repère de suivi des programmes économiques et financiers appuyé par la Facilité Elargie de Crédit ainsi que (iv) la tenue efficace de la comptabilité, la gestion de la tutelle et le renforcement des relations économique, financière et monétaire.

Au titre des ressources humaines, l'effectif du personnel de la DGTCP enregistre une tendance baissière sur la période 2016-2025. Toutefois, en 2025, il est en hausse de 1,2% pour s'établir à 2 084 agents dont 1 398 sont en activité au Trésor. Les agents de catégorie A et assimilés sont les plus nombreux avec une proportion de 40,8%, suivis de la catégorie B et assimilés (31,9%). L'examen de l'évolution de la structure par tranche d'âge révèle que la proportion du personnel de 50 ans et plus est passée de 8,5% en 2016 à 25,0% en 2025. Quant au personnel féminin, il représente moins du quart de l'effectif total du personnel (22,5%) en 2025.

S'agissant de la mobilisation des ressources publiques et gestion des deniers publics :

- les recettes budgétaires sont passées de 1 232,0 milliards de francs CFA en 2016 à 3 400,5 milliards de francs CFA en 2025, soit un taux d'accroissement global de 176,0%. La DGTCP a contribué à hauteur de 21,0% dans les recettes budgétaires des régions en 2025. Les principales natures de recettes recouvrées par la DGTCP en 2025 sont : les autres recettes non fiscales (62,1%), le revenu de l'entreprise et du domaine (29,9%) et les droits et frais administratifs (5,6%).
- les recettes des collectivités territoriales (CT) passent de 91,6 milliards de francs CFA en 2016 à 138,6 milliards de francs CFA en 2025, soit un taux de progression moyen de 4,7% par an. Les recettes recouvrées par l'acteur « Autres » contribuent à 65,9% en moyenne annuelle dans la mobilisation des recettes. En 2025, la Trésorerie Régionale du Yaadga enregistre la plus forte réalisation (165,5%) dans la mobilisation des ressources locales.
- les ressources globales levées par la DGTCP de 2016 à 2025 par voie d'adjudication et par appel public à l'épargne, respectivement sur le marché des titres publics et le marché financier de l'Union s'établissent à 8 848,0 milliards de francs CFA, soit une moyenne annuelle de 884,8 milliards de francs CFA sur la période sous revue. A partir de 2022, il ressort une prédominance des souscriptions aux titres publics par les investisseurs résidents avec une proportion de 63,6% en 2025.
- les financements extérieurs se sont inscrits en hausse au cours de la décennie passée, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 5,1%. Sur la période d'analyse, les financements extérieurs sont constitués en moyenne de 70,3% d'appuis projets et de 29,7% d'appuis programmes. En 2025, le Burkina Faso a reçu 85,0% de son financement extérieur des partenaires multilatéraux.
- les dépenses présentent une tendance haussière sur la période sous revue, passant de 1 578,0 milliards de francs CFA en 2016 à 3 935,9 milliards de francs CFA en 2025, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,7%. Concernant les charges, elles se sont inscrites en hausse sur la période au rythme moyen de 10,9% par an pour s'afficher à 2 614,4 milliards de francs CFA en 2025. Il en ressort une prédominance des charges dans les dépenses de 68,9% en moyenne par an.
- l'encours de la dette publique est en hausse continue sur la période, passant de 2 497,0 milliards de francs CFA en 2016 à 8 663,1 milliards de francs CFA en 2025, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 14,8%. Cette progression est impulsée par la dette

intérieure (+24,2% en moyenne annuelle). Ainsi, à partir de 2021, la dette intérieure a surplombé la composante extérieure.

- le service de la dette est passé de 228,4 milliards de francs CFA en 2016 à 1 368,2 milliards de francs CFA en 2025, soit une hausse de 22,0% en moyenne annuelle sur la période. Il est dominé par sa composante intérieure qui représente 79,0% en moyenne. Il est noté une hausse de 32,2% du service de la dette en 2025 par rapport à 2024.

Au niveau des **assurances**, il ressort que le chiffre d'affaires des sociétés d'assurances connaît une croissance continue sur la période sous revue, avec une progression annuelle moyenne de 11,7%, passant de 66,0 milliards de francs CFA en 2016 à 178,9 milliards de francs CFA en 2025. Il faut ajouter que le taux de sinistre sur prime est passé de 47,4% en 2024 à 49,6% en 2025, la marge de solvabilité agrégée disponible représente 3,8 fois la marge minimale exigée.

Pour les **Institutions de Microfinance (IMF)**, leur nombre s'est stabilisé à 120 en 2025 alors le nombre de leurs membres a augmenté de 8,4% par rapport à 2024. Les indicateurs financiers font ressortir un accroissement de l'encours d'épargne qui culmine à 553,4 milliards de francs CFA et l'encours de crédit atteint 444,0 milliards de francs CFA en 2025. Les créances en souffrance de l'ensemble des IMF ont reculé de 2,3% en 2025.

Concernant les **Fonds nationaux**, le taux d'autofinancement est passé de 72,2% en 2016 à 111,3% en 2025 pour une norme de 100%. La situation des impayés des Fonds nationaux de financement s'est accrue de 35,1% en 2025 pour s'afficher à 73,6 milliards de francs CFA contre 54,4 milliards de francs CFA en 2024.

S'agissant des **Etablissements Publics de l'Etat**, leur nombre s'est accru passant de 76 à 88 sur la période 2016-2025 et plus de la moitié de leurs recettes provient de la subvention de l'Etat (59,4% en moyenne par an).

I. RESSOURCES HUMAINES DE LA DGTCP

Chapitre

Points saillants :

- **Personnel vieillissant : un quart (25%) du personnel a au moins 50 ans en 2025 contre 8,5% en 2016 ;**
- **Plus de la moitié (51,6%) du personnel a un nombre d'années d'expérience compris entre 10 ans et 19 ans en 2025 ;**
- **Prédominance des agents de catégorie A et assimilés avec 40,8% en 2025.**

Commentaire général :

Sur la période 2016-2025, l'effectif du personnel de la DGTCP est passé de 2 067 à 2 084. Cet effectif enregistre une tendance baissière avec toutefois une hausse de 1,2% entre 2024 et 2025. Cette hausse s'explique par la mise à disposition de la DGTCP de deux (02) promotions d'agents des cycles A et B et d'une promotion du cycle C, des emplois spécifiques du Trésor, en fin de formation à l'Institut des finances publiques du Burkina. Elle a été atténuée par des mises en position de disponibilité et des sorties définitives. En effet, en 2025, 46 agents de la DGTCP ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, 2 ont été mis en position de disponibilité et 5 sont décédés.

Les agents de catégorie A et assimilés sont les plus nombreux (40,8%), suivis des agents de la catégorie B et assimilés (31,9%). Les catégories D et E ne représentent que 4,5% de l'effectif en 2025. L'analyse de la structure du personnel en 2025 fait ressortir 75 cadres supérieurs (catégorie A et assimilés) pour 100 cadres moyens (catégories B et C et leurs assimilés).

Selon le statut (agents en activité au Trésor et agents hors Trésor), l'évolution de l'effectif des agents en activité au Trésor sur la période 2016-2025 indique une baisse. En effet, leur nombre est passé de 1 534 agents en 2016 à 1 398 agents en 2025 en contraction moyenne de 2,8% par an à partir de 2019. A contrario, le nombre d'agents en activité hors Trésor a enregistré une tendance inverse. Bien qu'en baisse entre 2016 et 2019, l'effectif des hors Trésor connaît une hausse annuelle moyenne de 9,8% sur la période 2019-2024 pour atteindre 721 agents avant de revenir à 686 agents en 2025 (-4,9%).

De l'examen de l'évolution de la structure du personnel par tranche d'âge, il ressort que le personnel en activité à la DGTCP est vieillissant. En effet, la proportion du personnel de 40 ans et plus est passée de 41,6% en 2016 à 73,8% en 2025. Elle est toutefois en repli de 2,8 points de pourcentage entre 2024 et 2025. Quant à la proportion du personnel de 50 ans et plus, elle est passée de 8,5% en 2016 à 25,0% en 2025.

Le personnel féminin représente moins du quart de l'effectif (22,8% en moyenne) sur la période sous revue. En 2025, cette proportion se situe à 22,5% après 22,6% en 2024. Ce personnel représente 15,5% en catégorie A et assimilés et 25,0% en catégories B et C et leurs assimilés en 2025.

L'analyse de la structure du personnel selon l'ancienneté montre que les agents ayant un nombre d'années de service compris entre 10 et 19 ans sont les plus nombreux avec un taux de 51,6% en 2025 en accroissement de 2,6 points de pourcentage par rapport à 2024. Ils sont suivis par ceux cumulant entre 20 et 29 années de service avec une proportion de 24,0%.

Notes méthodologiques

Agents hors Trésor : ensemble des agents du Trésor public en position de stage, en détachement ou mis à la disposition d'autres structures.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

Tableau 1 : Evolution de la structure du personnel par catégorie de 2021 à 2025 (%)

Catégorie	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A et assimilés	42,2	42,2	41,8	41,8	40,8
Catégorie B et assimilés	30,1	30,5	31,0	30,5	31,9
Catégorie C et assimilés	23,0	22,7	22,3	23,0	22,7
Catégorie D	2,5	2,4	2,6	2,4	2,4
Catégorie E	2,2	2,2	2,2	2,3	2,1
Total	100	100	100	100	100

Tableau 2 : Evolution de la structure du personnel par sexe de 2021 à 2025 (%)

Sexe	2021	2022	2023	2024	2025
Féminin	22,5	22,5	22,4	22,6	22,6
Masculin	77,5	77,5	77,6	77,4	77,4
Total	100	100	100	100	100

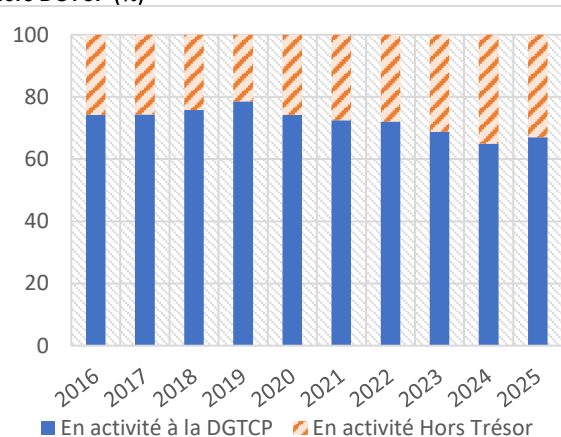
Tableau 3 : Evolution de la structure du personnel par tranche d'âge de 2021 à 2025 (%)

Groupe d'âge	2021	2022	2023	2024	2025
Moins 20 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20-29 ans	2,2	1,4	1,0	1,1	3,9
30-39 ans	33,8	30,2	25,2	22,3	22,3
40-49 ans	44,9	48,0	50,8	51,5	48,8
50-60 ans	19,1	20,3	22,9	25,1	25,0
Total	100	100	100	100	100

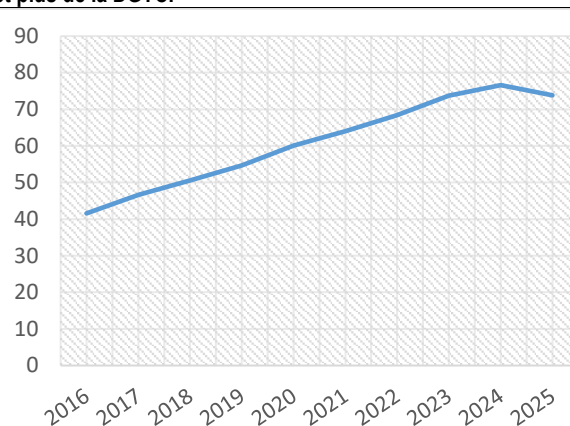
Tableau 4 : Evolution de la structure du personnel par groupe d'ancienneté de 2021 à 2025 (%)

Groupe d'ancienneté	2021	2022	2023	2024	2025
Moins de 10 ans	27,6	25,1	22,1	21,3	20,4
10-19ans	50,2	48,8	49,5	49,0	51,6
20-29 ans	17,7	21,6	24,0	25,0	24,0
30-40 ans	4,5	4,4	4,5	4,8	4,0
Total	100	100	100	100	100

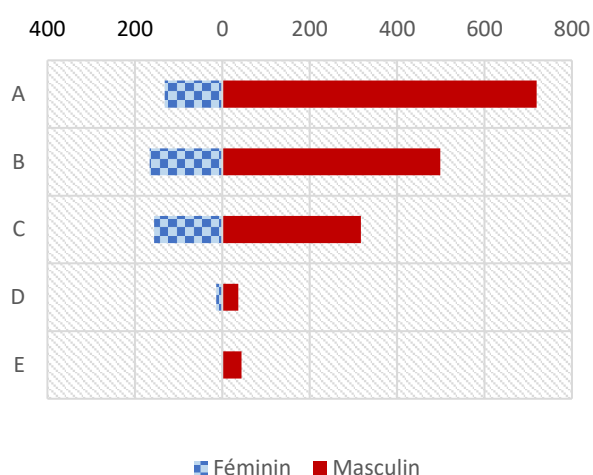
Graphique 1 : Proportion des agents en activité à la DGTCP et hors DGTCP (%)



Graphique 2 : Evolution de la proportion (%) des agents de 40 ans et plus de la DGTCP



Graphique 3: Répartition de l'effectif de la DGTCP par catégorie et par sexe en 2025



II. GESTION OPTIMALE DES DENIERS PUBLICS

Chapitre

II.1. Mobilisation des ressources

II.1.1. Mobilisation des recettes budgétaires

Points saillants :

- Hausse de 176,0% des recettes budgétaires recouvrées par les régies entre 2016 et 2025 ;
- Hausse des recettes de la DGTCP de 46,6% en 2025 contre 19,0% en moyenne annuelle sur la période ;
- Accroissement annuel moyen de 49,8% du FSP sur la période 2023- 2025.

Commentaire général :

Les recettes budgétaires ont plus que doublé en dix ans, passant de 1 232,0 milliards de francs CFA en 2016 à 3 400,5 milliards de francs CFA en 2025, soit un taux d'accroissement global de 176,0%. Avec une croissance annuelle moyenne de 11,9%, elles ont connu une augmentation sur toute la période, excepté 2020 où elles ont enregistré une baisse (-5,0%) imputable aux conséquences de la COVID-19. Par ailleurs, le FSP créé en 2023, est passé de 99,0 milliards de francs CFA à 222,2 milliards de francs CFA en 2025, soit un taux de progression annuel moyen de 49,8%. Globalement, le taux de réalisation annuel moyen des recettes budgétaires s'établit à 101,8% sur la période 2016-2025.

L'analyse spécifique des recettes de la DGTCP indique qu'elles se sont accrues en moyenne annuelle de 19,0% sur la période sous revue. De 2016 à 2019, elles ont connu une hausse continue de 29,5% en moyenne annuelle, suivie d'une baisse continue de 9,5% sur la période 2019-2022 avant de renouer avec la croissance sur la période 2022-2025 avec une progression annuelle moyenne de 43,8%.

La progression des recettes sur la période 2016-2019 est essentiellement imputable aux recettes exceptionnelles de la licence 4G de téléphonie mobile de 120 milliards de francs CFA recouvrées par la DGTCP en 2019.

La baisse observée sur la période 2019-2022 s'explique par la baisse des recettes liées à la licence 4G de téléphonie mobile qui sont passées successivement de 120 milliards de francs CFA en 2019 à 51,5 milliards de francs CFA en 2020, puis à 32,5 milliards de francs CFA en 2021 et à 8 milliards de francs CFA en 2022.

La hausse de 2023 est liée principalement à l'augmentation des dividendes et celle des années 2024 et 2025 s'explique essentiellement par la hausse des dividendes et des recettes minières ainsi que la prise en compte des plus-values sur hydrocarbures dues par la SONABHY à l'État. En 2025, les recettes ont augmenté de 46,6% par rapport à 2024, passant de 486,4 milliards de francs CFA à 713,2 milliards de francs CFA.

La DGTCP a contribué à hauteur de 21,0% dans les recettes budgétaires des régies en 2025. Les principales natures de recettes recouvrées par la DGTCP sont : les autres recettes non fiscales (62,1%), le revenu de l'entreprise et du domaine (29,9%) et les droits et frais administratifs (5,6%).

Sur la période 2016-2025, les autres recettes non fiscales sont marquées par une prédominance des sous-composantes « redevances proportionnelles et taxes superficielles » et « recettes en atténuation des dépenses », avec des poids respectifs de 61,2% et 17,3% en moyenne annuelle.

Le taux de réalisation de la DGTCP sur la période sous revue s'affiche à 118,3%.

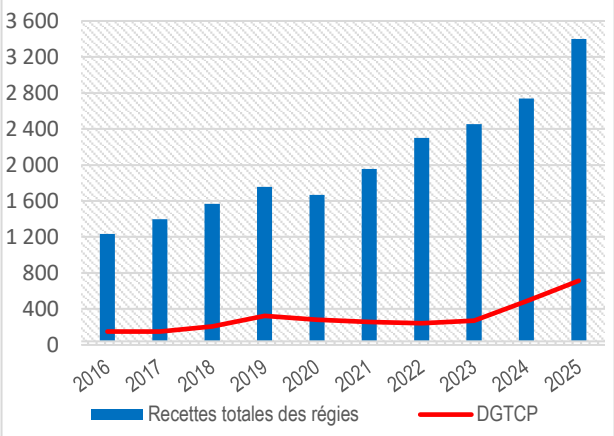
Notes méthodologiques

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

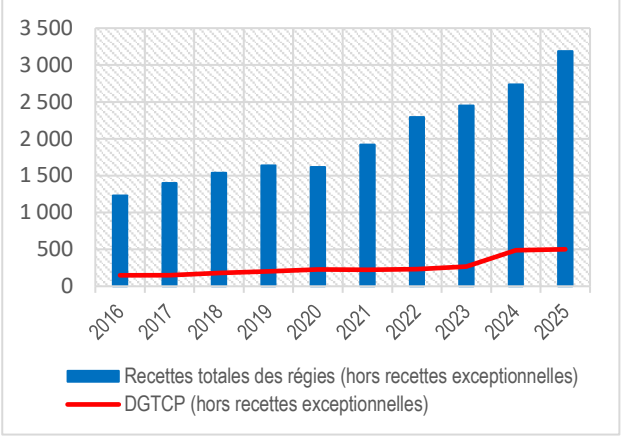
Tableau 5 : Situation des recettes budgétaires en 2025

	Recettes totales 2025	Part par rapport à l'ensemble	Variation des recettes 2025/2024		Variation des recettes 2025/2016	
	en milliards de FCFA	%	en milliards de FCFA	%	en milliards de FCFA	%
Ensemble des régions hors FSP	3 400,5	100,0	662,5	24,2	2 168,4	176,0
DGTCP	713,2	21,0	226,8	46,6	564,3	379,2

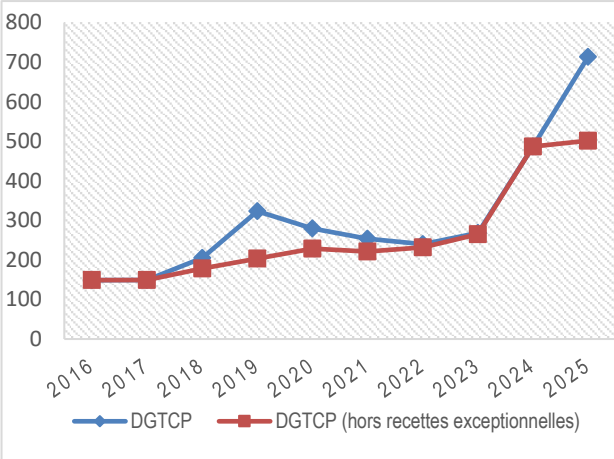
Graphique 4: Recettes totales des régions hors FSP dont DGTCP en milliards de francs CFA



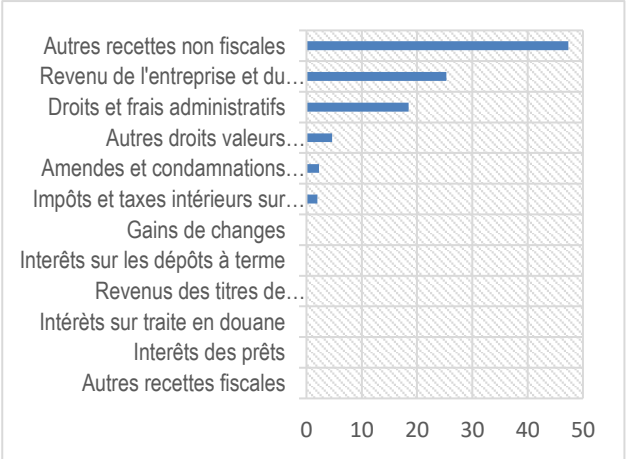
Graphique 5 : Recettes totales hors recettes exceptionnelles dont DGTCP en milliards de francs CFA



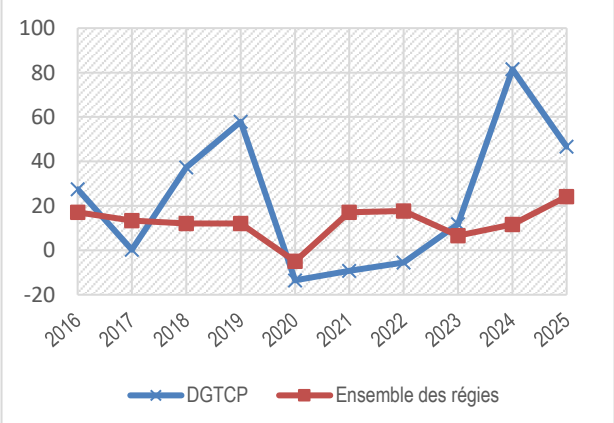
Graphique 6: Evolution des recettes de la DGTCP en milliards de francs CFA



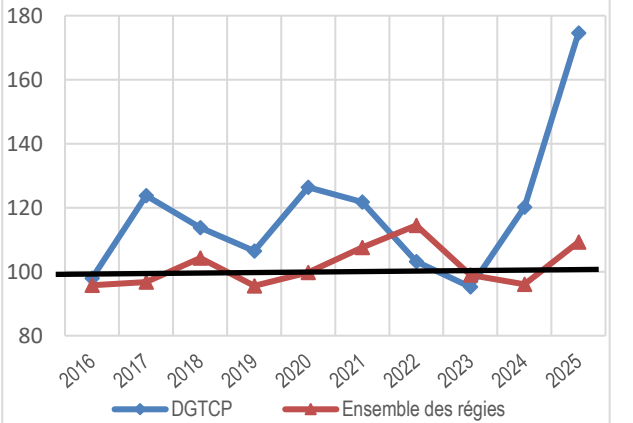
Graphique 7: Proportion moyenne des natures de recettes de la DGTCP en %



Graphique 8: Taux d'accroissement annuel des recettes en %



Graphique 9: Taux de réalisation des régions dont DGTCP en %



II.1.2. Evolution des recettes selon la nomenclature du TOFE ¹

Points saillants :

- Hausse en moyenne annuelle de 12,3% des recettes sur la période 2016-2025 ;
- Hausse des recettes fiscales de 19,5% en 2025 ;
- Baisse des dons de 6,4 % en 2025.

Commentaire général :

Les recettes ont enregistré une hausse continue sur la période 2016-2025 avec une moyenne annuelle de 12,3% passant de 1 306,0 milliards de francs CFA à 3 714,2 milliards de francs CFA. Cette augmentation en moyenne annuelle est attribuable à celle des recettes fiscales (+13,5%) et des autres recettes (+14,7%), les dons ayant enregistré une baisse (-0,7%).

Les recettes fiscales, représentant en moyenne 78,6% des recettes sur la période, ont progressé de 13,5% en moyenne annuelle. Cependant, elles ont connu un repli en 2020 (-3,4%). En 2025, elles ont augmenté de 19,5% pour se situer à 3 081,8 milliards de francs CFA. Cette augmentation est portée principalement par « les impôts sur le patrimoine » (+89,9%), les « impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital » (+36,6%), « les autres recettes fiscales » (+23,9%) et les « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » (+22,3%). La hausse des « impôts sur le patrimoine » est liée principalement à celle de la Taxe sur les plus-values de cession de titres de sociétés qui est passée de 0,7 milliard de francs CFA en 2024 à 11,1 milliards de francs CFA en 2025.

Les autres recettes, représentant en moyenne 10,6% des recettes, ont enregistré une évolution erratique avec une progression annuelle moyenne de 14,7% sur la période sous revue. En 2025, elles ont enregistré une hausse de 68,2% par rapport à 2024 attribuable principalement aux dividendes (+217,4%) et aux loyers (+79,1%). En effet, la hausse des dividendes s'explique notamment par l'augmentation des parts de l'Etat au niveau des sociétés minières et l'embellie du cours de l'or sur le marché international. Quant à celle des loyers, elle est liée à la réforme du code minier qui instaure une proportionnalité entre les loyers (royalties) et l'évolution du cours de l'or.

Au cours de la période sous revue, les dons affichent une baisse de 0,7% en moyenne annuelle, avec toutefois des hausses en 2017 (+6,7%), en 2018 (+10,7%), en 2020 (+125,9%) et en 2022 (+1,1%). La baisse en 2025 (-6,4%) par rapport à 2024 est imputable aussi bien aux dons reçus d'administrations publiques étrangères (-31,3%) qu'à ceux reçus d'organisations internationales (-3,6%). S'agissant de la baisse des dons reçus d'administrations publiques étrangères, elle est imputable à une diminution des dons en capital (-2,2 milliards de francs CFA) et des dons courants (-3,5 milliards de francs CFA).

Quant au repli des dons reçus d'organisations internationales, il est dû essentiellement à une diminution des dons reçus de la Banque Mondiale (-23,6 milliards de francs CFA) et de la Banque Africaine de Développement (-5,8 milliards de francs CFA).

Notes méthodologiques

Recettes : Recettes fiscales + Dons + Autres recettes.

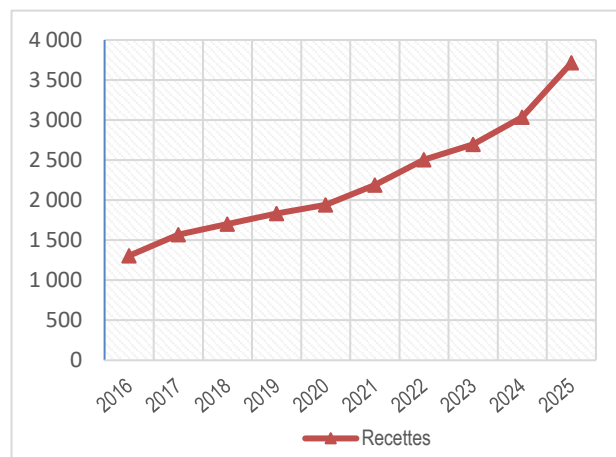
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

¹ L'analyse du TOFE a été faite sur la base du MSFP 2014. Les recettes intègrent les ressources du FSP à partir de 2023.

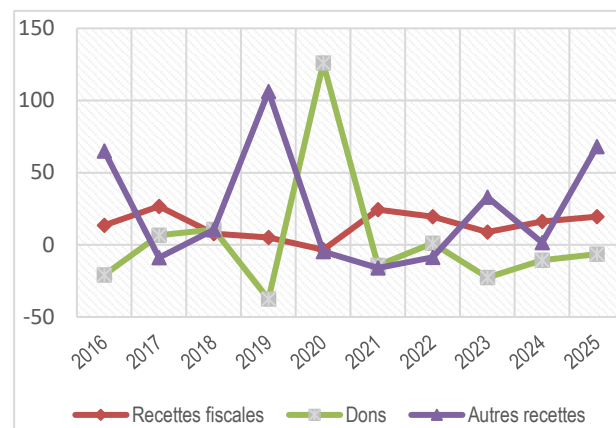
Tableau 6 : Situation des recettes en 2025 suivant la nomenclature TOFE base MSFP 2014

Recettes en 2025	Variation 2025 /2024		Variation 2025 /2016	
en milliards de francs CFA	en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
3 714,2	678,9	22,4	2 408,2	184,4

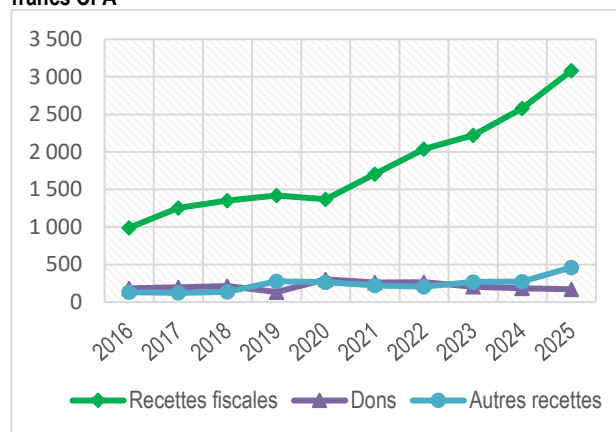
Graphique 10: Evolution des recettes en milliards de francs CFA



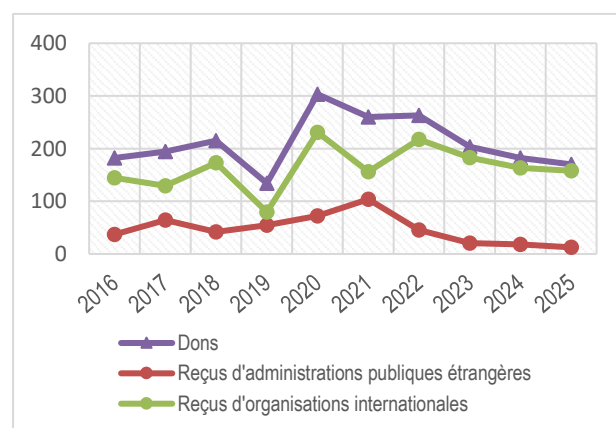
Graphique 11: Taux d'accroissement des natures de recettes en %



Graphique 12: Evolution des recettes par nature en milliards de francs CFA



Graphique 13: Evolution des dons en milliards de francs CFA



II.1.3. Recettes des collectivités territoriales

Points saillants :

- Hausse des recouvrements de la DGI de 33,2% au profit du budget des collectivités en 2025 ;
- Baisse des transferts de l'Etat aux collectivités territoriales de 29,5% en 2025.

Commentaire général :

Les recettes des collectivités territoriales sont passées de 91,6 milliards de francs CFA en 2016 à 138,6 milliards de francs CFA en 2025, soit un taux de progression annuel moyen de 4,7%. Cependant, en 2025, le niveau des recettes a baissé de 4,1% comparativement à 2024. Cette diminution s'explique principalement par la suspension des transferts de ressources dans le domaine des compétences transférées et du non-transfert des ressources du Fonds Minier de développement ainsi que de la Dotation globale d'équipement. En effet, les transferts de l'Etat aux CT ont baissé de 29,5% en 2025. Elle a été toutefois atténuée par une augmentation des recouvrements de la DGI (+33,2%) et de la DGTCP (+24,3%).

Les collectivités territoriales enregistrent un taux de recouvrement de 73,8 % en moyenne par an sur la période sous revue. Cependant, hormis les ressources recouvrées par l'Acteur « autres », ce taux ressort à 83,8 %. Le niveau relativement moyen des taux de recouvrement s'explique, entre autres, par la timidité des opérations de recouvrement, la non-sincérité des prévisions de recettes dans certaines CT, la non-effectivité du transfert de certains appuis financiers de l'Etat et des Partenaires techniques et financiers (PTF) aux CT.

S'agissant des performances par acteur, la DGI a enregistré le meilleur taux de recouvrement en 2025. En effet, sur une prévision de 53,6 milliards de francs CFA, elle a recouvré 56,5 milliards de francs CFA, soit un taux de 105,4 % contre 98,7 % pour la DGTCP et 75,6 % pour l'acteur « Autres » dont les prévisions étaient respectivement de 23,7 milliards de francs CFA et 77,7 milliards de francs CFA.

Les recettes recouvrées par l'acteur « Autres » contribuent à 65,9% en moyenne annuelle dans les recettes des collectivités territoriales sur la période. Elles s'établissent à 58,7 milliards de francs CFA en 2025 contre 60,1 milliards de francs CFA en 2016, soit un taux de régression moyen annuel de 0,3%.

En 2025, la Trésorerie Régionale du Yaadga enregistre la plus forte réalisation (165,5%) dans la mobilisation des ressources locales, tandis que la Trésorerie Régionale des Koulsé réalise le plus faible taux (47,5%).

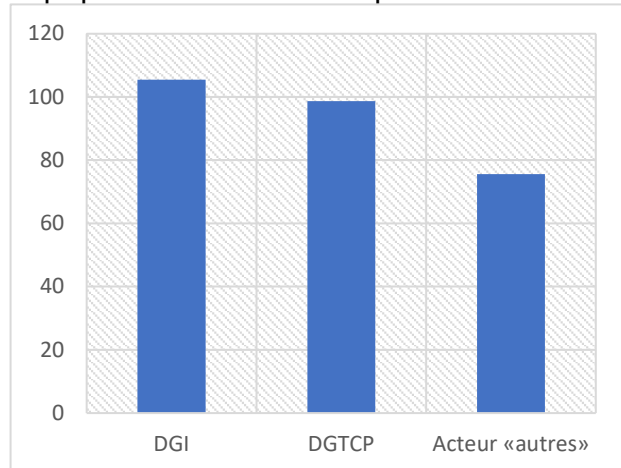
Notes méthodologiques

Recettes des collectivités territoriales : elles sont composées des recettes recouvrées par la DGTCP, la DGI et les recettes recouvrées par l'acteur « Autres »;

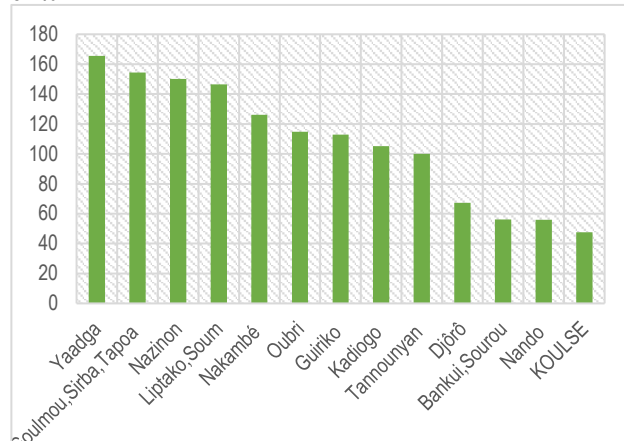
Acteur « autres » : Acteur fictif à qui il est imputé la mobilisation des dotations et les ressources transférées de l'Etat en accompagnement des compétences transférées, des subventions des PTF, le fonds minier de développement (FMD), etc.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

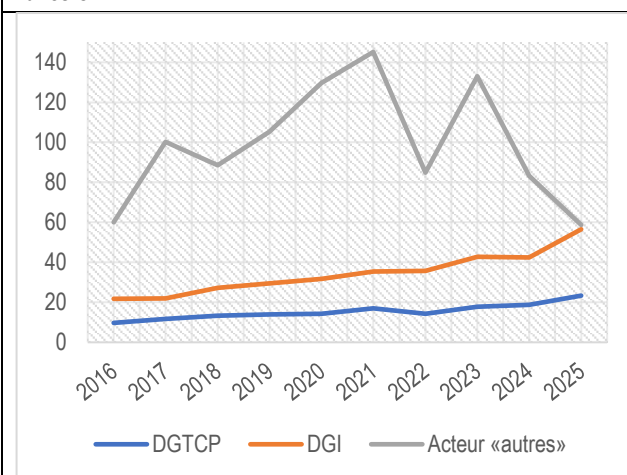
Graphique 14 : Taux de recouvrement par acteurs en 2025 en %



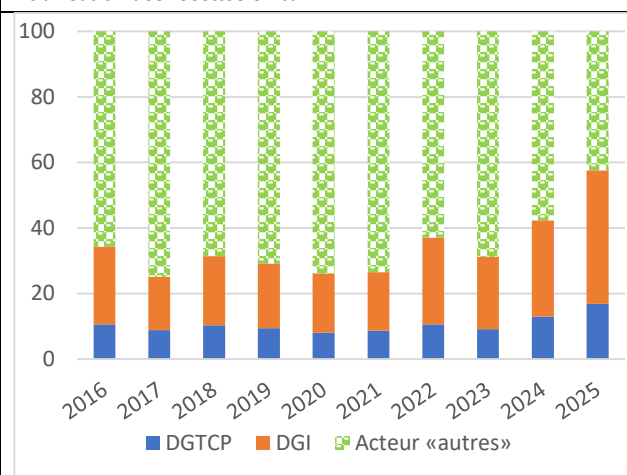
Graphique 15 : Taux de recouvrement des recettes par région en 2025 en %



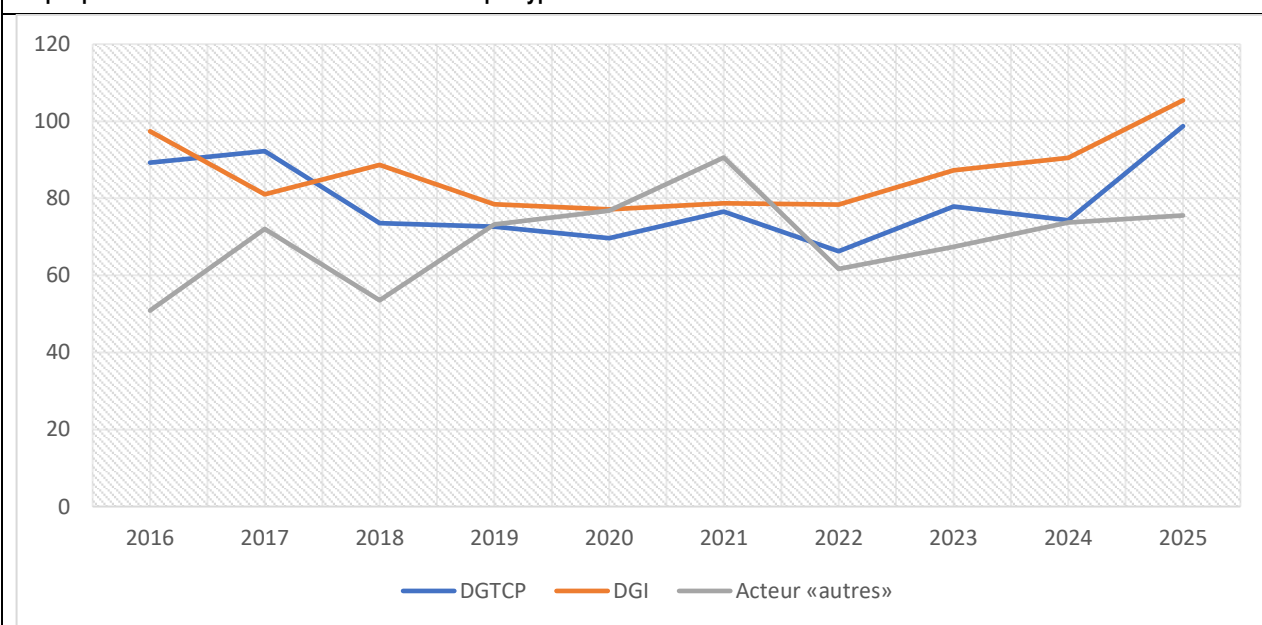
Graphique 16 : Recettes des collectivités territoriales en milliards de francs CFA



Graphique 17 : Evolution de la part contributive des acteurs dans la mobilisation des recettes en %



Graphique 18: Evolution du taux de recouvrement par type d'acteurs en %



II.1.4. Titres publics

Points saillants :

- **Prépondérance des obligations à partir de 2019 en proportion moyenne annuelle de 67,4% ;**
- **Prédominance de la participation des investisseurs résidents au Burkina Faso à partir de 2022 avec une proportion de 63,6% en 2025.**

Commentaire général :

De 2016 à 2025, le Burkina Faso a réalisé 207 émissions de titres publics en utilisant 402 instruments repartis en 150 Bons assimilables du Trésor et 252 Obligations assimilables du Trésor sur le marché financier régional. Il en ressort que le nombre d'émissions de titres publics connaît un accroissement moyen annuel de 9,0% et une moyenne de 20 émissions par an. Cet accroissement s'explique par un recours fréquent au marché des titres publics pour le financement des projets et programmes de l'Etat.

Le montant mobilisé par le Trésor public au cours de la période sous-revue s'élève à 8 848,0 milliards de francs CFA, soit une moyenne annuelle de 884,8 milliards de francs CFA. Les maturités des titres émis s'étendent de 3 mois à 7 ans pour les émissions par adjudication et de 5 ans à 12 ans pour les emprunts obligataires par appel public à l'épargne (APE). Les ressources mobilisées ont progressé à un rythme annuel moyen de 10,9% sur la période.

L'analyse de la structure des émissions révèle une prédominance des obligations du Trésor à partir de l'année 2019, représentant une moyenne de 67,4% des montants mobilisés de 2019 à 2025.

En 2025, les émissions de titres publics ont atteint 1 188,6 milliards de francs CFA contre 1 036,1 milliards de francs CFA en 2024, soit une hausse de 14,7% (+152,5 milliards de francs CFA). Les obligations du Trésor représentent 63,8% du montant total des titres mobilisés en 2025, en baisse de 5,2 points de pourcentage par rapport à 2024.

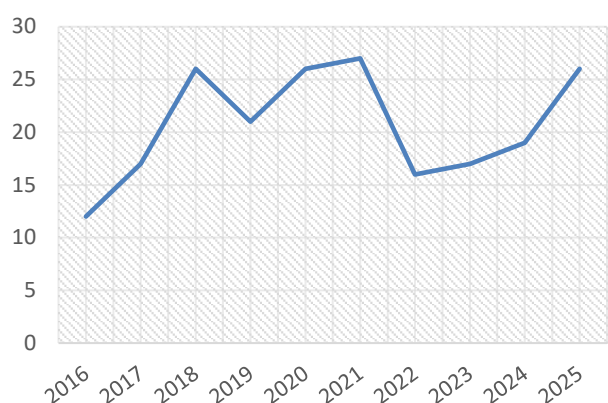
Les conditions de financement se sont globalement améliorées en 2025, avec des baisses des taux de rendement sur la majorité des instruments, à l'exception de ceux de 7 ans. Les titres de 5 ans ont présenté les conditions de coût les plus favorables. Le rendement moyen pondéré des émissions au Burkina Faso s'est établi à 8,0% contre 7,3% pour l'ensemble des titres de l'Union. En 2025, les investisseurs ont par ailleurs privilégié les instruments de 12 mois et 3 ans.

Depuis 2022, les investisseurs résidents au Burkina Faso constituent les principaux souscripteurs des titres publics, avec une part moyenne annuelle de 67,6% sur la période 2022-2025. En 2025, leur participation s'est établie à 63,6% enregistrant une baisse de 14 points de pourcentage par rapport à 2024. Malgré ce recul, la part des investisseurs résidents demeure majoritaire, confirmant leur rôle prépondérant dans le financement des besoins de l'Etat.

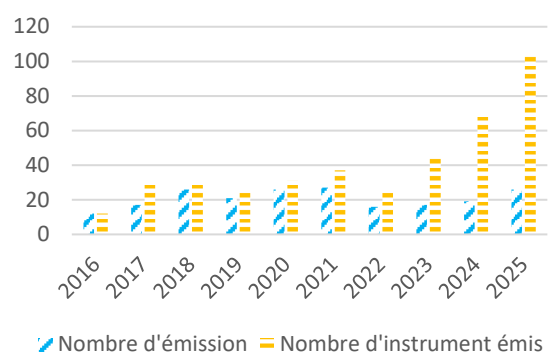
Notes méthodologiques :

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

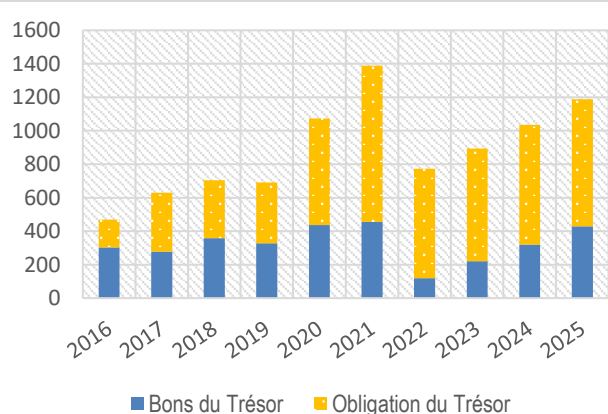
Graphique 19: Evolution du nombre des émissions de titres publics



Graphique 20 : Situation d'exécution des émissions des titres publics



Graphique 21 : Mobilisation des titres publics par type d'instruments en milliards de FCFA



Graphique 22 : Rendement moyen pondéré en % en 2025

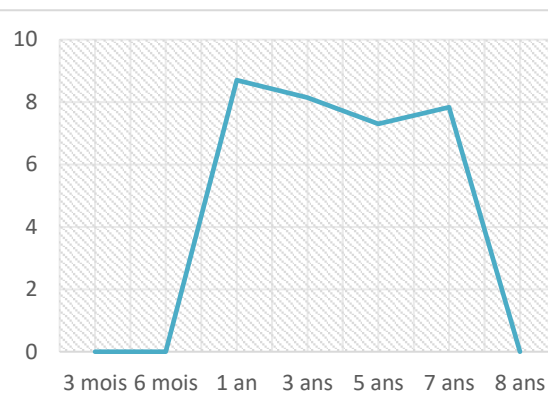


Tableau 7 : Répartition des émissions en fonction de la résidence des investisseurs

Résidence	Montant pays (en milliards de FCFA)					Poids (en %)				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Burkina Faso	622,5	461,4	622,0	804,0	755,2	44,8	59,7	69,6	77,6	63,6
Hors Burkina Faso	766,6	312,1	271,9	232,1	433,4	55,2	40,3	30,4	22,4	36,4
Total	1 389,1	773,5	893,9	1 036,1	1 188,6	100	100	100	100	100

II.1.5. Financements extérieurs de l'Etat

Points saillants :

- **Augmentation de 5,1% en moyenne annuelle, des financements extérieurs sur la période sous revue ;**
- **Hausse des financements extérieurs de 8,1% en 2025 ;**
- **Prédominance des financements multilatéraux de 85,0% en 2025.**

Commentaire général :

Les financements extérieurs se sont inscrits globalement en hausse au cours de la décennie passée, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 5,1%. Après une hausse importante enregistrée en 2020 (+95,4%), ils ont connu des baisses successives en 2021 (-4,3%) et 2022 (-16,2%) pour se situer à 515,2 milliards de francs CFA avant de retrouver une hausse en 2023 (+10,1%) puis à nouveau une baisse de 5,0% en 2024. En 2025, ils ont connu une hausse de 8,1% par rapport à 2024 pour se situer à 582,7 milliards de francs CFA. Cette hausse est attribuable aux appuis projets (+9,8%), les appuis programmes ayant connu une baisse (-3,8%).

Sur la période 2016-2025, les financements extérieurs sont constitués en moyenne de 70,3% d'appuis projets et de 29,7% d'appuis programmes. Les appuis projets se sont accrus de 10,6% en moyenne annuelle tandis que les appuis programmes ont enregistré une baisse de 9,6% en moyenne annuelle. Aucun don programme n'a été décaissé depuis 2023.

En 2025, les financements extérieurs proviennent à 94,1% des partenaires multilatéraux dont la contribution est constituée de 71,3% de prêts.

Notes méthodologiques :

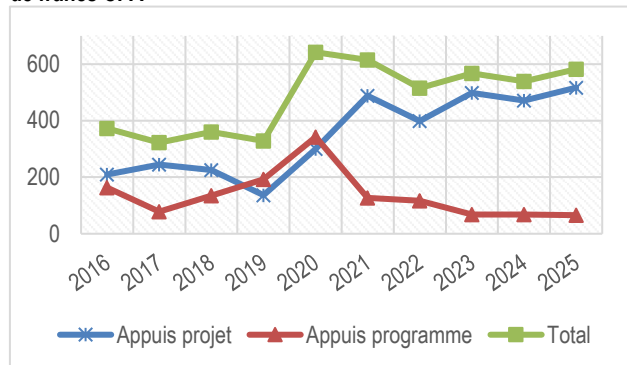
Les financements extérieurs : sont repartis en appuis programmes et en appuis projets. Chaque composante est constituée de dons et prêts provenant des accords bilatéraux et/ou multilatéraux.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

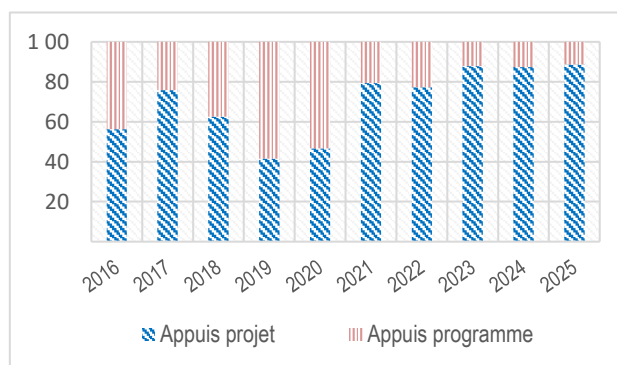
Tableau 8 : Financements extérieurs

Prêts et dons en 2025 en milliards de francs CFA	% Appuis programmes	% Emprunts	% Emprunts multilatéraux	et dons	Variation 2025/2024		Variation 2025/2016	
					en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
582,7	11,3	70,8	94,1		43,7	8,1	210,5	56,6

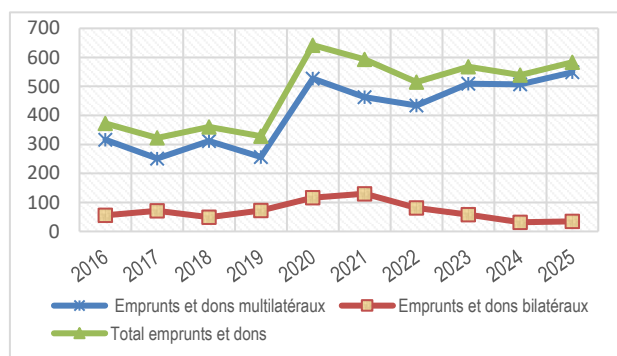
Graphique 23 : Evolution des financements extérieurs en milliards de francs CFA



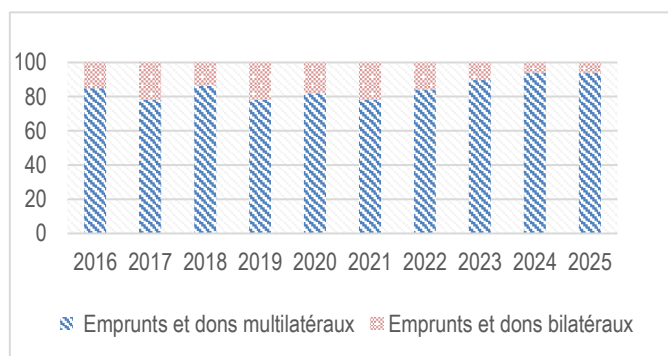
Graphique 24 : Structure des financements extérieurs par type d'appui en %



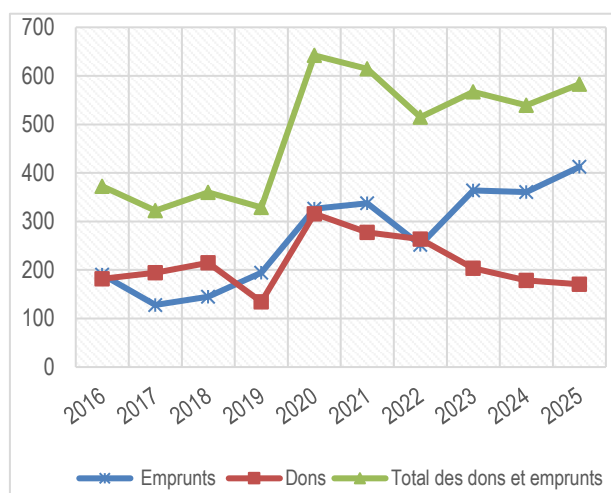
Graphique 25 : Evolution des emprunts et dons par type de bailleur en milliards de francs CFA



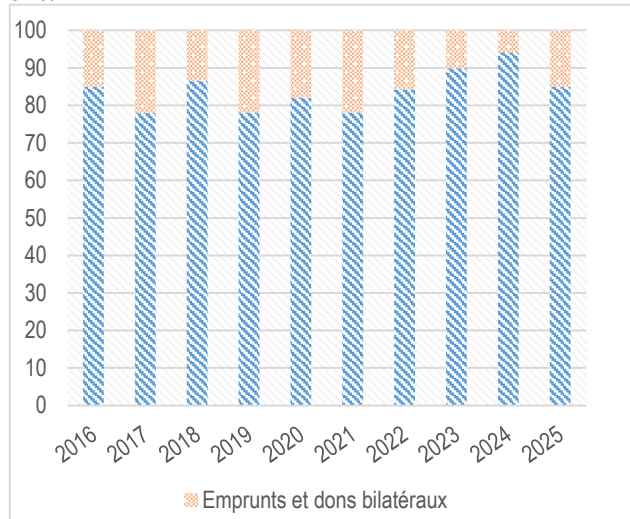
Graphique 26 : Structure des financements extérieurs par type de bailleur en %



Graphique 27 : Evolution des dons et emprunts par nature en milliards de francs CFA



Graphique 28 : Structure des financements extérieurs par nature en %



II.1.6. Comptes de dépôts des correspondants du Trésor

Points saillants :

- Hausse exceptionnelle des comptes des déposants privés de 245 373 en 2025 ;
- Hausse des comptes des associations-groupements et mutuelles de 240 en 2025.

Commentaire général :

De 2016 à 2025, le nombre de comptes des clients ouverts dans les livres du Trésor Public est passé de 4 950 à 255 088, soit une hausse annuelle moyenne de 55,0%. Cet accroissement est lié principalement à l'augmentation des comptes des déposants privés (+297,2%), des Sociétés d'Etat (+21,7%), des sociétés d'Economie Mixte (+14,3%) et des projets (+9,3%). La hausse des comptes des déposants privés est consécutive à celle des comptes ouverts au profit des travailleurs du public² et des Organisations Non Gouvernementales (ONG)³. En 2025, le nombre de comptes de dépôts a augmenté de 247 128 par rapport à 2024 pour s'afficher à 255 088.

En 2025, la hausse du nombre de comptes de dépôts des déposants privés de 245 373 pour atteindre 245 918 et des Associations-Groupements et mutuelles de 240 pour se situer à 317 s'explique par la prise de mesures gouvernementales. Ces mesures incluent l'ouverture des comptes à la Banque des Dépôts du Trésor (BDT) au profit des travailleurs du public et l'obligation faite aux ONG et associations d'ouvrir et de domicilier l'ensemble de leurs comptes de disponibilités exclusivement auprès de la BDT. Les déposants privés sont constitués des personnes physiques et des personnes morales de droit privé.

Enfin, le processus de centralisation des fonds publics engagé depuis des années a permis, en 2025, la hausse du nombre de comptes de dépôts des projets de 2 690 à 3 376 et des sociétés d'Etat de 30 à 76 en lien avec l'obligation faite aux sociétés d'Etat d'ouvrir à la BDT des comptes DAT et d'y rapatrier 25% de leurs DAT détenus dans les banques commerciales.

Notes méthodologiques :

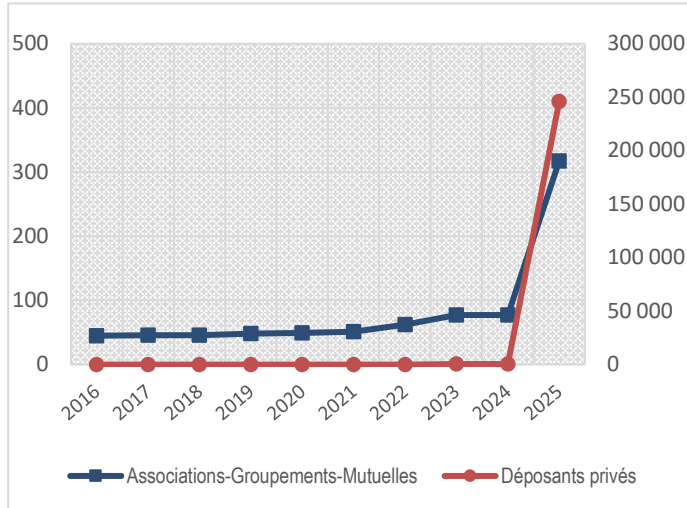
Correspondants du Trésor : Ce sont des personnes morales ou physiques et les organismes qui en application des lois et règlements ou en vertu de conventions, déposent à titre obligatoire ou facultatif des fonds au Trésor ou sont autorisés à effectuer des opérations de recettes ou des dépenses par l'intermédiaire des comptables du Trésor

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

² En application du décret N°2024-0174/PRES-TRANS/PM/MEFP du 04 mars 2024 portant gestion des comptes de dépôts de fonds au Trésor Public

³ En application du décret N°2025-1440/PF/PRIM/MEF du 11 novembre 2025 portant obligation pour les organisations non gouvernementales et les associations agréées d'ouvrir et de domicilier leurs comptes de disponibilités auprès de la Banque des Dépôts du Trésor

Graphique 29 : Evolution du nombre de comptes de correspondants



Graphique 30 : Proportion des comptes selon le statut du correspondant en 2025 en %

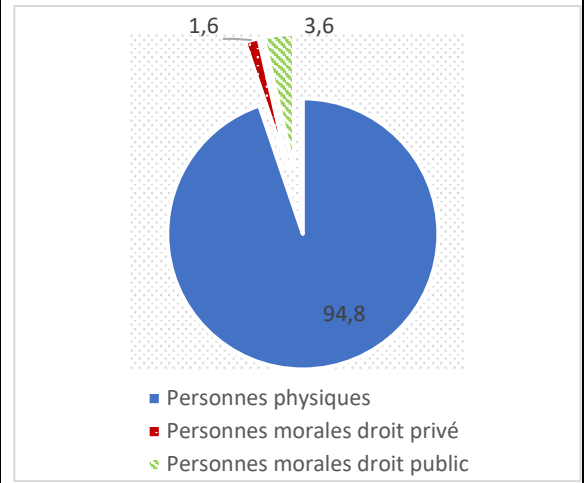


Tableau 9 : Nombre de comptes de dépôts au Trésor

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Etablissements Publics Locaux	na	na	na	na	na	na	na	1	4	7
Sociétés d'Etat	13	13	14	14	14	14	16	16	30	76
Sociétés d'Economie Mixte	6	5	5	5	5	5	4	4	5	20
Etablissements Publics Nationaux	531	535	546	555	583	584	586	605	613	784
Projets	1 520	1 656	1 790	2 245	2 407	2 548	2 530	2 600	2 690	3 376
Services Administratifs	2 828	2 968	3 127	3 387	3 492	3 654	3 758	3 844	3 988	4 558
Organismes internationaux	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3
Organismes à caractère financier	5	5	6	6	6	6	6	6	6	29
Associations-Groupements-Mutuelles	45	45	46	46	48	49	51	62	77	317
Déposants privés	1	1	1	1	1	1	1	1	545	245 918
Total	4 950	5 229	5 536	6 260	6 557	6 862	6 953	7 140	7 960	255 088

II.2. Gestion de la dépense⁴ publique

II.2.1. Dépenses

Points saillants :

- **Prédominance des charges dans les dépenses (68,9% en moyenne par an) ;**
- **Contraction des charges de 12,1% en 2023 ;**
- **Baisse des acquisitions nettes d'actifs non financiers de 10,3% en 2025.**

Commentaire général :

Les dépenses présentent une tendance haussière sur la période sous revue, passant de 1 578,0 milliards de francs CFA en 2016 à 3 935,9 milliards de francs CFA en 2025, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,7%. Toutefois, il est enregistré des contractions en 2018 et 2023 respectivement de 0,5% et 6,9%. L'évolution des dépenses sur la période est imprimée par celle des charges. En termes de proportion, les dépenses sont marquées par une prédominance des charges avec un poids annuel moyen de 68,9%. En 2025, les dépenses représentent 24,3% du PIB nominal.

Concernant les charges, elles se sont inscrites en hausse sur la période au rythme moyen de 10,9% par an pour s'afficher à 2 614,4 milliards de francs CFA en 2025. Au demeurant, en 2023, les charges ont enregistré un repli de 12,1% par rapport à 2022, imputable à la chute des transferts courants (-41,2%). Les charges sont composées principalement de la rémunération des salariés, de l'utilisation de biens et services et des dons avec des poids moyens respectifs de 45,9%, 13,9% et 13,2%. Ces composantes augmentent respectivement de 8,2% ; 8,6% et 14,3% en moyenne annuelle sur la période.

En 2025, les charges ont progressé de 13,0% par rapport à 2024. Cette augmentation résulte d'un accroissement de la rémunération des salariés (+98,7 milliards de francs CFA), des subventions (+70,5 milliards de francs CFA), des intérêts (+50,8 milliards de francs CFA), des prestations sociales (+42,8 milliards de francs CFA), de l'utilisation de biens et services (+37,4 milliards de francs CFA), des autres charges (+22,4 milliards de francs CFA) et d'une contraction des dons (-20,9 milliards de francs CFA). Rapportées au PIB nominal, les charges représentent 16,2%.

Les acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF), elles connaissent une tendance haussière sur la période, passant de 550,0 milliards de francs CFA en 2016 à 1 321,6 milliards de francs CFA en 2025, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,2 %. Cependant, il est enregistré des replis en 2018 (-9,1%), 2019 (-18,0%) et 2025 (-10,3%). De 2020 à 2024, les dépenses d'investissements se sont accrues avec la hausse la plus marquée en 2020 (+61,1%). Cette hausse continue s'explique notamment par l'augmentation des dépenses d'acquisition d'équipements militaires et des bâtiments et ouvrages de génie civil.

La baisse des ANANF en 2025 par rapport à 2024 s'explique par la diminution de l'acquisition de d'actifs fixes (-165,2 milliards de francs CFA) et actifs non produits (-2,6 milliards de francs CFA). Cette baisse est atténuée hausse des stocks de 15,4 milliards de francs CFA. En 2025, les ANANF représentent 8,2 % du PIB nominal.

Notes méthodologiques

Dépenses : les dépenses sont constituées de charges et d'acquisitions nettes d'actifs non financiers

Acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF) : il s'agit des dépenses d'investissement.

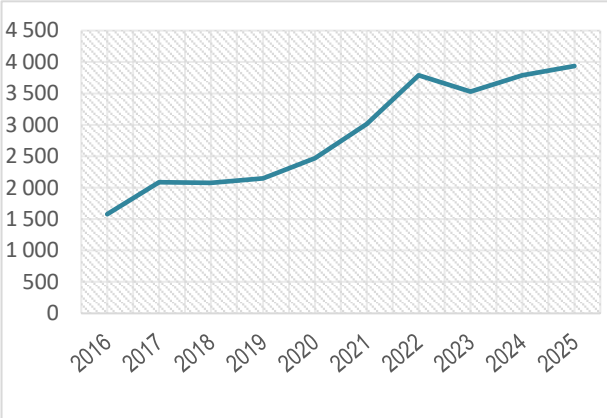
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

⁴ L'analyse des dépenses est faite sur la base des données du TOFE MSFP 2014

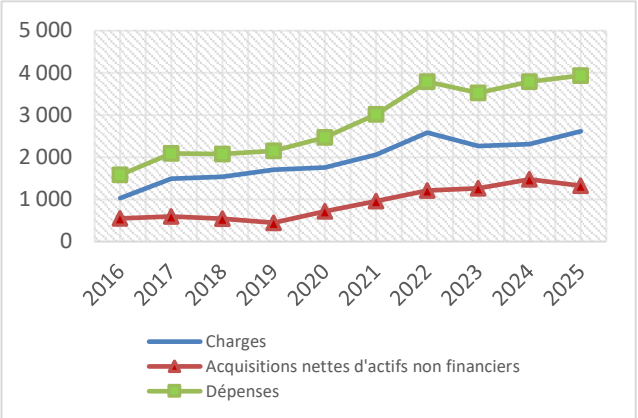
Tableau 10 : Variation des dépenses

Période	Variation 2025/2024		Variation 2025/2016	
Nature de dépense	en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
Charges	301,7	13,0	1 586,3	154,3
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	-152,4	-10,3	771,5	140,3

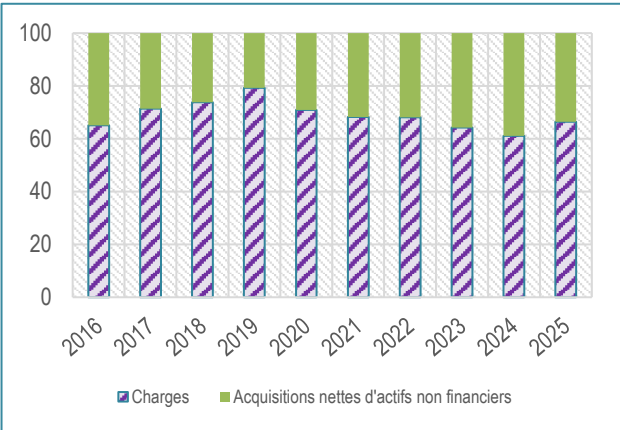
Graphique 31: Evolution des dépenses en milliards de francs CFA



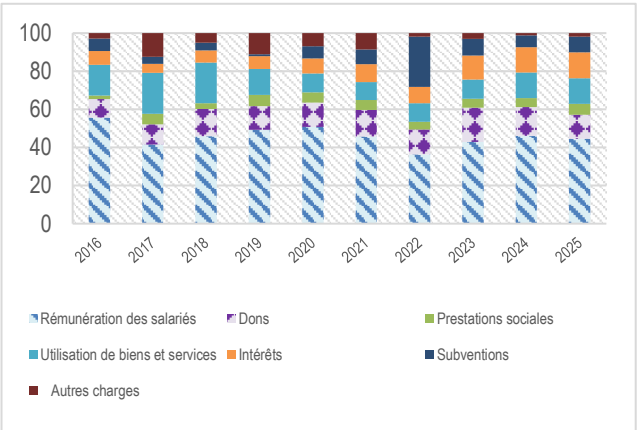
Graphique 32 : Evolution des dépenses et de ses composantes en milliards de francs CFA



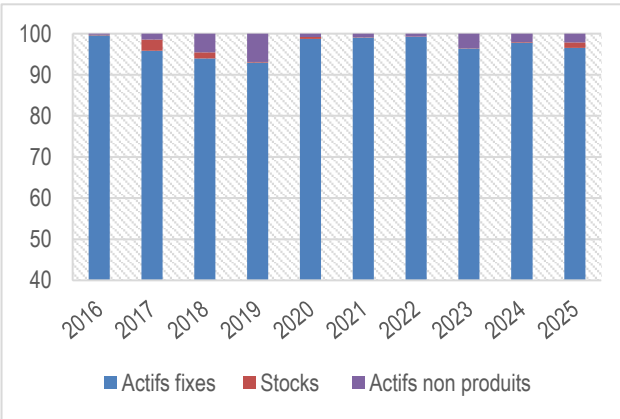
Graphique 33 : Evolution de la structure des dépenses en %



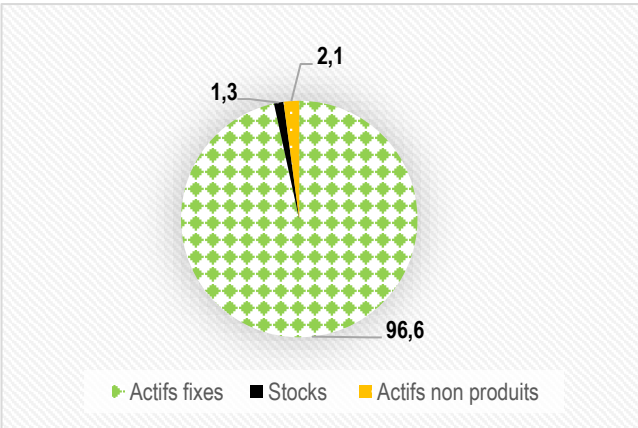
Graphique 34 : Evolution de la structure des charges en %



Graphique 35 : Evolution de la structure des ANANF en %



Graphique 36 : Structure des ANANF en 2025 en %



II.2.2. Evolution comparée des agrégats de recettes et de dépenses⁵

Points saillants :

- Taux d'accroissement annuel moyen des recettes supérieurs à celui des dépenses de 1,6 point de pourcentage ;
- Couverture des charges par les recettes fiscales en 2024 (111,5%) et 2025 (117,9%) ;
- Non couverture des charges par les recettes hors dons de 2017 à 2022.

Commentaire général :

Au cours de la période, les recettes ne couvrent que 79,3% des dépenses en moyenne par an. En 2025, le ratio « recettes sur dépenses » s'affiche à 94,4%, en amélioration de 14,2 points de pourcentage par rapport à 2024.

Les charges sont couvertes par les recettes hors dons, avec un taux moyen annuel de 104,1 % sur la période. Toutefois, de 2017 à 2022, les recettes hors dons sont en deçà des charges avec un taux de couverture moyen de 93,8%. Les recettes fiscales, quant à elles, couvrent les charges à hauteur de 91,9% en moyenne par an au cours de la période. Pour les deux dernières années, les recettes fiscales ont couvert les charges respectivement de 111,5% et 117,9 %, en lien avec la reclassification des dividendes et des plus-values de la SONABHY ainsi que les dividendes de la LONAB en recettes fiscales.

En 2025, le taux de couverture des charges par les recettes hors dons s'affiche à 135,6% en hausse de 12,2 points de pourcentage par rapport à 2024. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du niveau des recettes hors dons (+690,6 milliards de francs CFA) plus importante que les charges (+301,7 milliards de francs CFA) en 2025.

En termes d'accroissement, les recettes augmentent à un taux annuel moyen de 12,3% contre un taux d'accroissement annuel moyen de 10,7% pour les dépenses, soit un différentiel de 1,6 point de pourcentage.

Les charges ont enregistré une augmentation continue sur la période avec un taux d'accroissement annuel moyen de 10,9% alors que les recettes hors dons ont augmenté de 13,6%. Cependant, il ressort une contraction des charges en 2023 (-12,1%) par rapport à 2022 tandis que les recettes hors dons se sont accrues de 11,1% la même année.

Notes méthodologiques :

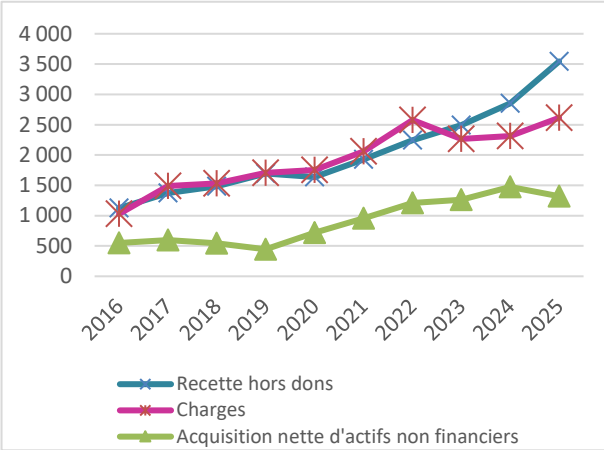
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

⁵ Cette partie est analysée sur la base du TOFE base MSFP 2014

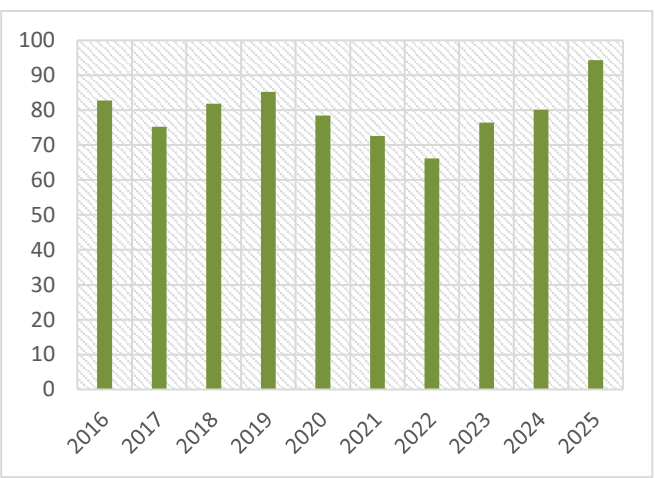
Tableau 11 : Couverture des dépenses par les recettes

Couverture des dépenses par les recettes en 2025		Couverture moyenne des dépenses par les recettes sur la période	
Ecart (en milliards de francs CFA)	Taux (en %)	Ecart (en milliards de francs CFA)	Taux (en %)
-221,7	94,4	-593,0	79,3

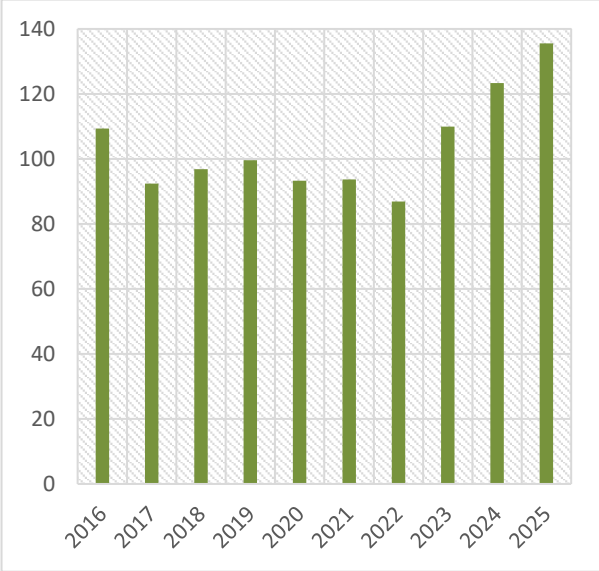
Graphique 37 : Evolution des recettes hors dons, des charges et acquisitions nettes d'actifs non financiers en milliards de francs CFA



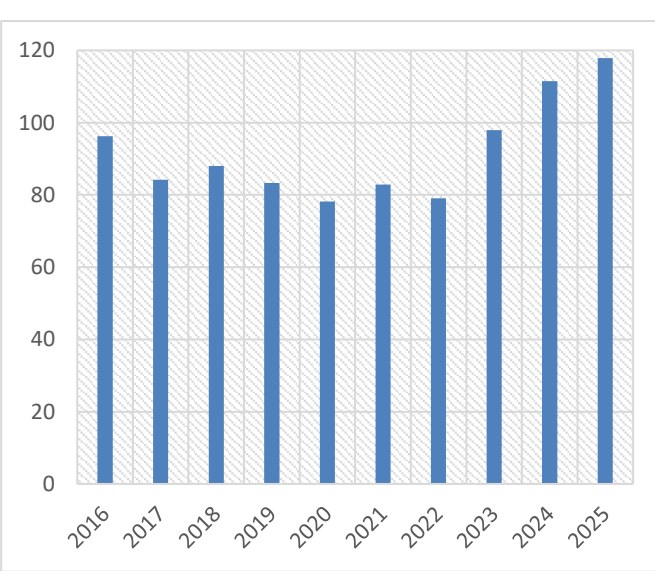
Graphique 38 : Taux de couverture des dépenses par les recettes en %



Graphique 39 : Taux de couverture des charges par les recettes hors dons (%)



Graphique 40: Taux de couverture des charges par les recettes fiscales (%)



II.3. Gestion de la Dette publique

II.3.1. Encours de la dette publique

Points saillants :

- A partir de 2021, la dette intérieure surplombe la composante extérieure ;
- Prédominance de la dette multilatérale dans l'encours de la dette extérieure (88,2% en moyenne) ;
- Prédominance de l'encours des titres publics dans l'encours de la dette intérieure (82,6% en moyenne).

Commentaire général :

Sur la période sous revue, l'encours de la dette publique est en hausse continue, passant de 2 497,0 milliards de francs CFA en 2016 à 8 663,1 milliards de francs CFA en 2025, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 14,8%. Cette progression est impulsée par la dette intérieure (+24,2% en moyenne annuelle).

En termes de proportion, la dette extérieure reste prépondérante dans l'encours de la dette publique jusqu'en 2020 avec une part moyenne annuelle de 59,4%. Sur la période 2021-2025, il est observé une prédominance de l'encours de la dette intérieure avec un poids moyen annuel de 58,1%.

En 2025, l'encours de la dette publique est en hausse de 6,0% par rapport à 2024. La dette libellée en devises variables (AED, USD, KWD, CNY, SAR, etc.) représente 13,0% de l'encours total contre 87,0% pour celle en XOF et en EURO en 2025.

Sur la période 2016-2025, l'encours de la dette extérieure croît à un rythme moyen annuel de 7,9% et s'est situé à 3 504,2 milliards de francs CFA en 2025. Il représente en moyenne 50,7% de l'encours total de la dette et se décompose en dette multilatérale (88,2% en moyenne par an), en dette bilatérale (10,3% en moyenne par an) et en dette commerciale (1,8% en moyenne par an). En 2025, le poids de la dette extérieure libellée en devise variable est ressorti à 32,2% de l'encours de la dette extérieure contre 38,2% en 2024.

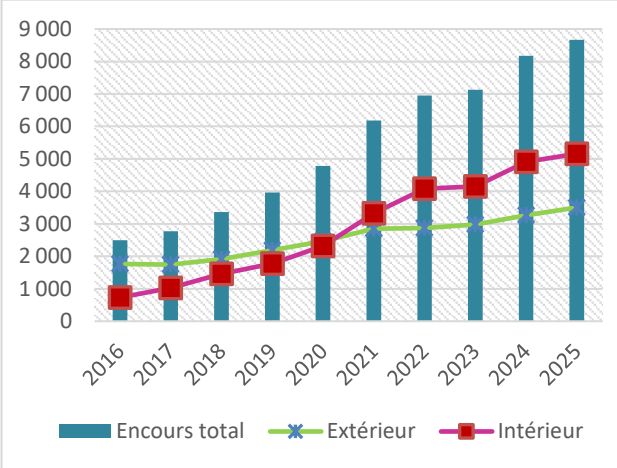
La composante intérieure de l'encours de la dette publique affiche une hausse moyenne annuelle de 24,2% pour s'établir à 5 158,8 milliards de francs CFA en 2025. Cette évolution est imputable principalement aux volumes de titres publics émis et à la titrisation de certains passifs (moins-values de la SONABHY, certificats de détaxe du crédit-TVA, rachat de créance, etc.). De 29,3% en 2016, l'encours de la dette intérieure représente 59,5% de l'encours de la dette publique en 2025. En 2025, l'encours des titres publics s'élève à 4 263,1 milliards de francs CFA et constitue la première composante de la dette intérieure avec une part de 82,6%, suivi de l'encours de la dette envers les institutions financières (15,6%).

Notes méthodologiques

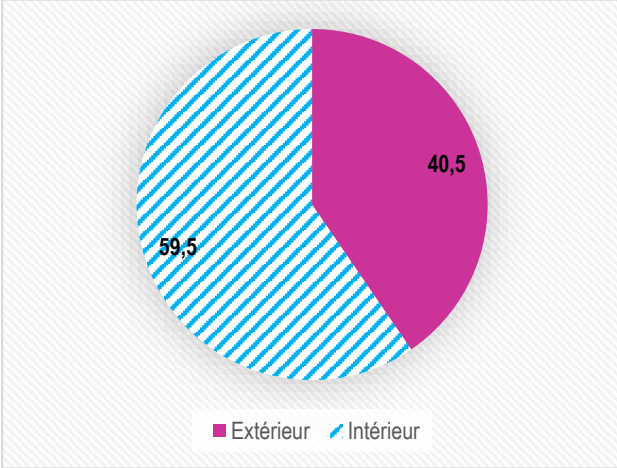
Encours de la dette publique : montant des décaissements non encore remboursé à une date donnée.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

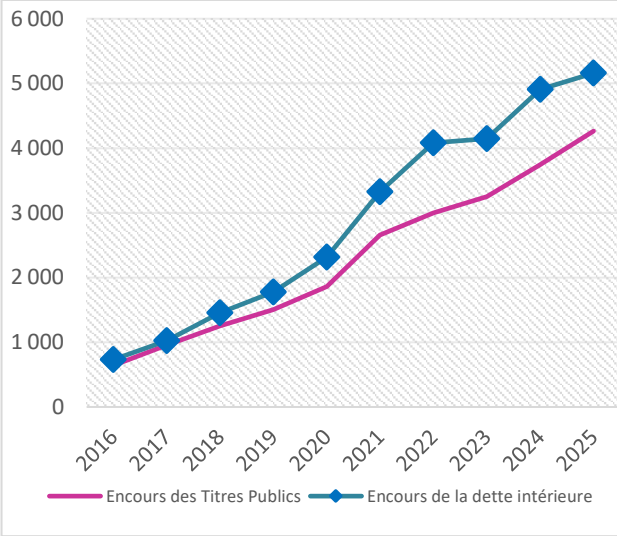
Graphique 41 : Evolution de l'encours de la dette publique en milliards de francs CFA



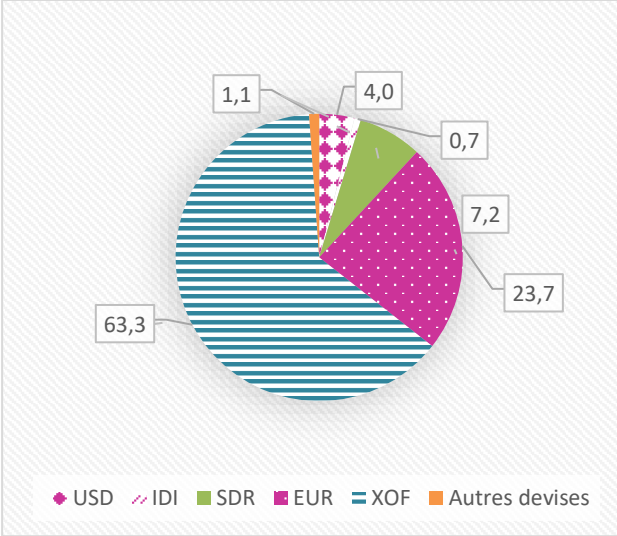
Graphique 42 : Structure de l'encours de la dette publique en 2025 en %



Graphique 43 : Evolution comparée de l'encours de la dette intérieure et des titres publics en milliards de francs CFA



Graphique 44 : Structure de la dette extérieure selon la monnaie en 2025 en %



II.3.2. Service de la dette publique

Points saillants :

- **Prédominance du service de la dette intérieure (79,0% en moyenne annuelle) ;**
- **Hausse de 32,2 % du service de la dette en 2025.**

Commentaire général :

Le service de la dette est passé de 228,4 milliards de francs CFA en 2016 à 1 368,2 milliards de francs CFA en 2025, soit une hausse de 22,0% en moyenne annuelle sur la période. Il est dominé par sa composante intérieure qui représente 79,0% en moyenne. La part du principal du service de la dette s'établit à 70,8% en moyenne par an.

Le service de la dette extérieure croît à un rythme moyen annuel de 18,2% sur la période sous revue, passant de 56,3 milliards de francs CFA en 2016 à 253,3 milliards de francs CFA en 2025. Cette progression est liée à la fois à celle du principal (+19,6% en moyenne annuelle) et à celle des charges (+14,3% en moyenne annuelle). En 2025, ledit service est composé de 73,7% de principal et de 26,3% de charges. Le service de la dette multilatérale représente 78,2% du service de la dette extérieure en 2025.

Le service de la dette intérieure enregistre un taux d'accroissement annuel moyen de 23,1% sur la période pour s'afficher à 1 115,0 milliards de francs CFA en 2025. Il est composé à 69,8% du remboursement du principal et à 30,2% des charges. Cette hausse s'explique principalement par les maturités courtes et les taux d'intérêt élevés des titres publics.

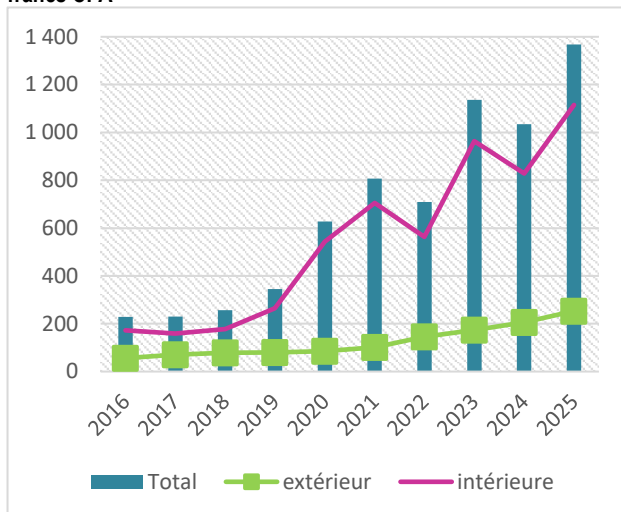
En 2025, le service payé au titre de la dette intérieure représente 81,5% du service total de la dette. Il est en hausse de 32,2% par rapport à 2024.

Notes méthodologiques

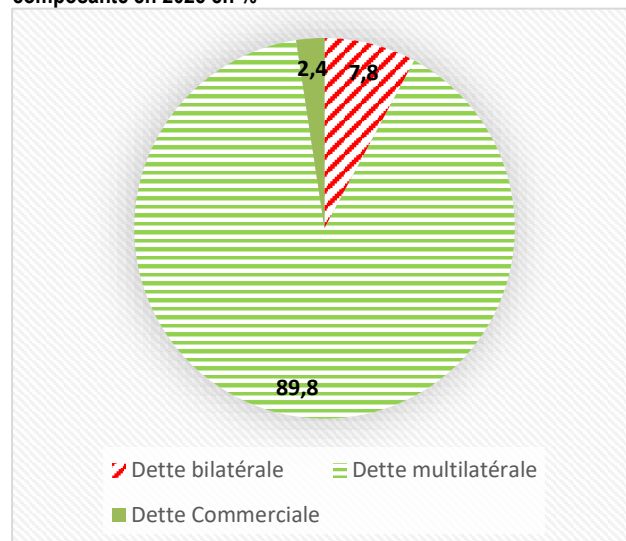
Service de la dette : montant des règlements effectués chaque année par l'Etat pour honorer ses engagements financiers.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

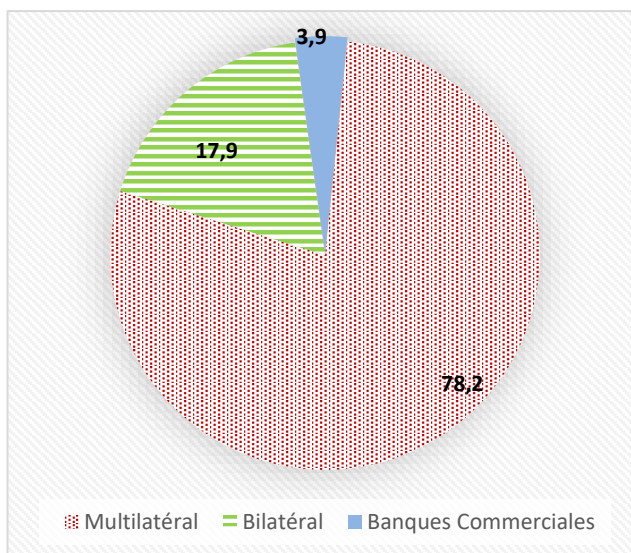
Graphique 45 : Evolution du service de la dette en milliards de francs CFA



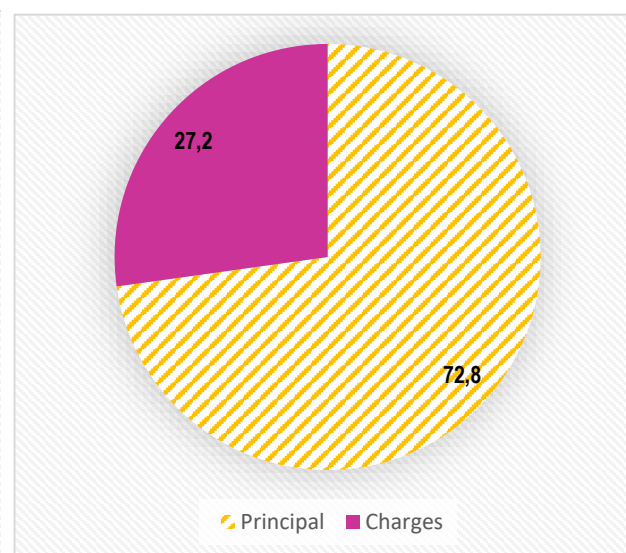
Graphique 46 : Structure du service de la dette extérieure par composante en 2025 en %



Graphique 47 : Structure du service de la dette extérieure par type de créanciers en 2025 en %



Graphique 48 : Structure du service de la dette intérieure en 2025 en %



II.4. Soldes caractéristiques du TOFE et indicateurs de la dette

Points saillants :

- Solde net de gestion (SNG) ressorti négatif en 2022 (-73,8 milliards de francs CFA) ;
- Déficit budgétaire⁶ ressorti à deux chiffres en 2022 à 11,0% contre 1,3% du PIB en 2025 ;
- Respect des normes des ratios de liquidité de la dette sur la période.

Commentaire général :

Au cours de la période sous revue, le solde net de gestion (SNG) est demeuré positif avec une couverture des charges par les recettes de 115,7% en moyenne par an. Toutefois, en 2022, le solde net de gestion est ressorti négatif (-73,8 milliards de francs CFA) correspondant à un taux de couverture des charges par les recettes de 97,1%. Par rapport au PIB, le SNG annuel moyen est ressorti à 2,6%.

La valeur maximale du SNG a été observée en 2025 (1 099,8 milliards de francs CFA). Ce niveau est expliqué par un accroissement plus que proportionnel des recettes par rapport à celui des charges en lien avec les efforts des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles mesures fiscales, des réformes et des actions positives impactant les performances des régies de recettes.

Sur la période sous revue, il ressort un besoin de financement traduisant la non-couverture des dépenses par les recettes. En effet, les recettes ont couvert les dépenses en moyenne de 79,3% par an. Par rapport au PIB, le déficit budgétaire annuel moyen est ressorti à 5,5%. Les déficits les plus importants ont été enregistrés successivement en 2021, 2022 et 2023 avec des niveaux atteignant respectivement 7,6% ; 11,0% et 6,8% du PIB. Les déficits de ces années s'expliquent entre autres par l'affectation d'importantes ressources à la prise en charge de la crise humanitaire, à la lutte contre l'insécurité à laquelle s'ajoute un niveau important des subventions aux hydrocarbures. En 2025, ce déficit s'affiche à 1,3% du PIB.

Concernant les indicateurs de liquidité de la dette, le ratio du service de la dette extérieure sur les recettes totales hors dons et celui du service de la dette extérieure sur les exportations sont respectés sur toute la période.

En 2025, le ratio du service de la dette extérieure sur les recettes totales hors dons s'affiche à 7,1% pour une norme de 18% au maximum. Le ratio du service de la dette extérieure sur les exportations, quant à lui, s'est situé à 3,8% pour une norme de 15% au maximum.

Notes méthodologiques

Solde net de gestion : différence entre les recettes et les charges

Capacité/besoin de financement : différence entre les recettes et les dépenses ou différence entre SNG et acquisitions nettes d'actifs non financiers ou la différence entre actifs financiers et passifs

Ratio de liquidité : mesure la capacité de l'Etat à honorer ses engagements extérieurs immédiats

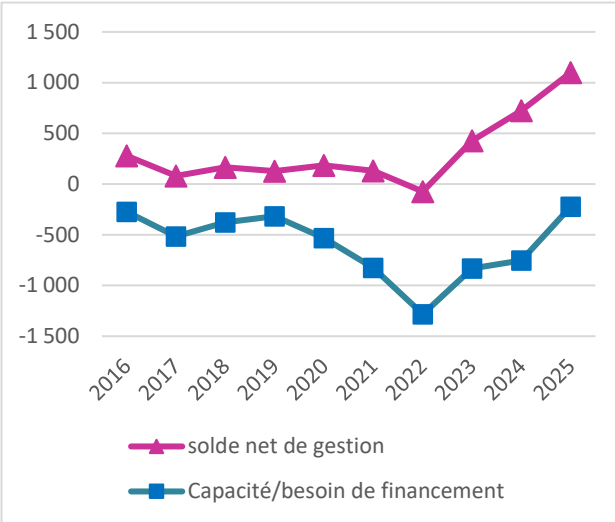
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

⁶ Le déficit budgétaire correspond au besoin de financement du MSFP 2014 rapporté au PIB nominal

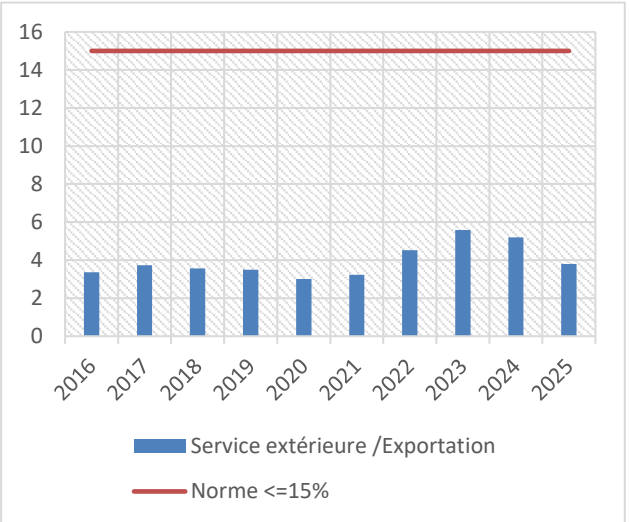
Tableau 12 : Soldes caractéristiques du TOFE en milliards de francs CFA

Soldes caractéristiques	Montant en 2025	Variation absolue		
		2025/2024	2024/2023	2023/2022
Solde net de gestion	1 099,8	377,2	294,4	502,0
Capacité/besoin de financement	-221,7	529,6	80,7	450,6

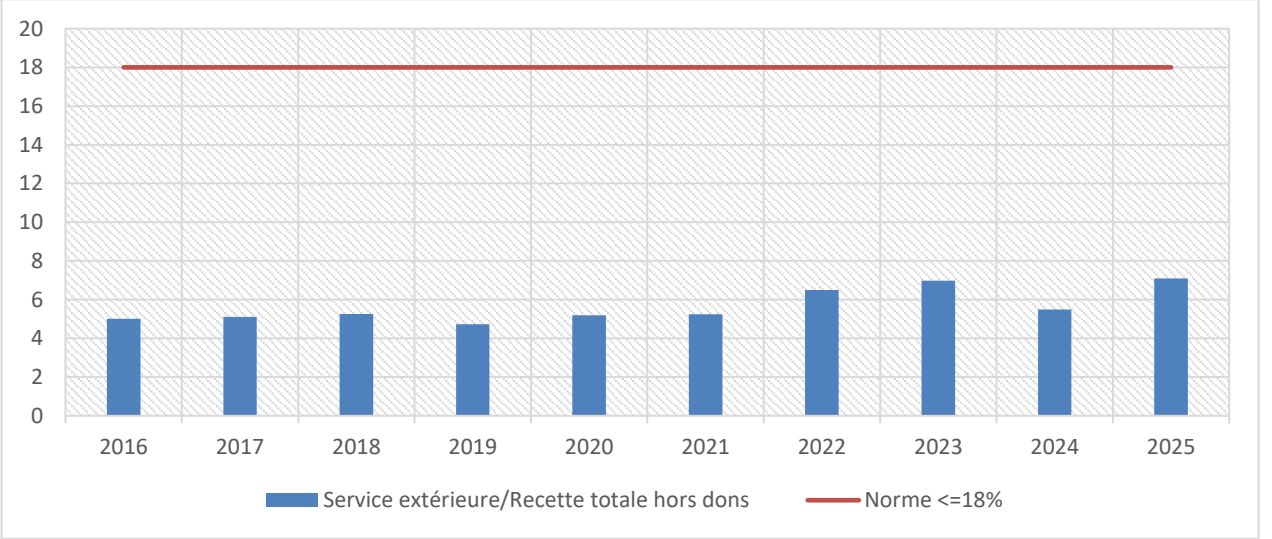
Graphique 49 : Evolution du solde net de gestion et la capacité/besoin de financement en milliards de francs CFA



Graphique 50 : Ratio Service de la dette extérieure/Exportation (≤15%)



Graphique 51 : Ratio Service de la dette extérieure/Recettes Totales hors dons (≤18%)



**III. INDICATEURS MACROECONOMIQUES
DE L'UEMOA ET REPERE DE SUIVI DES
PROGRAMMES ECONOMIQUES ET
FINANCIERS APPUYE PAR LA FACILITE
ELARGIE DE CREDIT**

Chapitre

III.1. Indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA ⁷

Points saillants :

- **Amélioration du ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal de 3,5 points en 2025 ;**
- **Amélioration progressive du taux de pression fiscale au cours des cinq dernières années ;**
- **Amélioration continue du ratio masse salariale sur recettes fiscales au cours des cinq dernières années.**

Commentaire général :

Sur la période sous revue, le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal s'inscrit dans le respect de la norme communautaire, avec un taux annuel moyen de 47,4% pour une norme de 70% au maximum. Sur la même période, le ratio solde global (dons compris) rapporté au PIB ressort en deçà de la norme communautaire ($\geq -3\%$), sauf en 2025 où il s'établit à $-1,3\%$. Le solde global annuel moyen rapporté au PIB ressort à $-5,5\%$. La norme communautaire de 3% au maximum relative au taux d'inflation n'est pas respectée pour les années 2021, 2022 et 2024 où le taux s'affiche respectivement à 3,9% ; 14,1% et 4,2%.

Pour l'année 2025, le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal est de 53,8 % contre 57,3% en 2024, soit une amélioration de 3,5 points de pourcentage. Le ratio « solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal » s'améliore de 4,1 points de pourcentage comparativement à l'année précédente. Quant au niveau général des prix, il ressort en baisse de 4,7 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2024 qui est de 4,2%.

Le ratio « masse salariale sur recettes fiscales » est passé de 57,9% en 2016 à 37,8% en 2025, avec un taux annuel moyen de 50,8 %. Le taux de pression fiscale passe de 13,0% en 2016 à 19,1% en 2025, avec une moyenne annuelle de 16,1%.

En 2025, le ratio masse salariale sur recettes fiscales affiche une baisse de 3,5 points de pourcentage par rapport à celui de 2024 qui est de 41,3%. Toutefois, il demeure au-dessus de la norme communautaire de 35% au maximum. S'agissant du taux de pression fiscale, il est ressorti en hausse de 0,7 point de pourcentage par rapport à celui de 2024 qui est de 18,4%. Ce ratio reste en dessous de la norme communautaire de 20% au minimum.

Notes méthodologiques

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

⁷ Le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité communautaire de l'UEMOA a été suspendu le 27 avril 2020 à la suite de la COVID-19.

Tableau 13 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (UEMOA) en %

	Norme	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal	≥-3%	-3,6	-6,3	-4,3	-3,4	-5,2	-7,6	-11,0	-6,8	-5,4	-1,3
Taux d'inflation annuel moyen (IHPC)	≤3%	0,4	1,5	2,0	-3,2	1,9	3,9	14,1	0,7	4,2	-0,5
Ratio de l'encours de la dette publique sur PIB nominal (en %)	≤70%	32,8	33,4	37,7	42,1	46,7	54,9	58,0	56,9	57,3	53,8
Masse salariale sur recettes fiscales (en %)	≤35%	57,9	49,3	52,2	59,2	65,0	55,3	46,0	43,8	41,3	37,8
Taux de pression fiscale (en %)	≥20%	13,0	15,3	15,3	15,1	13,4	15,7	17,3	17,9	18,4	19,1

III.2. Suivi des critères du programme FEC⁸

III.2.1. Respect des critères de performances ou de réalisations quantitatifs du suivi du programme FEC

Points saillants :

- Respect du critère « accumulation des arriérés de paiements extérieurs » sur la période sous revue ;
- Non-respect du plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement en 2018.

Commentaire général :

Le critère « plafond de financement net intérieur du gouvernement central » est respecté sur la période, excepté les années 2018, 2020 et 2024. En 2025, le financement net intérieur du Burkina Faso est ressorti à 73,2 milliards de francs CFA pour une norme de 410,3 milliards de francs CFA.

Le « plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement » est respecté sur la période, excepté en 2018 où il dépasse la norme fixée à 99,3 milliards de francs CFA. En 2025, ce critère est ressorti à 297,2 milliards de francs CFA pour une norme de 410,0 milliards de francs CFA.

Le critère « accumulation des arriérés de paiements extérieurs » a été respecté sur la période.

Le critère « Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons », issu du programme FEC (2023-2027) en remplacement du repère « Plafond du déficit budgétaire global, dons compris », est observé en 2023, puis en 2025. Toutefois, ce critère n'est pas observé en 2024 affichant une valeur de 506,1 milliards de francs CFA pour une norme de 418,9 milliards de francs CFA.

Notes méthodologiques :

Critères de performance ou de réalisation quantitatifs : ils servent de référence pour suivre l'évolution des variables macroéconomiques telles que les agrégats monétaires, les réserves internationales, les soldes budgétaires et les emprunts extérieurs, par rapport aux objectifs inscrits dans le programme du pays. Ils sont respectés lorsque la réalisation est inférieure ou égale à la norme fixée.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

⁸ Le Burkina Faso n'a pas été sous programme FEC de juillet 2020 au 31 décembre 2022, cette partie n'a pas été actualisée en lien avec l'absence de norme.

Indication : les couleurs verte et rouge indiquent respectivement le respect et le non-respect du critère.

Graphique 56 : Ecart entre les normes et les réalisations: les bâtonnets orientés au-dessus correspondent au respect de la norme

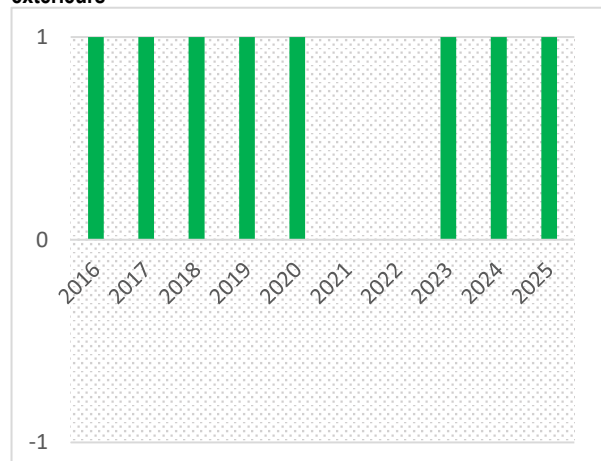
Graphique 52 : Plafond de financement net intérieur du gouvernement central



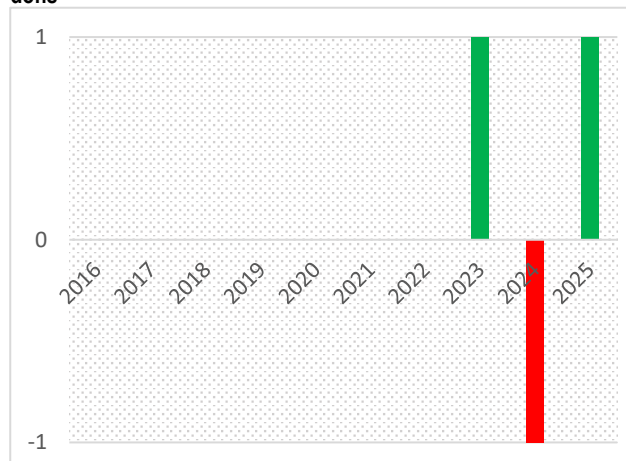
Graphique 53 : Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement



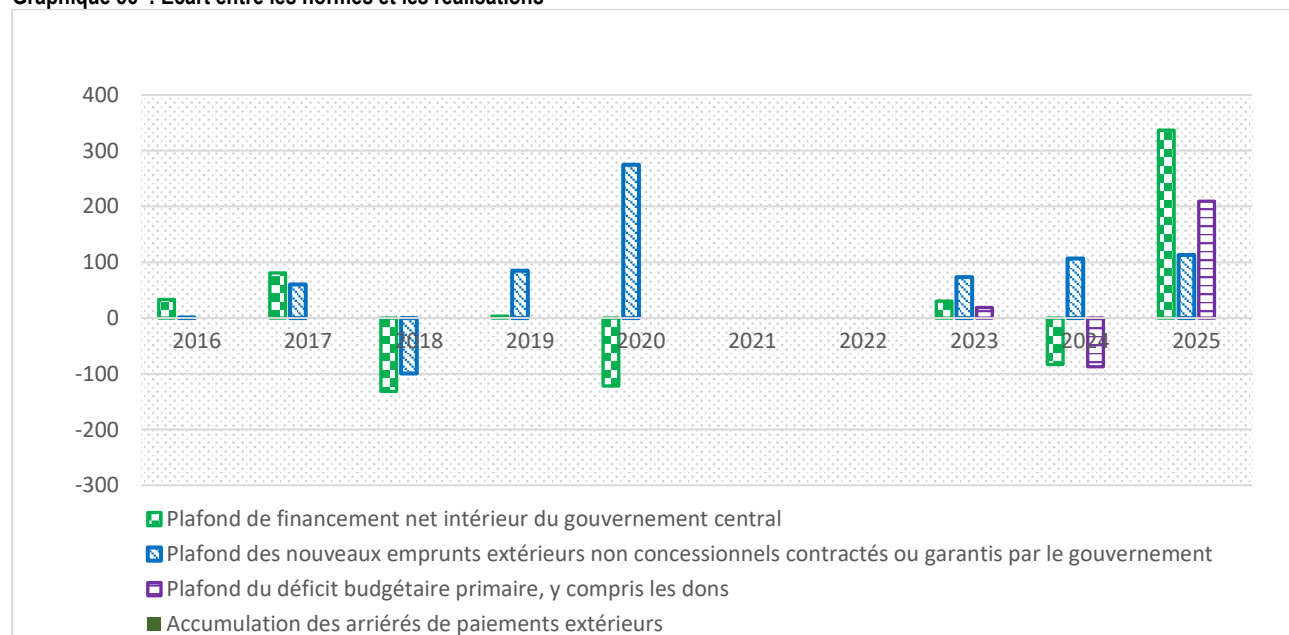
Graphique 54 : Accumulation des arriérés de paiements extérieurs



Graphique 55 : Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons



Graphique 56 : Ecart entre les normes et les réalisations



III.2.2. Respect des repères indicatifs du suivi du programme FEC en valeur

Points saillants :

- Non-respect du repère « **plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs** » en 2024 et en 2025 ;
- Non-respect du repère « **plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté** » en 2020 et en 2024.

Commentaire général :

Le respect du repère indicatif « **plafond du déficit global, dons compris**⁹ » n'est pas observé sur la période applicable (2016-2020), excepté l'année 2018 où le déficit global, dons compris ressort à 381,7 milliards de francs CFA pour une norme de 395,0 milliards de francs CFA. L'écart le plus prononcé entre la norme et les réalisations durant les années d'inobservation du critère se situe en 2020. Cet écart est de 139,0 milliards de francs CFA.

Le repère « **plancher des recettes totales** » est respecté en 2017, 2019, 2023, 2024 et 2025. Pour les années de non-respect, l'écart le plus important entre la norme et la réalisation se situe en 2020 avec une valeur de 91,0 milliards de francs CFA.

Quant au « **plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté** », il est respecté sur la période, excepté les années 2020 et 2024 où les réalisations sont en deçà des normes avec des écarts respectifs de 34,0 milliards de francs CFA et de 34,8 milliards de francs CFA par rapport aux normes.

En ce qui concerne le « **plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs** », il est respecté sur la période sauf pour les deux dernières années.

Notes méthodologiques :

Repères indicatifs : ils aident à suivre l'application des réformes macroéconomiques essentielles dont dépend la réalisation des objectifs du programme et les progrès accomplis par rapport à ces repères sont évalués lors de revues du programme.

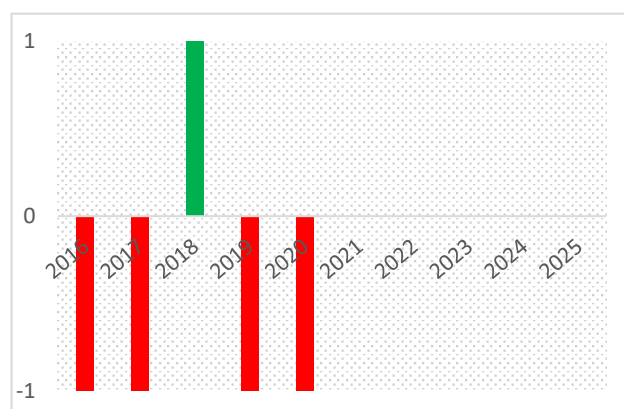
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

⁹ N'est plus suivi dans le cadre du nouveau programme FEC (2023-2027)

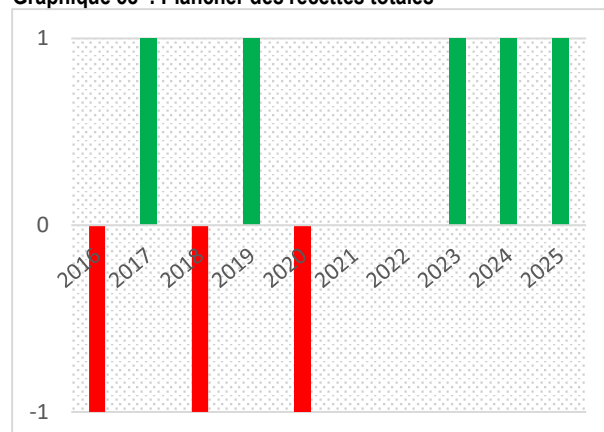
Indication : les couleurs verte et rouge indiquent respectivement le respect et le non-respect du critère.

Graphique 61 : Ecart des réalisations par rapport aux normes: les bâtonnets orientés au-dessus correspondent au respect de la norme

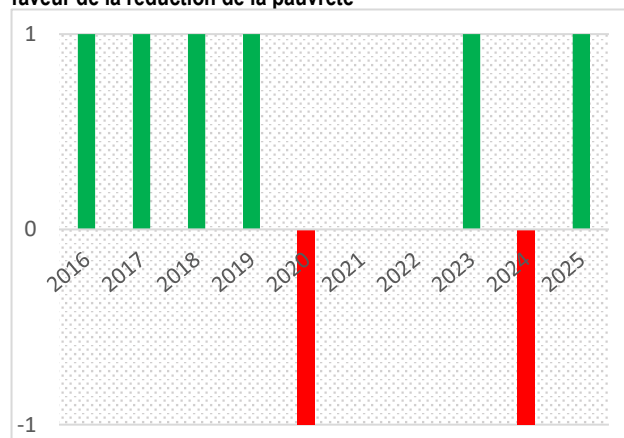
Graphique 57 : Plafond du déficit global dons compris



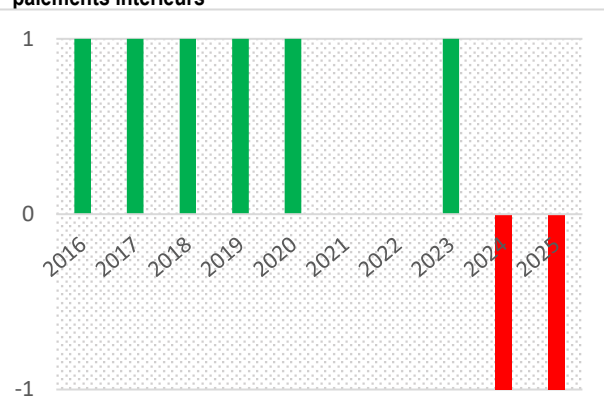
Graphique 58 : Plancher des recettes totales



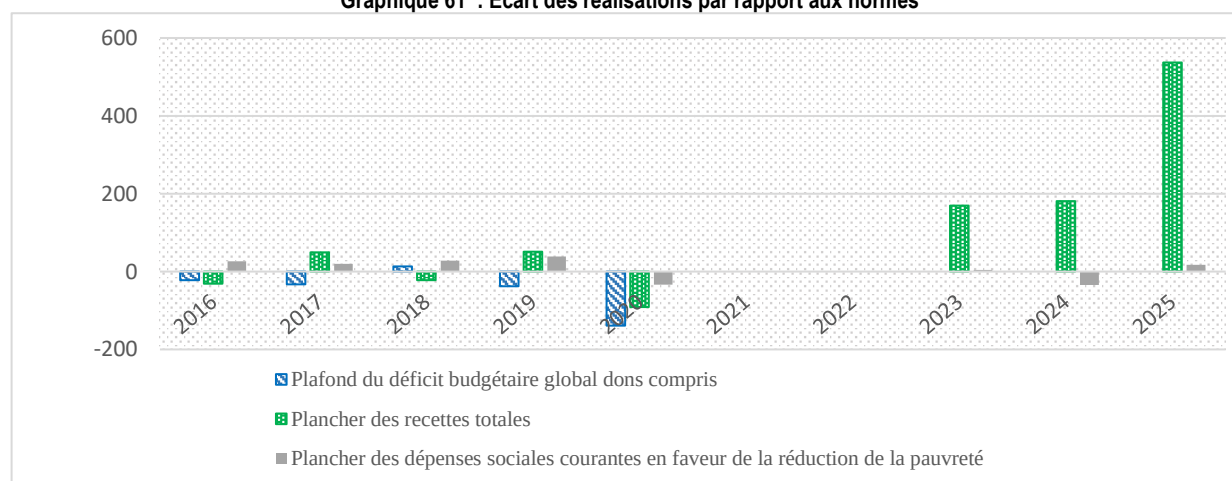
Graphique 59 : Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté



Graphique 60 : Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs



Graphique 61 : Ecart des réalisations par rapport aux normes



IV. TENUE EFFICACE DE LA COMPTABILITE ET GESTION DE LA TUTELLE ET RENFORCEMENT DES RELATIONS ECONOMIQUE, FINANCIERE ET MONETAIRE

Chapitre

IV.1. Assurances

IV.1.1. Assurances (partie 1)

Points saillants :

- Croissance continue du chiffre d'affaires de l'assurance vie sur la période de 14,4% en moyenne par an ;
- Taux de sinistralité de 59,0% pour l'assurance vie contre 42,9% pour l'assurance non vie en 2025.

Commentaire général :

Le chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (primes d'assurances) connaît une croissance continue sur la période sous revue, avec une progression annuelle moyenne de 11,7%, passant de 66,0 milliards de francs CFA en 2016 à 178,9 milliards de francs CFA en 2025. Cet accroissement est tiré par les assurances vie qui enregistrent un taux moyen annuel de progression de 14,4% contre 10,1% pour les assurances dommages. En 2025, le marché des assurances connaît une hausse de son chiffre d'affaires de 6,6% par rapport à 2024. Il est dominé par le marché non vie qui représente 58,4% en 2025.

Les indemnisations des sinistres progressent continuellement sur la période. En effet, les prestations de sinistres ont atteint 88,8 milliards de francs CFA en 2025 contre 28,7 milliards de francs CFA en 2016, soit une progression annuelle moyenne de 13,4%. Cet accroissement est porté par l'assurance vie avec un taux annuel moyen de 16,2% contre 11,1% pour l'assurance dommages. En 2025, le taux de progression des indemnisations s'affiche à 11,7% par rapport à 2024. En termes de proportion, les indemnisations en assurance dommages représentent 50,5%.

Le taux de sinistre sur prime ressort en moyenne à 43,0% sur la période. Par branche, ce taux se situe à 45,8% en moyenne par an pour l'assurance vie et 41,1% en moyenne annuelle pour l'assurance non vie sur la période sous revue. En 2025, le taux de sinistre sur prime est de 49,6%. Par branche, ce taux est de 59,0% pour l'assurance vie et 42,9% pour l'assurance non vie. La sinistralité reste inférieure à la norme communautaire qui est de 65% au maximum.

Les commissions servies aux intermédiaires ont connu une croissance continue de 10,8% en moyenne par an sur la période sous revue, passant de 6,7 milliards de francs CFA en 2016 à 17,0 milliards de francs CFA en 2025. Les commissions servies pour la branche dommage représentent 66,9% en moyenne par an. En 2025, les commissions ont progressé de 7,5% par rapport à 2024, tirées principalement par celles de l'assurance non vie (+7,8%).

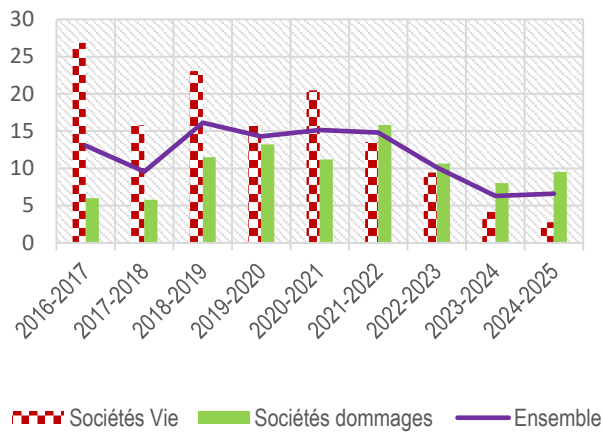
Le taux de commissions du marché se situe en moyenne à 8,3% sur la période sous revue. Par rapport à 2024, ce taux est en progression de 0,3 point de pourcentage pour se situer à 9,7% en 2025. La norme réglementaire du taux de commission est de 20% maximum des primes émises.

Notes méthodologiques :

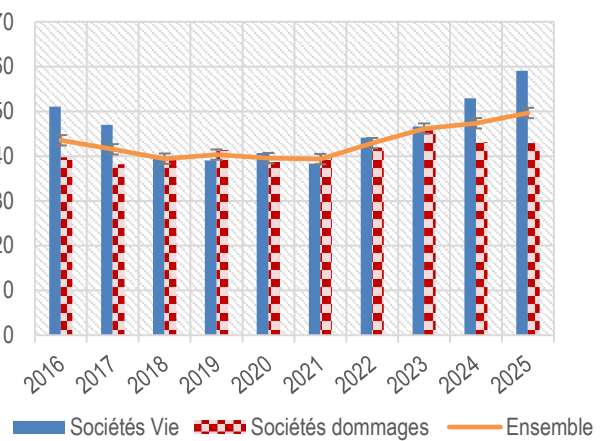
Taux de sinistre sur prime ou sinistralité : C'est la part que représente la charge des sinistres dans les primes de l'exercice.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

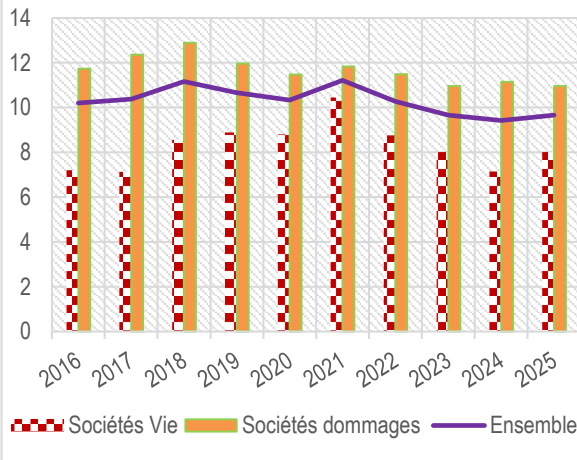
Graphique 62 : Taux de croissance des primes par année en %



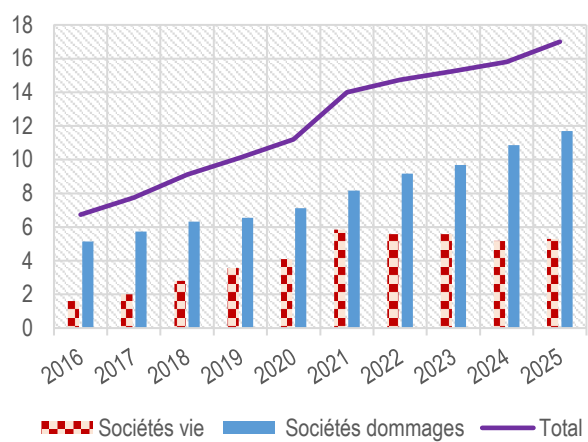
Graphique 63 : Taux de sinistres sur prime par année en %



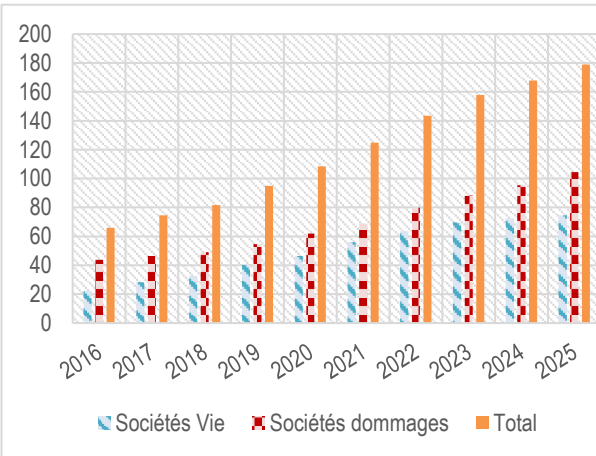
Graphique 64 : Taux de commissions par année en %



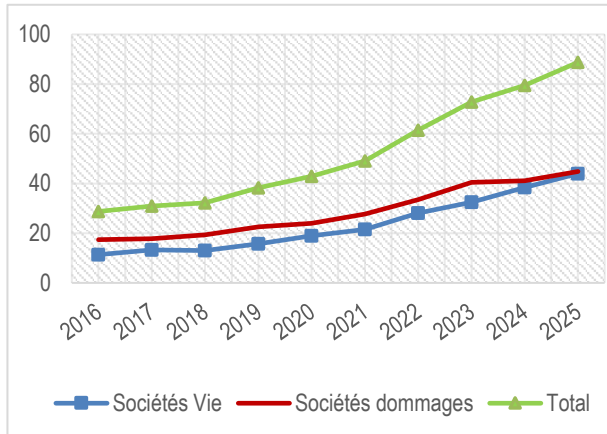
Graphique 65 : Evolution des commissions en milliards de francs CFA



Graphique 66 : Evolution des primes d'assurances en milliards de francs CFA



Graphique 67 : Evolution des indemnités des sociétés d'assurances en milliards de francs CFA



IV.1.2. Assurances (partie 2)

Points saillants :

- **Marge de solvabilité représentant 3,8 fois la marge minimale en 2025 ;**
- **Hausse des arriérés de primes de 32,3% en 2025 par rapport à 2024 contre 18,1% en moyenne par an sur la période ;**
- **Hausse des engagements réglementés de 22,4% en 2025 contre 14,8% en moyenne par an sur la période.**

Commentaire général :

Les frais généraux sont passés de 15,3 milliards de francs CFA en 2016 à 35,5 milliards de francs CFA en 2025, soit une croissance annuelle moyenne de 9,8%. En 2025, ils ont connu une hausse de 17,8% par rapport à 2024. Les frais généraux représentent 17,9% et 19,8% des primes émises nettes respectivement en 2024 et en 2025.

Les arriérés de primes du marché des assurances s'élèvent à 29,1 milliards de francs CFA en 2025 contre 6,5 milliards de francs CFA en 2016, soit un accroissement annuel moyen de 18,1%. Ils ont connu une hausse de 32,3% entre 2024 et 2025. Les arriérés sont essentiellement constitués de ceux de la branche dommage qui représentent en moyenne 84,8% par an.

Depuis 2016, les engagements réglementés sont en progression continue, passant de 110,5 milliards de francs CFA à 382,6 milliards de francs CFA en 2025, soit une variation annuelle moyenne de 14,8%. En 2025, ils se sont accrus de 22,4% par rapport à 2024. La branche assurance vie cumule 65,9% en moyenne par an des engagements réglementés.

Le montant des placements s'élève à 412,7 milliards de francs CFA en 2025 contre 369,3 milliards de francs CFA en 2024, soit une hausse de 11,7%. La variation annuelle moyenne est de 13,7% entre 2016 et 2025.

Le taux de couverture des engagements réglementés est supérieur à 100% sur la période. En 2025, il est de 108,0%. Ainsi, les sociétés d'assurances burkinabè couvrent leurs engagements pris auprès des assurés et des intermédiaires (agents généraux et courtiers) par des actifs admis par le code des assurances.

La marge de solvabilité agrégée donne une idée de la solidité financière du marché des assurances. Elle connaît une hausse annuelle moyenne de 14,0% sur la période sous revue. Pour l'exercice 2025, la marge disponible s'élève à 114,9 milliards de francs CFA contre 110,2 milliards de francs CFA en 2024, soit une progression de 4,3%. Cette marge disponible est largement suffisante sur le plan réglementaire car en 2025, elle représente 3,8 fois la marge minimale exigée.

Notes méthodologiques

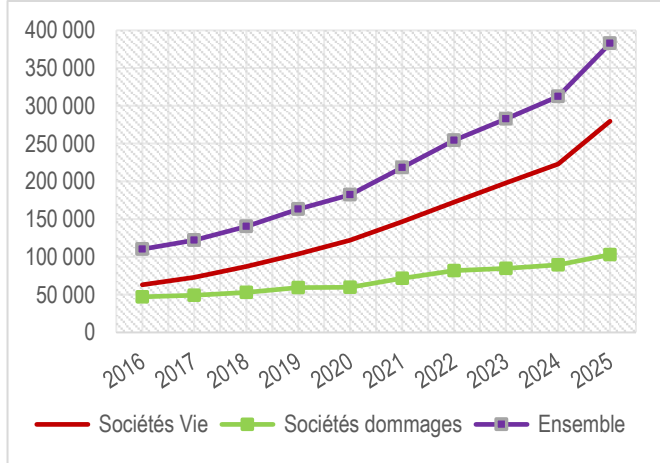
Arriérés de primes : Aux termes de l'article 13 du code CIMA, ce sont les créances sur les assurés et les agents d'assurance. En effet, le code CIMA dispose en son article 13 : « la prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la prime par le souscripteur. Il est interdit aux entreprises d'assurance, [...], de souscrire un contrat d'assurance dont la prime n'a pas été payée... »

Primes émises nettes : Primes émises hors taxes

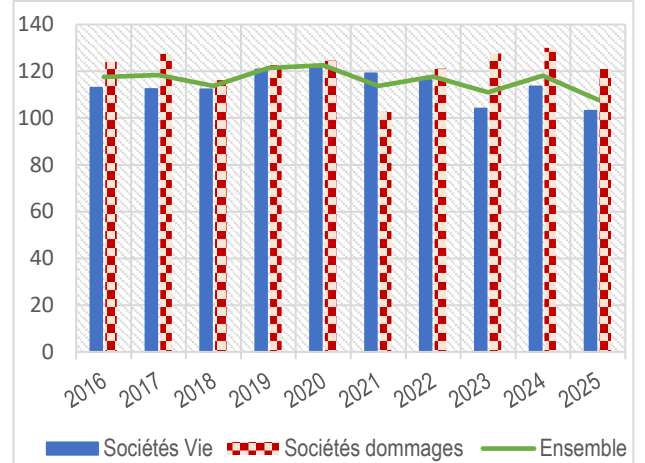
Les engagements réglementés représentent l'épargne constituée par les sociétés d'assurances pour couvrir les engagements pris auprès des assurés.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

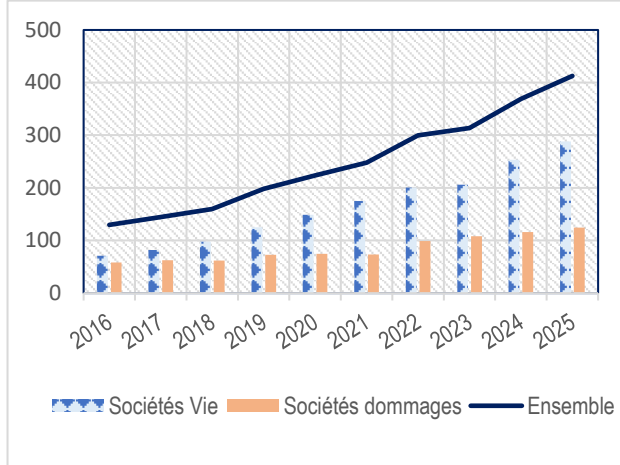
Graphique 68 : Les engagements réglementés en milliards de francs CFA



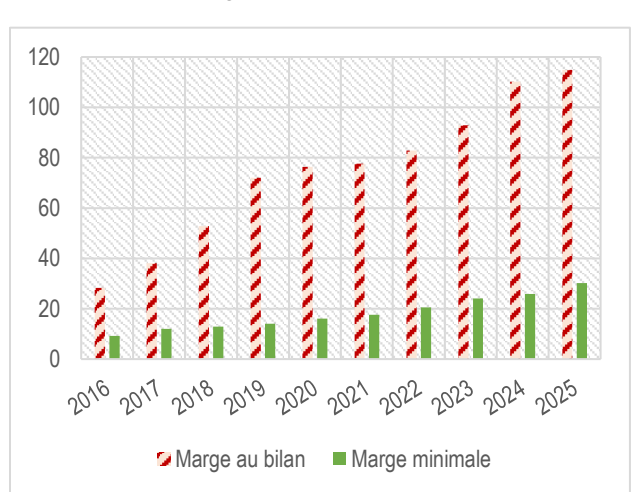
Graphique 69 : Le taux de couverture des engagements réglementés en %



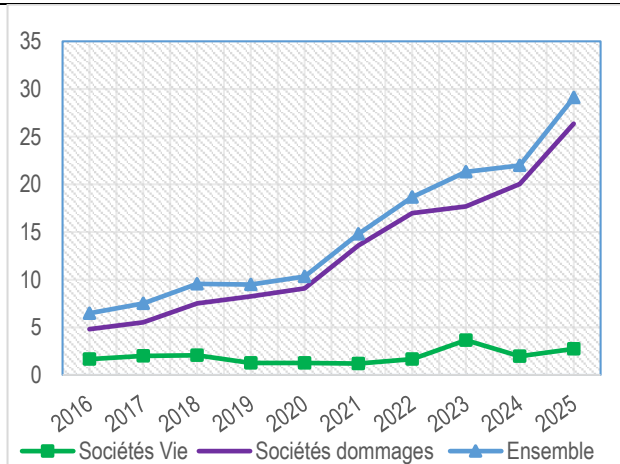
Graphique 70 : Les placements des sociétés d'assurances en milliards de francs CFA



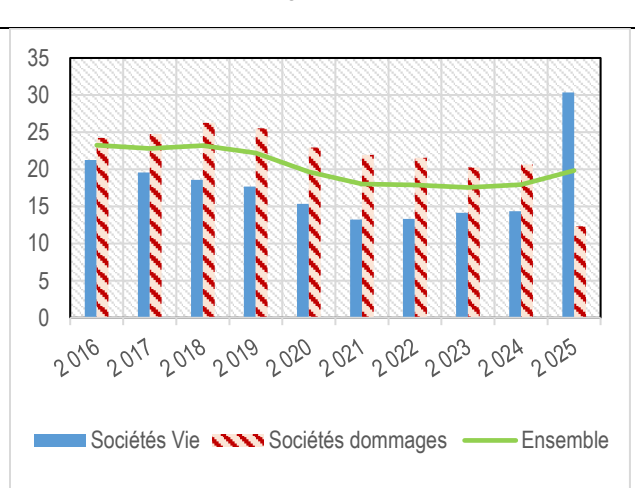
Graphique 71 : La marge de solvabilité en milliards de francs CFA



Graphique 72: Evolution des arriérés des primes en milliards de francs CFA



Graphique 73 : Taux de frais généraux par année en %



IV.2. Institutions de Microfinance (IMF)

Points saillants :

- Hausse de l'encours d'épargne (+17,8%) et de l'encours de crédit (+9,2%) en 2025 ;
- Baisse de 0,8 point de pourcentage du taux de créances en souffrance en 2025.

Commentaire général :

Sur la période 2016-2025, le nombre d'Institutions de Microfinance (IMF) est passé de 133 à 120, soit un recul annuel moyen de 1,1%. Cette baisse est principalement due aux Institutions Mutualistes ou Coopérative d'Epargne et de Crédit (IMCEC) dont les effectifs sont passés de 113 à 84 sur la période. À l'inverse, les Sociétés (SA et SARL) ont connu une progression, passant de 9 à 27, ce qui reflète un changement structurel vers des statuts juridiques sociétaires. Entre 2024 et 2025, le nombre s'est stabilisé à 120, la baisse du nombre des IMCEC et des associations s'étant interrompue.

L'effectif total des membres a progressé, passant de 1 858 806 à 2 097 161 sur la période 2016-2025, soit une croissance annuelle moyenne de 1,3%, malgré une baisse notable en 2019. En 2025, l'effectif affiche une hausse de 8,4% par rapport à 2024. En termes de répartition, les hommes constituent le groupe majoritaire (50,9%), suivis des femmes (35,0%) et des personnes morales (14,1%).

Les indicateurs financiers affichent une croissance soutenue sur la période sous revue. L'encours de l'épargne est passé de 195,1 milliards de francs CFA à 553,4 milliards de francs CFA (+12,3% en moyenne annuelle) et l'encours de crédit de 142,9 milliards de francs CFA à 444,0 milliards de francs CFA (+13,4% en moyenne annuelle). Les créances en souffrance ont augmenté de 18,3% en moyenne annuelle, passant de 6,5 milliards de francs CFA à 29,4 milliards de francs CFA. En 2025, l'épargne et le crédit progressent respectivement de 17,8 % et de 9,2%, tandis que les créances en souffrance régressent de 2,3%.

La situation des créances en souffrance confirme une tendance à la détérioration sur la période 2016-2025. En effet, le taux de créances en souffrance (PAR90) est passé de 4,5% en 2016 à un pic de 7,4% en 2024, bien au-dessus de la norme de 3%. L'année 2025 affiche toutefois un taux de 6,6% en baisse (-0,8 point de pourcentage) par rapport à 2024 et un encours qui diminue de 30,1 milliards de francs CFA à 29,4 milliards de francs CFA. Malgré cette amélioration, la croissance annuelle moyenne des créances en souffrance sur les 10 ans (+18,3%) reste élevée, signalant un problème structurel de qualité du portefeuille qui nécessite une vigilance continue.

Le nombre de missions d'inspection réalisées par la DSC-SFD est passé de 25 en 2016 à 26 en 2025 avec un pic de 42 missions réalisées en 2021. Les missions de suivi des recommandations ont doublé, passant de 6 en 2016 à 12 en 2025, avec un pic de 18 missions réalisées en 2019. Entre 2024 et 2025, les inspections réalisées sont passées de 22 à 26, tandis que les missions de suivi des recommandations ont diminué, passant de 16 à 12.

Notes méthodologiques

PAR90 : Portefeuille à risque à 90 jours. C'est le montant total de crédits pour lesquels au moins un versement est en retard de 90 jours ou plus.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

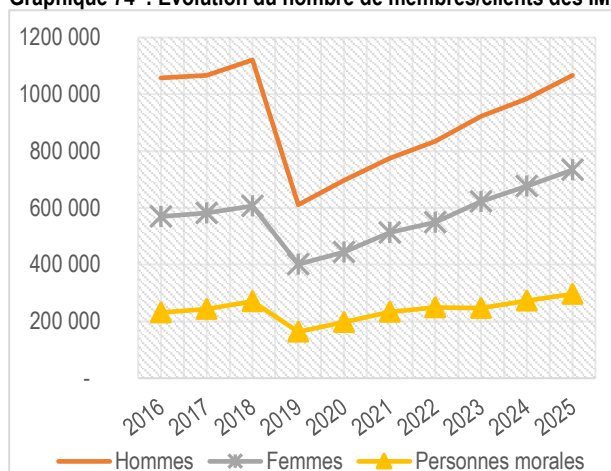
Tableau 14 : Nombre d'IMF

Nature	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024-2025	Variation annuelle moyenne 2016-2025
IMCEC	113	113	106	103	103	103	98	87	84	84	0,0%	-3,2%
Associations	11	10	11	11	11	11	11	11	9	9	0,0%	-2,2%
Sociétés	9	11	12	18	21	21	25	26	27	27	0,0%	13,0
Total	133	134	129	132	135	135	134	124	120	120	0,0%	-1,1%

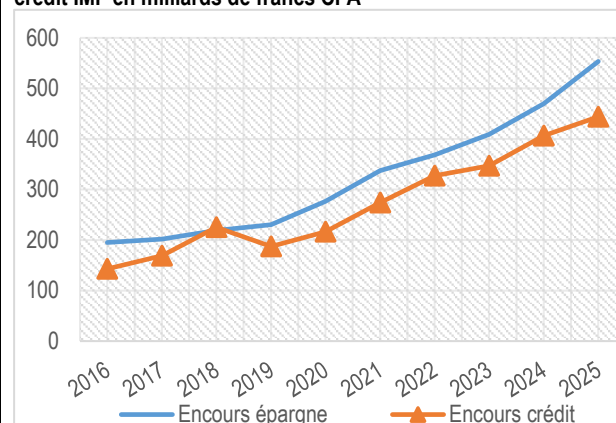
Tableau 15 : Situation des créances en souffrance

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024-2025 en %	Variation annuelle moyenne 2016- 2025 en %
Créances en souffrance en milliards de francs CFA	6,5	7,2	7,7	9,2	12,7	11,4	15,8	20,8	30,1	29,4	-2,3%	18,3%
Taux de créance en souffrance (%)	4,5	4,3	3,4	4,9	5,9	4,2	4,8	6,0	7,4	6,6	0,8 point	2,1 points
Norme <= 3%												

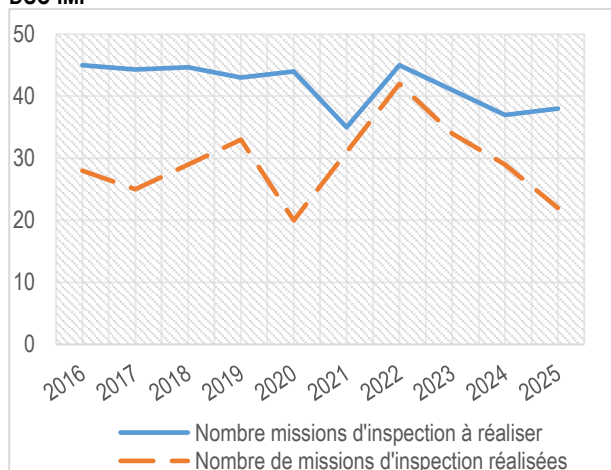
Graphique 74 : Evolution du nombre de membres/clients des IMF



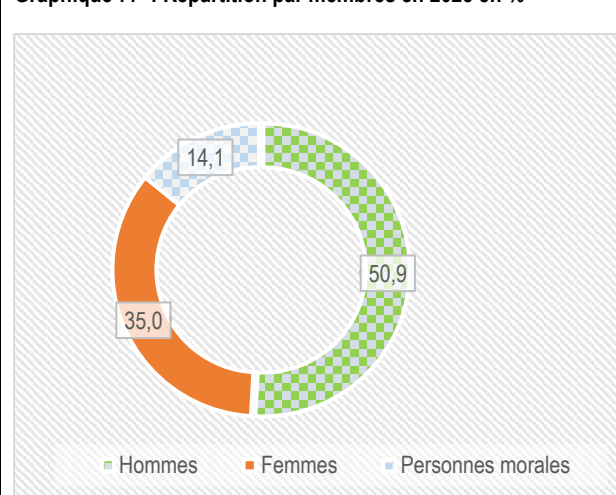
Graphique 75 : Evolution de l'épargne crédits et l'encours de crédit IMF en milliards de francs CFA



Graphique 76 : Evolution du nombre de missions réalisées par la DSC-IMF



Graphique 77 : Répartition par membres en 2025 en %



IV.3. Fonds nationaux

Points saillants :

- **Baisse des recettes propres générées (-8,5 milliards de francs CFA) en 2025 ;**
- **Hausse des impayés des Fonds Nationaux de Financement en 2025 (+35,1%).**

Commentaire général :

Les recettes des Fonds nationaux (FN) ont progressé à un rythme annuel moyen de 29,8% sur la période 2016-2025, passant de 35,5 milliards de francs CFA à 371,8 milliards de francs CFA. Cette évolution a toutefois été interrompue en 2022 et 2023, où elles ont enregistré des baisses respectives de 26,9% et 8,1% par rapport aux exercices précédents.

En 2025, les recettes des FN se sont établies à 371,8 milliards de francs CFA en hausse de 10,7% par rapport à 2024. Toutefois, les deux plus grandes composantes de ces recettes, à savoir les recettes propres générées et les subventions de l'Etat, ont enregistré des diminutions respectives de 8,5 milliards de francs CFA et 10,6 milliards de francs CFA par rapport à l'exercice précédent. La progression résulte ainsi de la forte augmentation des autres catégories de recettes, dont la contribution a largement compensé le recul des recettes propres et des subventions de l'Etat.

Depuis 2017, les Fonds d'Etat (FE) mobilisent davantage de ressources que les Fonds Nationaux de Financement (FNF). En 2025, les FE concentrent 76,8% des ressources totales des FN contre 23,2% pour les FNF, confirmant ainsi leur rôle prépondérant dans le financement des Fonds Nationaux.

Les dépenses des FN ont évolué dans le même sens que les recettes, avec une croissance annuelle moyenne de 34,1% sur la période 2016-2025. Elles passent ainsi de 30,1 milliards de francs CFA en 2016 à 420,2 milliards de francs CFA en 2025. Les dépenses des FE demeurent largement prédominantes, représentant 85,2% des dépenses totales des FN en 2025.

Sur la période, les recettes propres des FN ne couvrent leurs charges de fonctionnement qu'à partir de 2023. En effet, le taux global d'autofinancement est passé de 72,2% en 2016 à 111,3% en 2025, pour une norme minimale de 100%. Bien que cette norme soit respectée à partir de 2023, il ressort toutefois une dégradation du ratio de 31,6 points de pourcentage en 2025 par rapport à 2024.

Entre 2016 et 2025, les impayés¹⁰ des FNF augmentent à un rythme annuel moyen de 37,7%, passant de 4,1 milliards de francs CFA en 2016 à 73,6 milliards de francs CFA en 2025. Cette évolution s'explique en grande partie par l'intégration progressive des données de l'ensemble des FNF dans le dispositif du suivi. La situation des impayés s'est davantage détériorée en 2025 avec une hausse de 35,1% par rapport à 2024, leurs encours passant de 54,4 milliards de francs CFA à 73,6 milliards de francs CFA.

Notes méthodologiques

Fonds nationaux de financement (FNF) : c'est une composante des Fonds Nationaux (FN) dont l'objet est de faire du crédit pour le financement des activités de développement à la base

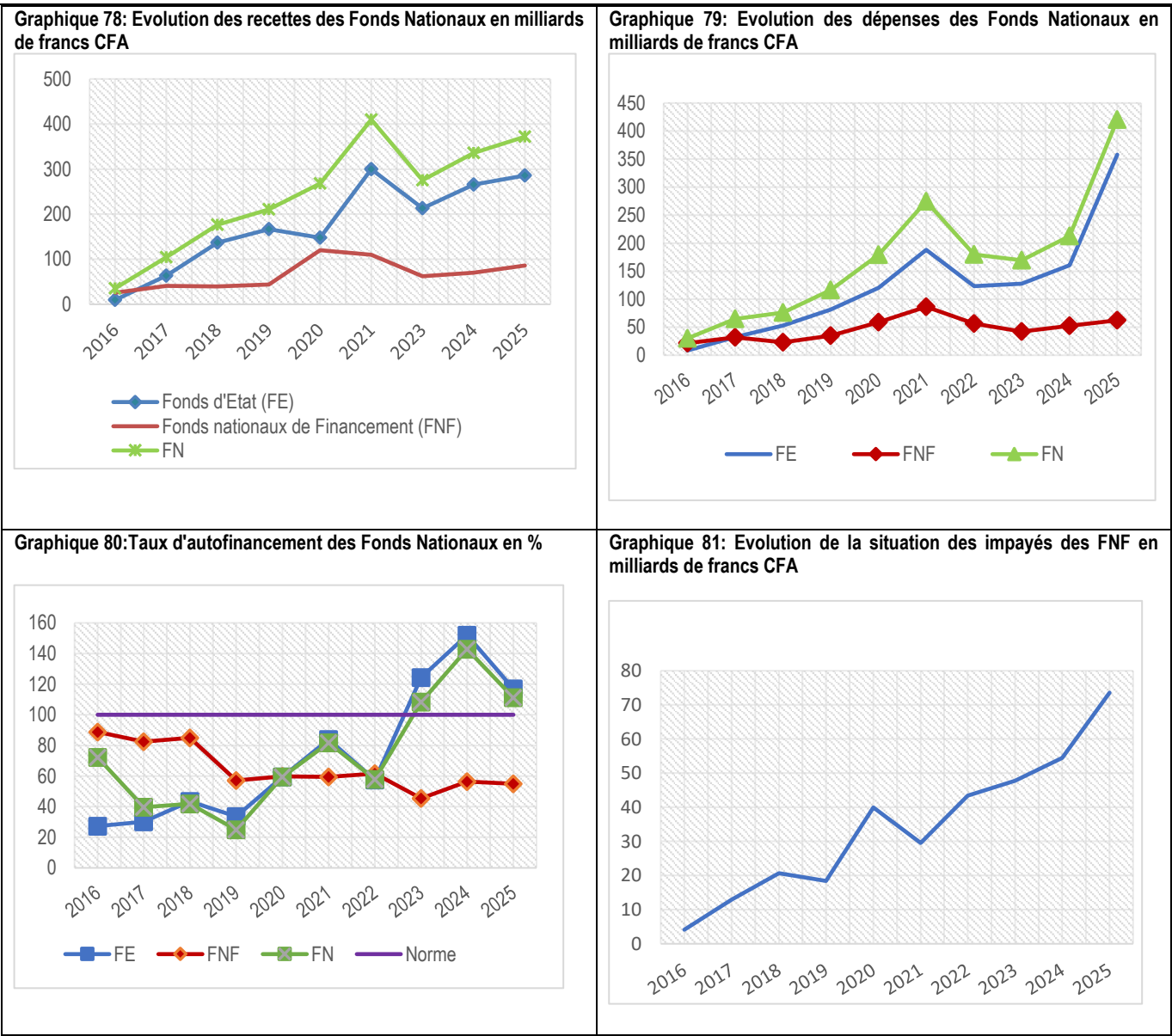
Fonds d'Etat (FE) : c'est une composante des Fonds Nationaux (FN) ayant pour objet le financement sans contrepartie des activités.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

¹⁰ Correspondent aux crédits non remboursés dans les délais

Tableau 16 : Part des différentes catégories de recettes en %

Nature des recettes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes Propres Générées	10,8	8,6	7,9	5,2	16,0	16,5	13,5	17,2	34,8	29,2
Subvention de l'Etat	8,4	35,6	29,0	10,1	19,0	9,9	10,1	17,2	15,8	11,4
Autres Subventions	34,0	14,7	6,4	14,4	7,5	5,4	6,1	8,1	5,7	7,4
Emprunts	2,1	2,1	26,6	35,1	17,7	42,7	2,2	3,3	2,4	9,0
Recouvrement des prêts (en principal)	30,0	11,2	8,2	6,9	6,1	5,8	9,9	9,9	8,4	8,6
Dépôts de garanties reçus	2,6	0,9	0,6	0,5	17,3	0,4	0,7	0,8	0,6	0,6
Fonds de dotation	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Ressources affectées	0,0	0,0	0,1	1,1	2,4	0,6	0,5	0,6	3,6	0,4
Cession d'éléments d'actifs	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat (n-1)	12,0	26,8	20,6	26,7	14,0	18,6	56,9	42,8	28,9	32,7
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100



IV.4. Etablissements Publics de l'Etat

Points saillants :

- **Prédominance de la subvention de l'Etat dans les recettes des EPE (59,4% en moyenne par an sur la période) :**
- **Dépenses de fonctionnement des EPE représentant en moyenne 80,6% des dépenses totales.**

Commentaire général :

De 2016 à 2025, le nombre des EPE a globalement connu une hausse, passant de 76 à 88. Toutefois, on note une tendance à la baisse depuis 2022.

Les recettes totales des EPE sur la période sous revue sont essentiellement portées par la subvention de l'Etat avec un poids annuel moyen de 59,4%, dénotant une dépendance des EPE vis-à-vis de la subvention de l'Etat. Cette dépendance est plus prononcée dans le secteur de la Santé (70,0%) ainsi que celui de « l'hydraulique, développement rural et foresterie » (72,5%). Particulièrement, au niveau des EPE du secteur de la santé, l'application de la loi portant Fonction Publique Hospitalière (FPH) a induit un accroissement de la subvention globale de l'Etat de 142,8% entre 2021 et 2022, de 16,1% entre 2022 et 2023 puis de 12,4% entre 2023 et 2024. De 2024 à 2025, la subvention de l'Etat a augmenté de 11,3 milliards de francs CFA pour l'ensemble des EPE.

Au regard de la répartition de la subvention par secteur d'activités, c'est le secteur de « l'éducation, de l'enseignement et de la formation professionnelle » qui vient en tête avec 42,7%, suivi du secteur de la santé avec 42,4% et du secteur des « prestations de service et autres » avec 9,2%. Le secteur de « l'hydraulique, développement rural et foresterie » quant à lui enregistre la plus faible proportion avec un taux moyen annuel de 1,5%.

Sur la période sous revue, les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse globale en passant de 113,2 milliards de francs CFA en 2016 à 342,7 milliards de francs CFA en 2025. Elles représentent une proportion annuelle moyenne de 80,6% des dépenses totales sur la période sous revue. En 2025, ces dépenses ont connu une baisse de 1,8%.

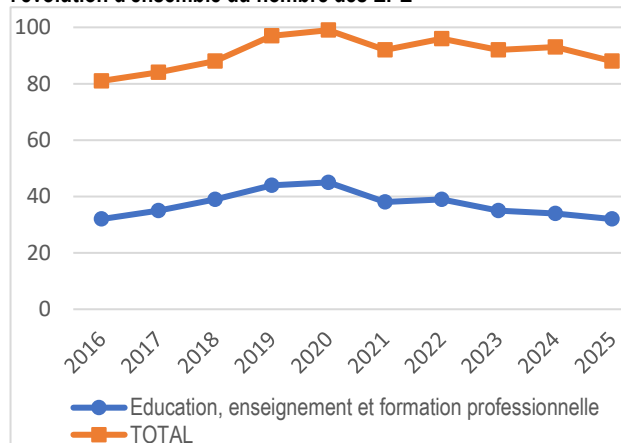
Le taux d'autofinancement des EPE ayant soumis des états financiers à l'AG-EPE s'est situé à 61,1% en 2025 contre 53,8% en 2024. Les taux d'autofinancement en 2025 vont de 24,9% pour le secteur « éducation et formation professionnelle » à 67,3% pour le secteur « prestations de service et autres ». En somme, 36,6% des EPE en 2025 contre 46,2% en 2024 ne respectent pas la norme d'autofinancement ($\geq 20\%$).

Notes méthodologiques :

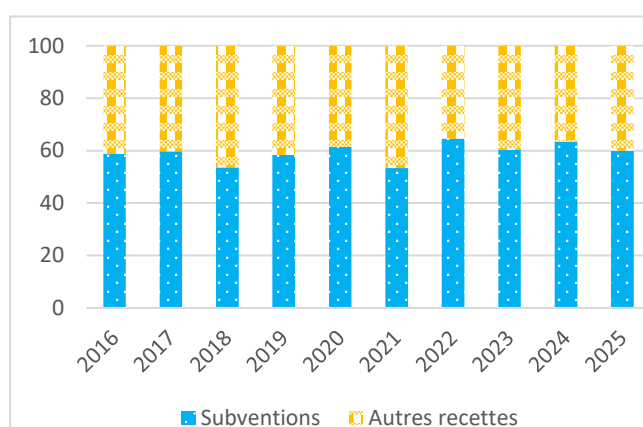
Taux d'autofinancement : Rapport entre les recettes propres et les dépenses de fonctionnement après déduction des présalaires et pécules des élèves fonctionnaires.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

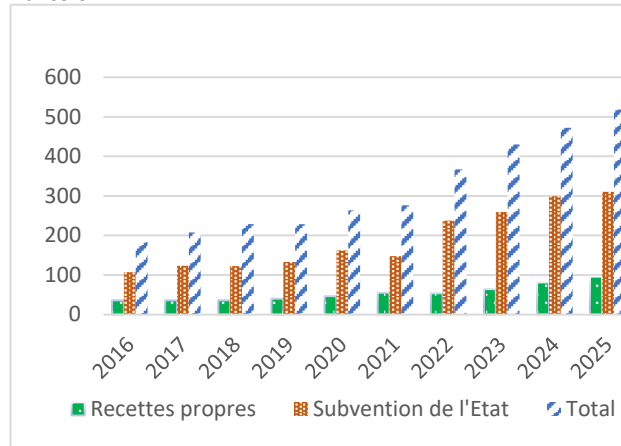
Graphique 82 : Evolution du nombre des EPE du secteur Education, enseignement et formation professionnelle sur l'évolution d'ensemble du nombre des EPE



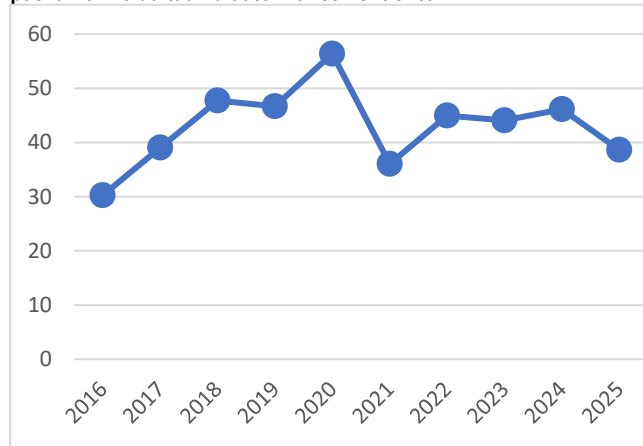
Graphique 83 : Part de la subvention de l'Etat dans les recettes des EPE en %



Graphique 84 : Situation des recettes des EPE en milliards de francs CFA



Graphique 85 : Evolution de la proportion des EPE ne respectant pas la norme du taux d'autofinancement en%



IV.5. Tableau des opérations financières des Collectivités Territoriales¹¹

Points saillants :

- **Prédominance des dons dans les recettes de 87,7% en proportion annuelle moyenne ;**
- **Baisse des recettes de 11,3% en 2025 ;**
- **Utilisation des biens et services représentant plus de la moitié des charges (51,2% en moyenne annuelle).**

Commentaire général :

Les recettes des collectivités territoriales (CT) ont progressé de 3,6% en moyenne annuelle pour s'établir à 115,1 milliards de francs CFA. En 2025, elles ont connu une baisse de 11,3% comparativement à 2024. Sur la période, les recettes des CT sont dominées par les dons reçus avec une proportion annuelle moyenne de 87,7%.

Par type de collectivités, la part contributive moyenne en recettes des communes de plein exercice est la plus importante (47,7%) sur la période 2016-2025, en lien avec le développement de l'activité économique en leur sein. Par région administrative, les régions du Kadiogo et du Guiriko, abritant les communes à statut particulier, mobilisent en moyenne 33,2% des recettes des CT. La région du Kadiogo a la plus grande contribution avec un poids annuel moyen de 21,8% suivie du Guiriko avec une part contributive annuelle moyenne de 11,4%.

Les dépenses des CT de 2016 à 2025 sont constituées de charges et de transactions sur actifs non financiers (investissements) avec des proportions annuelles moyennes respectives de 52,0% et de 48,0%. L'utilisation des biens et services, la rémunération des salariés et les prestations sociales constituent les principales composantes des charges, avec respectivement des proportions annuelles moyennes de 51,2%, 24,7% et 19,6%. Quant aux acquisitions nettes d'actifs non financiers, s'affichant à 39,3 milliards de francs CFA en 2016, elles évoluent de façon erratique tout en imprimant une croissance annuelle moyenne de 2,9% sur la période. En 2025, elles décroissent de 3,5% par rapport à 2024 pour s'établir à 50,7 milliards de francs CFA. Par type de CT, les dépenses des communes de plein exercice, des communes de moyen exercice et des communes à statut particulier représentent respectivement 46,7%, 25,2% et 21,9% en moyenne par an des dépenses des CT.

Les transactions sur actifs financiers et passifs sont restées positives sur la période 2016-2025, excepté en 2018 et 2022. La situation de 2018 est imputable aux acquisitions nettes d'actifs financiers qui se sont situées à -8,0 milliards de francs CFA, en lien avec l'exécution en 2018 des dépenses correspondant aux ressources transférées en 2017 dans le domaine de l'enseignement primaire et préscolaire. En 2022, la situation est imputable également aux acquisitions nettes d'actifs financiers qui s'établissent à -1,3 milliard de francs CFA. En 2025, les transactions sur actifs financiers et passifs se contractent de 45,8%.

Le solde net de gestion des opérations financières des CT est positif sur la période 2016-2025, passant de 50,1 milliards de francs CFA à 58,1 milliards de francs CFA, traduisant une couverture des charges par les recettes.

En outre, excepté 2018 et 2022, les CT enregistrent une capacité de financement sur la période. En effet, en 2018 et en 2022, elles présentent respectivement un besoin de financement de 11,4 milliards de francs CFA et 1,1 milliard de francs CFA.

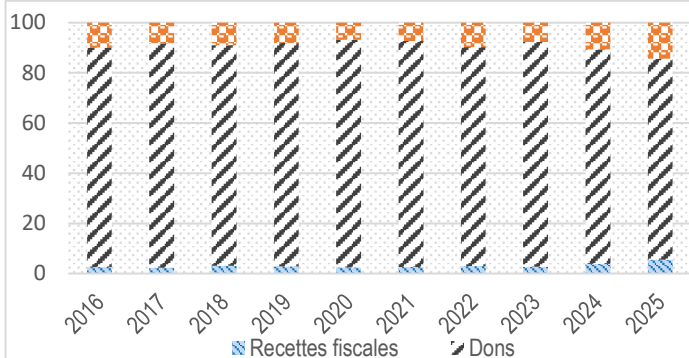
En 2025, les soldes caractéristiques des CT se sont détériorés (-12,2% pour le solde net de gestion et -45,7% pour la capacité de financement). Cette situation est consécutive à une baisse des recettes (-11,3%) plus importante que celle des dépenses (-7,3%).

Notes méthodologiques

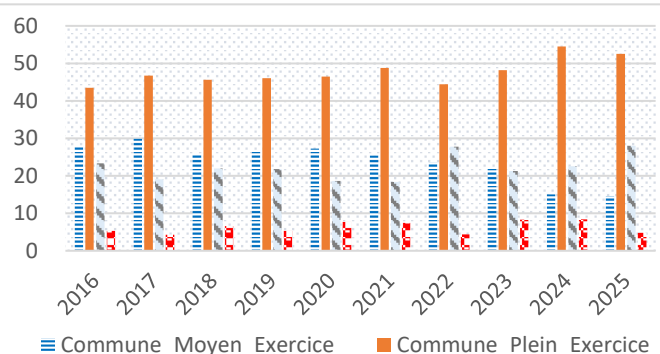
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2025

¹¹ Classification TOFE sur la base du Manuel de Statistiques de Finances Publiques 2014 (MSFP 2014)

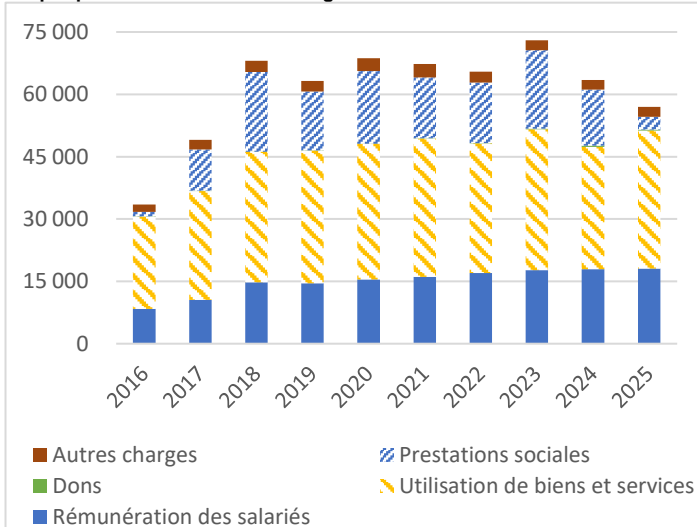
Graphique 86 : Structure des recettes des CT sur la période en %



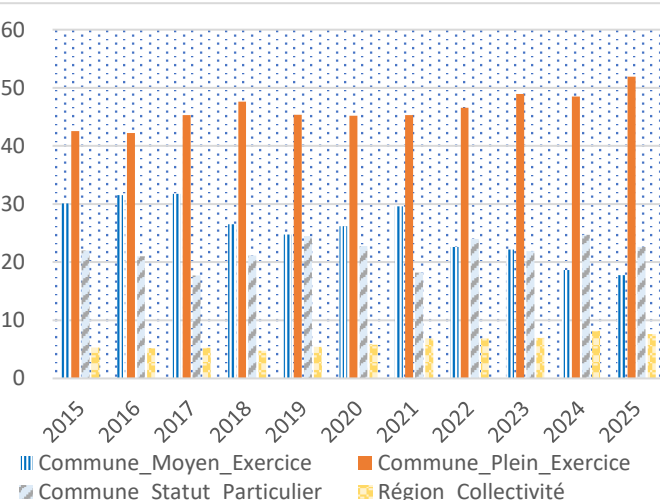
Graphique 87 : Structure des recettes par type de Collectivité Territoriale en %



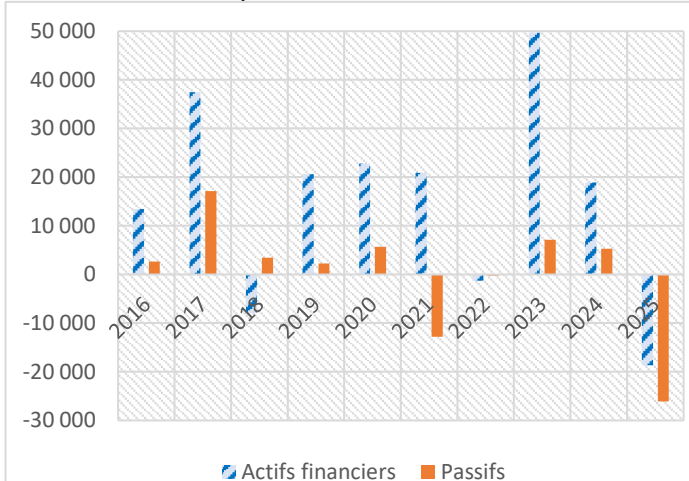
Graphique 88 : Structure des charges des CT en %



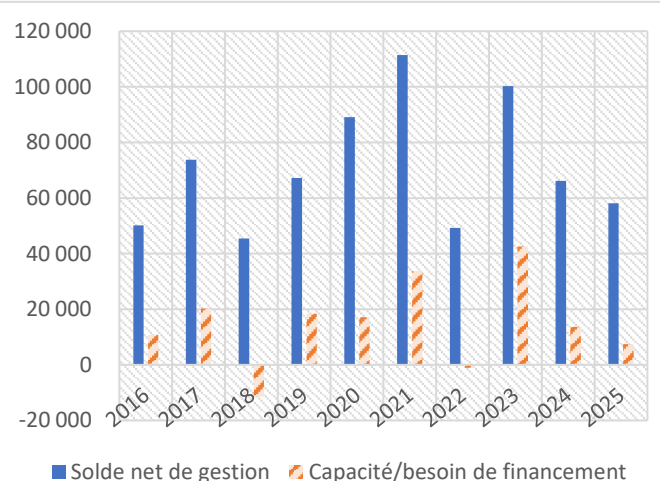
Graphique 89 : Structure des dépenses par type de Collectivité Territoriale en %



Graphique 90 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et l'accumulation nette des passifs en millions de francs CFA



Graphique 91 : Evolution du solde net de gestion et du solde capacité ou besoin de financement des CT en millions de francs CFA



Concepts	Définitions
Adjudication	Technique permettant l'acquisition d'émissions de bons ou d'obligations par un système d'enchères
Agréé de change manuel	Toute personne physique ou morale installée sur le territoire d'un Etat membre de l'UEMOA ayant reçu un agrément du Ministre chargé des finances pour l'exécution des opérations de change manuel que pour l'achat et la vente de devises.
Appui budgétaire	Assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macro-économique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique
Arriérés	Créances sur les assurés et les agents d'assurances
Autres subventions dans les EPE	Ensemble des ressources financières accordées par les partenaires de l'établissement autres que l'Etat
Bons assimilables du trésor	Titres de créances à court terme émis par l'état par voie d'adjudication
Bureau de change manuel	Local de l'agréé de change manuel devant servir à l'exercice de l'activité de change manuel
Bureau de transfert d'argent	Local de sous-agent devant servir à l'exercice de l'activité de transfert rapide d'argent
Couverture des engagements réglementés	Rapport des actifs admis sur les engagements réglementés. Ce taux doit être supérieur à 100%.
Créances en souffrance	Créances dont au moins une échéance est restée impayée depuis plus de quatre-vingt-dix jours
Dépenses	Engagements non remboursables des administrations, qu'il s'agisse d'opérations avec ou sans contrepartie. Elles se décomposent en dépenses courantes (salaires et traitements, charges de la dette publique, fonctionnement et transferts courants) et en dépenses en capital
Dépôts de garantie reçus	Somme d'argent ou tout autre document demandé par la structure de microfinance lors de la signature d'un dossier de crédit pour sécuriser ledit dossier qu'elle consent à un particulier. Cette garantie permet à la structure de récupérer les sommes prêtées en cas de défaillance de l'emprunteur
Dette	Montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des résidents d'une économie par des personnes ou entités de la même économie et/ou d'autres économies.
Dette bilatérale	Ensemble des dettes contractées à une date donnée par un État auprès d'un autre État
Dette extérieure	Montant à une date donnée des engagements contractuels en cours et ayant donné lieu à un versement des résidents d'un pays vis-à-vis des non-résidents, comportant obligation de remboursement du principal avec ou sans paiement d'intérêt

Concepts	Définitions
Dettes intérieures	Ensemble des dettes contractées auprès d'acteurs résidents dans le pays et exprimées en monnaie locale
Dettes multilatérales	Ensemble des dettes contractées par un État auprès d'un groupe d'États ou d'une Institution financière internationale (Banque mondiale, FMI), des banques de développement régionales (comme la Banque africaine de développement) et autres institutions multilatérales (comme le Fonds européen de développement)
Dettes publiques	Dettes résultant d'emprunts contractés par l'Etat ou ses démembrements auprès d'entités résidentes et/ou non-résidentes
Dettes publiques extérieures	Ensemble des prêts contractés par les pouvoirs publics d'un pays auprès de créanciers (privés ou publics, bilatéraux ou multilatéraux) extérieurs
Encours de crédit	L'encours de crédit est le cumul des crédits accordés non encore remboursés. Est considérée comme une opération de crédit, tout acte par lequel un système financier décentralisé met, à titre onéreux, des fonds à la disposition d'un membre ou d'un client à charge pour ce dernier de les rembourser à l'échéance convenue.
Encours de la dette	Montant à une date donnée des décaissements de dette non encore remboursés
Encours épargne	Sont considérés comme épargne, les fonds, autres que les cotisations et contributions obligatoires, recueillis par le système financier décentralisé auprès de ses membres ou de sa clientèle avec le droit d'en disposer dans le cadre de son activité, à charge pour lui de les restituer à la demande des déposants selon les termes convenus. L'encours d'épargne est le cumul des dépôts nets reçus par la structure
Engagement	C'est l'acte initial de la procédure normale de l'exécution des dépenses publiques. C'est la décision prise par l'autorité qui est habilitée à cet effet (l'Ordonnateur) pour prélever une partie des crédits budgétaires et poser un acte qui doit entraîner une dette à la charge de l'Etat ou des organismes publics (EPE, CT)
Engagements réglementés	Provisions techniques (PT) brutes de recours et de réassurance ainsi que les dettes privilégiées, couvertes par des actifs sûrs, liquides, rentables (ou en accord avec la réglementation), diversifiés
Excédent d'exécution budgétaire N-1	Constate l'excédent de l'exercice précédent arrêté après la journée complémentaire. Il est égal à la différence entre le total des recettes recouvrées et celui des dépenses mandatées de l'exercice précédent
Exportations de biens et services	Valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services non facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs), comme le produit des placements, les intérêts et le revenu du travail, en est exclue
Facilité élargie de crédit	Instrument utilisé par le FMI en vue d'apporter une aide financière aux pays qui connaissent des difficultés prolongées de balance des paiements. Pour le cas du Burkina Faso, le FMI apporte des appuis budgétaires (dons et prêts) à travers le programme FEC. Des critères sont mis en place et leur respect constitue le déclenchement des décaissements des différents financements extérieurs
Fonds d'Etat	C'est une composante des Fonds nationaux (FN). Ils ont pour objet le financement sans contrepartie des activités s'inscrivant dans leur champ de compétence
Fonds de dotation	Fonds mis à la disposition des FNF afin de commencer leurs activités

Concepts	Définitions
Fonds nationaux de financement	C'est une composante des Fonds nationaux (FN) dont l'objet principal est de faire du crédit pour le financement des activités de développement à la base
Frais généraux	Frais engagés par l'assureur pour faire face aux frais de fonctionnement (frais de personnel, loyers, copies, travaux, fournitures et services extérieurs, transports et déplacements... ;)
Groupement	Ensemble des associations et des entreprises ayant un compte au sein de la structure de microfinance
Hors Trésor	Ensemble des agents de la DGTCP qui travaillent en dehors du réseau du trésor. Ils sont constitués des agents en disponibilité, en détachement ou mis à disposition
Institution mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit	Groupement de personnes, doté de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit
Intérêts dus	Charges de la dette contractée vis-à-vis des agents économiques résidents et non-résidents
Liquidation	C'est la seconde phase de la procédure normale de la dépense publique. Elle consiste à vérifier la réalité de la dette et à arrêter le montant de la dépense. Elle comporte : la certification du service fait, par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité de l'engagement de la livraison ou de la prestation ; la détermination du montant de la dépense au vu des titres ou décisions établissant les droits acquis par les créanciers.
Loi de finances initiale	Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État. Elle comprend deux parties distinctes : Dans la première partie, elle autorise la perception des ressources publiques et comporte les voies et moyens qui assurent l'équilibre financier. Dans la seconde partie, elle fixe pour le budget général le montant global des crédits applicables aux services votés et arrête les autorisations nouvelles par titre et par ministère ; elle autorise, en distinguant les services votés des opérations nouvelles, les opérations des budgets annexes et les opérations des comptes spéciaux du Trésor. La loi de finances initiale doit être votée avant le début de l'année à laquelle elle se rapporte.
Loi de finances rectificative	Loi modifiant en cours d'année, les dispositions de la loi de finances initiale de l'année (appelée aussi "collectif").
Marge de solvabilité	C'est le rapport entre la marge au bilan et la marge minimale, voir article 337-1 du code des assurances.
Marge réglementaire	C'est la marge minimale calculée selon les règles édictées par le Code CIMA en ses articles 337-2 (pour les sociétés non-vie), 337-3 (pour les sociétés vie) et 337-4 (pour les sociétés mixtes).
Obligations assimilables du trésor	Titres de créances à moyen et long terme, émis par l'État par voie d'adjudication.
Obligations du trésor	Titre à moyen et long terme, négociables sur toute l'étendue du territoire des membres de l'UEMOA, émis par les états membres de l'Union
Placements	Investissements opérés par la société d'assurance. Ces investissements doivent se faire selon les dispositions de l'article 335-1

Concepts	Définitions
Prestation	Somme payable par la société d'assurances au demandeur, au cessionnaire, au créancier gagiste ou au bénéficiaire lorsque se réalise un sinistre couvert par la police
Produit intérieur brut	Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : -le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; -le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations. le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.
Provisions techniques	Provisions constituées pour faire face aux sinistres futurs pour les risques dont la prime a déjà été encaissée. Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.
Réalisations quantitatives	Elles servent de référence pour suivre l'évolution des variables macroéconomiques telles que les agrégats monétaires, les réserves internationales, les soldes budgétaires et les emprunts extérieurs, par rapport aux objectifs inscrits dans le programme du pays. Les programmes appuyés par la FEC visent à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires, notamment par la fixation d'objectifs quantitatifs explicites lorsque cela est possible
Recettes propres des EPE	Ensemble des recettes qui sont générées par les activités de l'établissement. Elles ne doivent inclure ni l'excédent d'exécution budgétaire de l'exercice n-1, ni les subventions accordées par les autres partenaires, ni les reports sur exercices antérieurs (excédent de trésorerie, recouvrement des restes à recouvrer des exercices antérieurs). Il s'agit des recettes propres effectivement recouvrées et mentionnées dans le compte de gestion
Remboursement des emprunts	Il concerne la provision des établissements ayant contracté des emprunts dans le cadre de leurs investissements ou de toute autre opération
Repères structurels	Ils aident à suivre l'application des réformes macroéconomiques essentielles dont dépend la réalisation des objectifs du programme et les progrès accomplis par rapport à ces repères sont évalués lors de revues du programme. Les réformes en question varient d'un programme à l'autre et peuvent comprendre, par exemple, l'amélioration du fonctionnement du secteur financier, la mise en place de dispositifs de protection sociale ou une meilleure gestion des finances publiques
Résultat n-1 des FN	Différence entre les recettes et les dépenses de l'année précédente
Service de la dette	Principal remboursé ou à rembourser ainsi que les autres charges liées à l'emprunt (intérêts, commissions) payées ou à payer pendant une période donnée
Sinistre	Evénement (incendie, décès...) qui fait jouer les garanties du contrat : indemnité, capital ou rente

Concepts	Définitions
Solde net de gestion	Il représente les recettes moins les charges. Le solde net de gestion est aussi égal à la variation de la valeur nette due à des transactions. C'est un indicateur synthétique de la viabilité des opérations financières de l'État.
Solde capacité (+) /besoin (-) de financement	Il est un indicateur synthétique de l'apport en ressources financières des pouvoirs publics aux autres secteurs de l'économie ou à l'étranger, ou de la ponction de ressources financières sur ces secteurs de l'économie ou à l'étranger. Il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses ou la différence entre SNG et acquisitions nettes d'actifs non financiers ou la différence entre actifs financiers et passifs.
Sous-agent	Conformément aux dispositions de l'Instruction n°13-11-2015 du 10 novembre 2015 de la BCEAO relative aux modalités d'exercice de l'activité de transfert rapide d'argent, un sous-agent est une personne morale ou physique à qui les intermédiaires agréés et les Systèmes financiers décentralisés donnent mandat pour exercer, pour leur compte et sous leur responsabilité, l'activité au sein de l'UEMOA
Soutenabilité de la dette	Situation dans laquelle un pays peut honorer toutes ses obligations en termes de service de la dette, maintenant et dans un futur déterminé, sans recourir à des restructurations de sa dette, sans accumuler d'arriérés et sans compromettre sa croissance économique.
Subventions de l'Etat dans les EPE	Ensemble des ressources financières accordées par l'Etat à l'établissement public.
Syndication ou appel public à l'épargne	Il désigne le processus par lequel une société, une institution ou un gouvernement (l'émetteur) vend des titres au public investisseur en faisant recours à des intermédiaires constitués en un syndicat de placement
Système financier décentralisé	Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la loi N°023-2009 à fournir ces prestations.
Tableau des opérations Financières de l'Etat	Instrument statistique cohérent qui permet de mesurer d'une part, l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie et d'autre part, l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macro-économiques (balance des paiements, situation monétaire, épargne et investissement). Il est essentiel pour la formulation, le suivi et la coordination des politiques budgétaires.
Taux de sinistre à prime ou de sinistralité	Part qui représente la charge des sinistres dans les primes de l'exercice. On le note S/P
Tirages sur emprunts	Décaissement partiel ou total accordé par un bailleur à l'emprunteur sur le montant initialement convenu entre les deux parties.
Unités de recouvrement	Ensemble des structures chargées de la mobilisation des recettes de services auprès des ministères et institutions. Elles sont subdivisées en trois groupes que sont la recette générale (RG, DAMOF, DDP et TMDC), les vingt (20) perceptions spécialisées et l'Agence judiciaire du Trésor
Viabilité de la dette	Situation dans laquelle l'évolution du rapport de la valeur actualisée nette (VAN) de la dette sur les exportations de biens et services et sur les recettes budgétaires est en deçà des normes définies



ANNEXE

ANNEXE 1 : Organisation administrative de la DGTCP

Selon l'arrêté N°2025-0118/MEF/SG/DGTCP du 17 mars 2025 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique¹², le Trésor public a pour mission d'assurer une saine gestion des deniers publics, de garantir la trésorerie au titre du budget de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de veiller à la viabilité du système financier national.

Structure centrale du MEF, la DGTCP est placée sous l'autorité d'un Directeur général, assisté d'un Directeur général adjoint et est organisée comme suit :

- la direction générale ;
- les services d'appui ;
- les directions de services ;
- les structures comptables centrales;
- les structures comptables déconcentrées.

1. La direction générale

La direction générale comprend :

- le Directeur général (DG) ;
- le Secrétariat du Directeur général (SDG);
- le Directeur général adjoint (DGA) ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint (SDGA);
- le Service de traitement et de distribution du courrier (STDC) ;
- le Service du conseil juridique (SCJ) ;
- le Service de gestion des réclamations et des plaintes (SGRP) ;
- les Chargés d'appui technique (CAT) ;
- l'Inspection technique du trésor (ITT).

1.1. Le Directeur général

Le Directeur général définit les grandes orientations, coordonne, contrôle l'exécution des activités et évalue les performances.

1.2. Le Secrétariat du Directeur général

Le Secrétariat du Directeur général est chargé de la réception, du traitement, du classement et de l'expédition du courrier. Il s'occupe également de l'organisation des audiences du Directeur général.

Le Secrétariat du Directeur général est placé sous la responsabilité d'un Secrétaire particulier.

¹² Remplacé par l'arrêté N°2026-000195/MEF/SG/DGTCP du 20 mai 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique

1.3. Le Directeur général adjoint

Le Directeur général adjoint assiste le Directeur général dans l'exécution de sa mission. Il est compétent pour toutes les questions que pourrait lui confier le Directeur général.

Le Directeur général adjoint assure l'intérim du Directeur général en cas d'absence de ce dernier.

1.4. Le Secrétariat du Directeur général adjoint

Le Secrétariat du Directeur général adjoint est chargé de la réception, du traitement, du classement, et de l'expédition du courrier. Il s'occupe également de l'organisation des audiences du Directeur général adjoint.

Le Secrétariat du Directeur général adjoint est placé sous l'autorité d'un Secrétaire.

1.5. Le Service de traitement et de distribution du courrier

Le Service de traitement et de distribution du courrier a pour mission la réception, la collecte, la centralisation, le tri, l'enregistrement et la distribution du courrier arrivé et départ de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

1.6. Le Service du conseil juridique

Le Service du conseil juridique a pour mission l'émission d'avis juridiques au profit de la DGTCP. Il est animé par des Chargés d'études juridiques et placé sous la responsabilité d'un chef de service.

1.7. Le Service de gestion des réclamations et des plaintes

Le Service de gestion des réclamations et des plaintes a pour mission le traitement des plaintes et réclamations des clients. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

1.8. Les Chargés d'appui technique

Les Chargés d'appui technique ont pour mission l'étude et le traitement de tous les dossiers qui leur sont confiés par le Directeur général. Ils sont au nombre de cinq (05) au maximum.

1.9. L'Inspection technique du Trésor

L'Inspection technique du Trésor a pour mission d'assurer le contrôle et l'audit de l'ensemble des services du Trésor public et l'ensemble des comptables publics et assimilés conformément aux normes nationales et internationales.

L'ITT est composée de départements et d'antennes ainsi qu'il suit :

- le Département des audits et investigations (DAI) ;
- le Département du contrôle interne (DCI) ;
- le Département de l'inspection des postes (DIP) ;
- les Antennes de l'Inspection technique du trésor (A-ITT).

Elle est placée sous la responsabilité d'un Inspecteur technique principal et animée par des inspecteurs techniques.

2. Les services d'appui

Les services d'appui de la DGTCP sont :

- le Bureau comptable matières secondaire (BCMS) ;
- le Service des archives et de la documentation (SAD) ;
- le Service de la communication et des relations publiques (SCRP) ;
- le Service financier (SF) ;
- le Service des ressources humaines (SRH).

2.1. Le Bureau comptable matières secondaire

Le Bureau comptable matières secondaire a pour mission d'assurer la gestion des matières qui lui sont confiées et de transmettre les opérations au comptable principal des matières. Il est placé sous la responsabilité d'un comptable secondaire des matières.

2.2. Le Service des archives et de la documentation

Le Service des archives et de la documentation a pour mission d'organiser et de gérer l'ensemble des archives et la bibliothèque de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.3. Le Service de la communication et des relations publiques

Le Service de la communication et des relations publiques a pour mission de veiller à la visibilité de l'action de la DGTCP par l'information de son public cible et de ses partenaires. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.4. Le Service financier

Le Service financier a pour mission la gestion des moyens financiers de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.5. Le Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines a pour mission la gestion efficiente du personnel de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

3. Les directions de services

Les directions de services de la DGTCP sont :

- la Direction des assurances (DA) ;
- la Direction des affaires monétaires et financières (DAMOF) ;
- la Direction de la dette publique (DDP) ;
- la Direction des études et de la législation financière (DELF) ;
- la Direction de l'informatisation du Trésor (DIT) ;
- la Direction du portefeuille de l'État (DPE) ;
- la Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes (DPQIR) ;

- la Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés (DSC-SFD) ¹³;
- la Direction du suivi des opérations financières de l'Etat (DSOFE) ;
- la Direction de la sécurisation des ressources (DSR).

3.1. La Direction des assurances

La Direction des assurances a pour mission l'exercice de la tutelle du secteur des assurances. Elle concourt à la mise en œuvre du Traité instituant la conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA).

Elle est composée du Service de la législation et de la promotion des assurances (SLPA), du Service du contrôle technique (SCT), du Service des études et statistiques (SES) et du Service de la formation et des stages (SFS).

3.2. La Direction des affaires monétaires et financières

La Direction des affaires monétaires et financières a pour mission de contribuer à l'élaboration et à la conduite de la politique monétaire et financière de l'Etat. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. La DAMOF est composée du Service monnaie et crédit (SMC), du Service des relations financières internationales (SERFI) et du Service de la supervision des bureaux de changes et de transfert d'argent (SSBCT).

3.3. La Direction de la dette publique

La Direction de la dette publique a pour mission la gestion de la dette publique extérieure et intérieure. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Elle est organisée en quatre (4) services comprenant le Service des études et du suivi du dispositif institutionnel d'endettement public (SEDIEP), le Service des opérations de décaissement (SOD), le Service des opérations financières (SOF) et le Service de l'analyse et des statistiques (SAS).

3.4. La Direction des études et de la législation financière

La Direction des études et de la législation financière a pour mission la réglementation et l'organisation de la gestion des deniers publics ainsi que la réglementation et le contrôle du secteur des jeux de hasard. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend les services suivants : le Service de la législation financière et comptable (SLFC), le Service des comptes de gestion et des collectivités territoriales (SCGCT), le Service de la réglementation et du contrôle des jeux de hasard (SRCJH).

¹³ Devenue : Direction de la surveillance et du contrôle des Institutions de microfinance selon les dispositions de l'arrêté 2026 de la DGTCP

3.5. La Direction de l'informatisation du Trésor

La Direction de l'informatisation du Trésor a pour mission la gestion du schéma directeur informatique de la DGTCP. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Elle est organisée en quatre (4) services dont le Service des équipements et des supports informatiques (SESI), le Service des études et des réalisations (SER), le Service de l'exploitation (SE) et le Service qualité et sécurité (SQS).

3.6. La Direction du portefeuille de l'Etat

La Direction du portefeuille de l'Etat a pour mission d'assurer la gestion du portefeuille public et la tutelle financière des établissements publics. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Elle comprend les services ci-après : le Service des participations publiques (SPP), le Service des établissements publics (SEP) et le Service des études et des statistiques (SES).

3.7. La Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes

La Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes a pour mission d'assurer la gestion prospective, la veille stratégique, la conduite du processus de certification aux normes internationales et la coordination des actions de réformes de la DGTCP. Elle est placée sous la responsabilité d'un directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend les services suivants : le Service de la prospective et de l'innovation (SPI), le Service de planification, de suivi et d'évaluation (SPSE), le Service des réformes et des partenariats (SRP) et le Service de la qualité et de la normalisation (SQN).

3.8. La Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés

La Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés a pour mission l'exercice de la tutelle des systèmes financiers décentralisés. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend les services suivants : le Service de la réglementation (SR), le Service des inspections des systèmes financiers décentralisés (SI-SFD) et le Service des études et des statistiques (SES).

3.9. La Direction du suivi des opérations financières de l'Etat

La Direction du suivi des opérations financières de l'Etat a pour mission la production, l'analyse et la diffusion des statistiques de finances publiques. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. La DSOFE comprend le Service des statistiques des opérations financières de l'Etat (SOFE) et le Service des statistiques de finances publiques (SFP).

3.10. La Direction de la sécurisation des ressources

La Direction de la sécurisation des ressources a pour mission le développement et l'application des politiques, des protocoles et des procédures de sécurité et de sûreté au sein de la DGTCP. La DSR, placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services, est composée des services ci-après : le Service de la sécurisation des postes et des biens immobiliers (SSPBI) et le Service de la protection des ressources (SPR).

4. Les structures comptables centrales

Elles se composent de :

- l'Agence comptable centrale de l'Etat (ACCE) ;
- la Banque des dépôts du Trésor (BDT) ;
- la Recette générale (RG) ;
- la Trésorerie générale de l'Etat (TGE) ;
- la Trésorerie générale des établissements publics (TGEP);
- les Trésoreries ministérielles et les Trésoreries institutionnelles (TM/TI).

4.1. L'Agence comptable centrale de l'Etat

L'Agence comptable centrale de l'Etat a pour mission d'assurer l'unicité de la comptabilité générale de l'Etat ainsi que la coordination et le suivi de la qualité comptable. Elle est placée sous la responsabilité d'un Agent comptable central de l'Etat qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Il est secondé de deux (2) Fondés de pouvoirs. L'ACCE comprend les services suivants : le Service des comptes publics (SCP), le Service de la qualité comptable et de la certification (SQCC).

4.2. La banque des dépôts du Trésor

La Banque des dépôts du Trésor a pour mission d'assurer la fonction bancaire du Trésor à travers la gestion des dépôts de la clientèle notamment les correspondants du Trésor. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle des services. Il a rang de comptable principal de l'Etat et est secondé de deux (2) Fondés de pouvoirs. Les services qui la composent sont : le Service des opérations, du réseau et de la promotion des dépôts (SORPD), le Service de la comptabilité (SC), le Service des opérations de paiements digitaux (SOPD), le Service caisse (SCA), le Service informatique (SI) et le Service conformité et risque (SCR).

4.3. La Recette générale

La Recette générale a pour mission, la prise en charge et le recouvrement des recettes de service de l'Etat, de toutes recettes diverses qui lui sont dévolues. Elle est placée sous la responsabilité d'un Receveur général qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Il est

secondé de deux (02) Fondés de pouvoirs. La Recette générale comprend les services suivants : le Service de la comptabilité (SC), le Service des recettes des administrations financières (SRAF), le Service des régies de recettes (SRR) et le Service des opérations diverses (SOD).

4.4. La Trésorerie générale de l'Etat

La Trésorerie générale de l'Etat a pour mission la gestion de la trésorerie de l'Etat. Elle est placée sous la responsabilité d'un Trésorier général qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Le TGE est secondé de deux (2) Fondés de pouvoirs. La Trésorerie générale de l'Etat comprend les services ci-après : le Service de la comptabilité (SC), le Service central de caisse (SCC), le Service des opérations de règlement bancaire (SORB), le Service de la trésorerie (ST) et le Service des titres et valeurs (STV).

4.5. La Trésorerie générale des établissements publics

La Trésorerie générale des établissements publics a pour mission d'assurer la centralisation et la consolidation des comptes des établissements publics. Elle est placée sous la responsabilité d'un Trésorier général qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Le Trésorier général est secondé de deux (2) Fondés de pouvoirs. La TGEP comprend les services ci-après : le Service des comptes des établissements publics (SCEP) et le Service de la qualité comptable (SQC).

4.6. Les Trésoreries ministérielles et les Trésoreries institutionnelles

Les Trésoreries ministérielles et les Trésoreries institutionnelles (TM/TI) ont pour mission le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses au sein des Ministères et Institutions. La TM/TI est placée sous la responsabilité d'un Trésorier ministériel ou institutionnel qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Le Trésorier ministériel ou institutionnel est secondé de deux (02) Fondés de pouvoirs.

Les TM/TI comprennent les services ci-après :

- les services communs :
 - le service de la comptabilité (SC) ;
 - le service de la dépense (SD) ;
 - le service de la recette (SR).
- les services spécifiques :
 - le service des exonérations et des subventions (SES) ;
 - le service des oppositions à paiement (SOP) ;
 - le Service de la trésorerie et des opérations spécifiques (STOS).

5. Les structures comptables déconcentrées

Elles sont composées :

- des Trésoreries régionales (TR) ;
- des Trésoreries provinciales (TP) ;
- des Trésoreries départementales (TD) ;
- des Trésoreries auprès des ambassades et missions permanentes du Burkina Faso à l'étranger (TAMP) ;
- des Trésoreries auprès des consulats généraux du Burkina Faso à l'étranger (TCG) ;
- des Trésoreries des établissements publics (TEP) ;
- des Trésoreries spéciales (TS).

5.1. Les Trésoreries régionales

Les Trésoreries régionales ont pour mission, dans les limites de leurs circonscriptions financières, la mobilisation des ressources publiques et la gestion des deniers publics ainsi que la supervision et le contrôle des établissements publics et des systèmes financiers décentralisés.

La Trésorerie régionale comprend :

- le Service de l'action financière (SAF) ;
- le Service de la comptabilité (SC) ;
- le Service des dépôts de fonds (SDF) ;
- le Service des collectivités territoriales (SCT) ;
- le Service des comptes de gestion (SCG) ;
- le Service de la dépense (SD) ;
- le Service de la recette (SR) ;
- le Service de gestion des moyens (SGM) ;
- les Agences de dépôt du Trésor.

5.2. Les Trésoreries provinciales

Les Trésoreries provinciales ont pour mission, dans les limites de leurs circonscriptions financières, la mobilisation des ressources publiques et la gestion des deniers publics.

La Trésorerie provinciale comprend :

- le Service de la comptabilité (SC) ;
- le Service de la recette (SR) ;
- le Service de la dépense (SD) ;
- le Service des collectivités territoriales (SCT).

5.3. Les Trésoreries départementales

Les Trésoreries départementales sont des services de la DGTCP qui ont pour mission, dans les limites de leurs circonscriptions financières, la mobilisation des ressources publiques et la gestion des deniers publics.

5.4. Les Trésoreries auprès des ambassades et missions permanentes du Burkina Faso à l'étranger

Les Trésoreries auprès des ambassades et missions permanentes du Burkina Faso à l'étranger ont pour mission, dans la limite de leur juridiction, la gestion comptable des représentations diplomatiques.

5.5. Les Trésoreries auprès des consulats généraux du Burkina Faso à l'étranger

Les Trésoreries auprès des consulats généraux du Burkina Faso à l'étranger ont pour mission, dans la limite de leur juridiction, la gestion comptable des représentations consulaires.

5.6. Les Trésoreries des établissements publics

Les Trésoreries des établissements publics ont pour mission la gestion financière et comptable des établissements publics. Elles sont placées sous la responsabilité d'un Trésorier des établissements publics qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Le TEP est secondé d'un Fondé de pouvoirs.

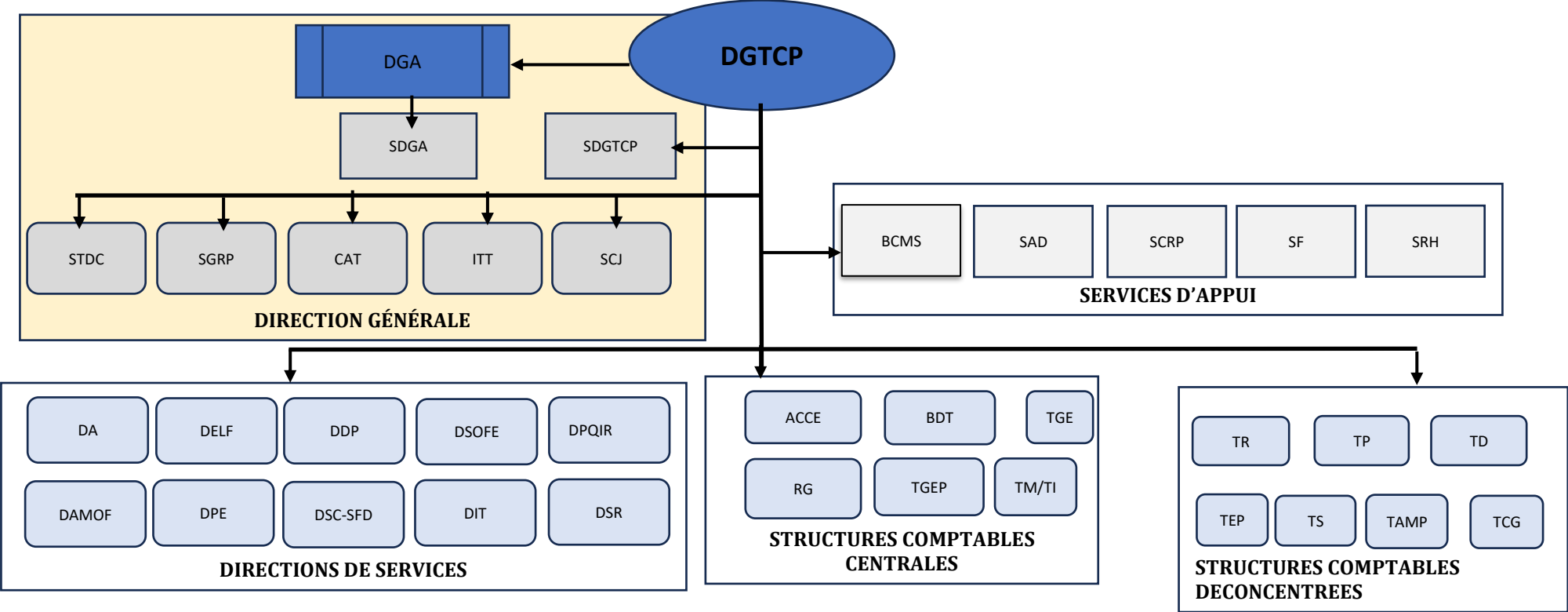
La Trésorerie des établissements publics comprend les services ci-après :

- le service de la recette (SR) ;
- le service de la dépense (SD) ;
- le service de la comptabilité (SC).

5.7. Les Trésoreries spéciales

- Les Trésoreries spéciales ont pour mission, dans les limites de leurs circonscriptions financières la gestion de tout ou parties des opérations financières et comptables dévolues à la DGTCP.

Diagramme 1 : Organigramme de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique



ANNEXE 2 : EQUIPE D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2025 DE LA DGTCP

Numéro d'ordre	Nom et Prénom (s)	Fonction	Adresse électronique
1	Patinde W. Jean Yves BELEM	Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique	
2	OULLA/PARE Kadiatou	Directrice Générale Adjointe du Trésor et de la Comptabilité Publique	
3	BASSOLE Wilfried Gustave	Directeur du Suivi des Opérations Financières de l'Etat	gustave.bassole@tresor.gov.bf
4	COMPAORE Abdoul Rasmané	Chef du service des statistiques de finances publiques	abdoul.compaore@tresor.gov.bf
5	KABORE Roland	Chargé des statistiques de finances publiques	roland.kabore@tresor.gov.bf
6	TOU Ibrahima	Chargé des statistiques de finances publiques	ibrahima.tou@tresor.gov.bf
7	OUEDRAOGO P. Dieudonné	Chargé des statistiques de finances publiques	dieudonne.ouedraogo@tresor.gov.bf
8	YAMEOGO Arlenn	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	arlenn.yameogo@tresor.gov.bf
9	KAMBOU Justin	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	justin.kambou@tresor.gov.bf
10	OUEDRAOGO Haoua	Chargée des statistiques des opérations financières de l'Etat	haoua.ouedraogo@tresor.gov.bf
11	ZONGO Yacouba	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	yacouba.zongo@tresor.gov.bf
12	MOSSE Francis	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	francis.mosse@tresor.gov.bf
13	MILLOGO Hugues Arnel	Chef de service des opérations financières de l'Etat	arnel.millogo@tresor.gov.bf
14	KONATE Noufou	Chargé des statistiques de finances publiques	noufou.konate@tresor.gov.bf
15	COULIDIATI Daniel	Chargé des statistiques de finances publiques	danielcouliditi22@gmail.com
16	ZIDA/TAPSOBA Odile	Chargée des statistiques de finances publiques	odile.zida@tresor.gov.bf

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD 2025 DE LA DGTCP

Numéro d'ordre	Nom et Prénom (s)	Structure	Adresse électronique
1	PASGO BILA Payinwendé	DPE	payinwende@yahoo.fr
2	BASSOLE Wilfried Gustave	DSOFE	gustave.bassole@tresor.gov.bf
3	NOMBRE Mariam	SRH	
4	YE L. Roland	DELFI	rolandloteye13@gmail.com
5	YAMEOGO W. Arlenn	DSOFE	arlenn.yameogo@tresor.gov.bf
6	SENI Yves Innocent	RG	yveseni@gmail.com
7	KABORE Roland	DSOFE	roland.kabore@tresor.gov.bf
8	OUEDRAOGO Relewindé	DA	ouedraogo1984r@gmail.com
9	OUEDRAOGO Haoua	DSOFE	haoua.ouedraogo@tresor.gov.bf
10	COMPAORE Abdoul Rasmané	DSOFE	abdoul.compaore@tresor.gov.bf
11	SOME Kiénouzié	DSC-IMF	kienouzie5@gmail.com
12	OUEDRAOGO P. Dieudonné	DSOFE	dieudonne.ouedraogo@tresor.gov.bf
13	TOU Ibrahima	DSOFE	ibrahima.tou@tresor.gov.bf
14	ZONGO Yacouba	DSOFE	yacouba.zongo@tresor.gov.bf
15	MOSSE Francis	DSOFE	francis.mosse@tresor.gov.bf
16	COULIDIATI Daniel	DSOFE	danielcouliditi22@gmail.com
17	ZOUMBARE Aboubacar	DSOFE	zoumb.ablo@gmail.com
18	MAGNINI Wiokazi Constant	DSOFE	constant.magnini@tresor.gov.bf
29	ZIDA/TAPSOBA Odile	DSOFE	odile.zida@tresor.gov.bf
20	ZANGRE Moussa	DDP	zangrmoussa@yahoo.fr
21	KAMBOU Justin	DSOFE	justin.kambou@tresor.gov.bf
22	MILLOGO Hugues Armel	DSOFE	armel.millogo@tresor.gov.bf
23	TINDANO Moussa	CAT	moussatindano49@gmail.com
24	KONATE Noufou	DSOFE	noufou.konate@tresor.gov.bf
25	YAMEOGO T. Carmel Parfait	DAMOF	yameogo_parfait@yahoo.fr